

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-sixième séance – Mardi 14 janvier 2025, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Livia Zbinden, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, maire, *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M<sup>me</sup> Léonore Baehler*, *M. Simon Brandt*, *M. Amar Madani* (remplacé par *M. Jean-François Albanesi*), *M. Alain Miserez* (remplacé par *M. Roger Gaberell*), *M<sup>me</sup> Michèle Rouillet*, *M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado* (remplacée par *M. Marc Dalphin*), *M<sup>me</sup> Delphine Wuest* (remplacée par *M. Charles-Antoine Kuszli*) et *M. Christian Zaugg* (remplacé par *M<sup>me</sup> Cecilia Zaugg*).

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler* et *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 18 décembre 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 14 et mercredi 15 janvier 2025, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Je vous demande de saluer à la tribune M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay et M. Boris Calame. (*Applaudissements. Remarque.*) Et M. Brad Pitt était au Restaurant des Armures... (*Rires.*) C’est une communication essentielle du bureau ce soir, il me semble, pour continuer la séance. (*Brouhaha.*) Il a déjà pris le café, il est parti; ça ne sert à rien de courir...

Est-ce que le Conseil administratif, représenté par M. Gomez et M<sup>me</sup> Perler, a des communications depuis tout à l’heure? (*Réponse négative de M<sup>me</sup> Frédérique Perler.*) Nous continuons donc avec notre ordre du jour: nous allons voter les motions d’ordonnancement que nous traiterons demain.

## 4. Motions d’ordonnancement.

**La présidente.** La première motion d’ordonnancement demande l’adjonction à notre ordre du jour et le renvoi sans débat en commission de la motion M-1855 de M<sup>mes</sup> et MM. Roger Gaberell, Luc Zimmermann, Yves Herren, Aurélien Borgeaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron et Mark Giannelli: «Dialogue contre la polarisation». C’est une urgence qui est demandée par le Centre. Je donne une minute à M. Roger Gaberell pour nous parler de cette urgence.

**M. Roger Gaberell** (LC). Merci, Madame la présidente. Il faut se rappeler que nous vivons aujourd'hui une période de forte polarisation dans notre société à tous les niveaux, et les récents développements, notamment au niveau de la politique internationale, ne nous donnent pas beaucoup d'espoir que ça va s'améliorer. (*Brouhaha.*) Cette vaste polarisation entraîne des répercussions jusque dans la cohabitation en ville dans les quartiers, et même au sein des familles. Des camps se forment... La particularité de ce mécanisme d'isolement fait que les frontières deviennent infranchissables, et la communauté se fragilise. Or, notre société démocratique vit justement de la capacité à échanger des idées de manière constructive.

La motion que nous proposons demande que la Ville de Genève réagisse à cette tendance problématique par le renforcement du dialogue, et cela sur le modèle de la Ville de Bâle qui a appliqué avec succès une initiative de dialogue. Nous vous proposons donc un rapprochement des personnes qui ont des visions très différentes dans notre société. Cela permet de mieux comprendre la perspective de l'autre, d'améliorer le bon voisinage, la cohabitation et finalement la qualité de vie pour tout le monde puisque, faut-il le rappeler, le bien-être individuel souffre dans une société qui se durcit. Nous vous demandons donc de renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le renvoi sans débat de la motion M-1855 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est acceptée par 47 oui contre 7 non.**

**La présidente.** Je passe à la deuxième motion d'ordonnancement. Elle demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence, sur le siège, de la motion M-1856 de M<sup>mes</sup> et MM. Joëlle Bertossa, Théo Keel, Paule Mangeat, Pascal Holenweg, Olivia Bessat-Gardet, James Berclaz-Lewis, Brigitte Studer, Sacha Camporini, Charlotte Meierhofer, Livia Zbinden et Ahmed Jama: «Faire des Halles de l'Ile un centre de la culture émergente». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa pour une minute.

**M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa** (S). Merci, Madame la présidente. Cette motion est à la fois assez simple et modeste. Elle demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de transformer les Halles de l'Ile, côté brasserie, en centre culturel, si possible pour la culture émergente. Cela représente 600 m<sup>2</sup> et il y a des locaux administratifs à l'étage.

Alors, pourquoi? Déjà parce que toute l'Alternative entend les demandes incessantes pour de nouveaux locaux de la part du milieu culturel dans son ensemble, qui en manque vraiment cruellement. Le Palladium doit être rénové;

l'ancienne Comédie, on attend toujours qu'il se passe quelque chose... L'urgence est motivée par le fait que le bail a été résilié en mars, que les négociations avec l'actuelle tenancière sont à bout touchant. On connaît le temps long pour transformer des espaces comme ça en lieu culturel ou autre. Nous demanderons donc un vote sur le siège pour que le Conseil administratif ait le temps d'étudier cet objet et que ça ne prenne pas des années en commission.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1856 est acceptée par 40 oui contre 29 non.

**La présidente.** Cette motion sera traitée demain soir en deuxième partie de séance. Je passe à la troisième motion d'ordonnancement qui demande le traitement en urgence du rapport R-254 A/B. Je donne la parole à M. Valentin Dujoux pour une minute afin qu'il nous présente cette urgence.

**M. Valentin Dujoux (Ve).** Merci, Madame la présidente. C'est donc un texte de 2020 qu'on aura traité cinq plus tard, en janvier 2025... Les Verts présentent l'urgence sur le rapport de la résolution R-254, qui porte sur l'opposition encore et toujours à l'autoroute entre Thonon et Machilly.

Il y a trois demandes. Il s'agit d'abord de rappeler l'opposition du Conseil municipal. Il s'agit aussi de soutenir les démarches qui ont été mises en œuvre jusqu'à maintenant. Il s'agit enfin, parce que ce n'est pas uniquement une politique anti-voitures qui est portée ici, de soutenir la réhabilitation de la ligne du Tonkin, la ligne de chemin de fer qui bouclerait le Léman.

Ce texte, déposé en 2020, est toujours d'actualité. Il fait également écho au récent rejet de ces projets de méga-autoroutes. Nous avons voté en novembre dernier; il a été refusé à 52% par la population suisse et à 64% par la population de la ville de Genève. Cette urgence permet de remettre en avant ce sujet avec exactement les mêmes arguments puisque, que ce soit du côté ouest ou est du lac Léman, les impacts de ces projets de méga-autoroutes sur la ville de Genève sont identiques, avec tout leur lot de nuisances qu'ils impliquent. C'est pourquoi les Vertes et les Verts vous proposent cette urgence.

**La présidente.** Je mets cette urgence aux voix. Elle sera traitée demain, en deuxième partie de soirée, si elle est acceptée.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport R-254 A/B est acceptée par 41 oui contre 26 non.

**La présidente.** La quatrième motion d'ordonnancement demande le renvoi sans débat en commission de la motion M-1619, «A bas les vaubans!» Je laisse M. Rémy Burri nous présenter cette urgence pendant une minute.

**M. Rémy Burri** (PLR). Merci, Madame la présidente. L'urgence de cette motion, c'est surtout par rapport à son âge vu qu'elle date de 2021 et qu'elle a beaucoup d'étoiles. (*Ndlr: à chaque report du traitement d'un objet, une étoile est ajoutée à sa référence dans l'ordre du jour.*) Son seul défaut, c'est peut-être de n'avoir été signée que par le Parti libéral-radical... Si vous êtes contre les tas de ferraille, comme il y en a à la rue Schaub (*M. Burri montre une photo du site*), si vous êtes contre le bitume, si vous êtes pour le dégrappage, si vous êtes pour la végétalisation, alors votez oui à l'urgence du Parti libéral-radical. (*Remarque.*) Nous demandons le renvoi sans débat en commission, évidemment.

**La présidente.** A quelle commission souhaitez-vous la renvoyer?

*M. Rémy Burri.* A la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1619 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée sans opposition (66 oui et 1 abstention).

*Une voix.* Bravo, Rémy!

*M. Rémy Burri.* Vive la rue Schaub!

**La présidente.** Je passe à la cinquième motion d'ordonnancement. Elle demande le traitement en urgence, sur le siège, de la motion M-1854, «Pour des transports publics efficaces sur le U lacustre». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Studer pour une minute.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, Ensemble à gauche vous demande d'accepter l'urgence pour le traitement de cette motion. Cette proposition du Parti socialiste nous a paru simple et de bon sens. Actuellement, faire le U lacustre en transports en commun est compliqué. Ce trajet demande des changements de lignes, il n'atteint pas tous les points, et cela implique, quoi qu'on fasse, de faire une partie à pied. Certes, les

Mouettes font la traversée, mais elles sont inaccessibles si vous êtes en fauteuil roulant, avec une poussette non pliable ou des bagages.

La motion propose que le Conseil administratif prenne contact avec le Canton et les Transports publics genevois (TPG) pour la mise en place d'une ligne régulière et rapide. Gagnons du temps. Traitons cette motion très raisonnable rapidement et demandons au Conseil administratif de prendre les contacts utiles avec le Canton et les TPG afin d'assurer rapidement un itinéraire TPG régulier, direct et rapide autour du U lacustre, entre les P+R de Sécheron et de Genève-Plage. Merci de votre soutien.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. C'est donc une demande de traitement sur le siège lors de la séance de demain soir sur laquelle vous votez à présent...

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1854 est acceptée par 38 oui contre 30 non (1 abstention).*

**La présidente.** Cet objet sera traité demain soir. Je passe, pour finir, à la sixième et dernière motion d'ordonnancement. Elle demande le traitement en urgence de la motion M-1853, «Pour que la police des étrangers soit aussi appliquée en Ville de Genève». J'imagine que le souhait est de la traiter sur le siège demain soir... Monsieur Vincent Schaller, vous avez une minute pour nous parler de cette urgence.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Oui, Merci, Madame la présidente. Le droit cantonal prévoit que les agents de police municipale sont notamment chargés de la répression des infractions à la législation sur les étrangers. Le règlement municipal prévoit, quant à lui, qu'aucune action spécifique en matière de droit des étrangers ne sera programmée. C'est problématique puisqu'on comprend que la conseillère administrative en charge de la sécurité est ainsi empêchée de faire respecter la loi. Comme vous le savez, nous souhaitons, à l'Union démocratique du centre, introduire un peu de «suissitude» dans la façon d'administrer la Ville de Genève. Et la suissitude implique, pour commencer, le respect par la Ville de Genève de ses obligations de droit fédéral. Pour cette raison je vous remercie d'accepter cette motion d'ordonnancement.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1853 est refusée par 49 non contre 24 oui.*

Motion: organiser une «Semaine du dialogue» s’inspirant du modèle bâlois

**La présidente.** Voilà, nous aurons accepté cinq motions d’ordonnancement. Nous en avons fini avec ces urgences. Nous allons reprendre notre ordre du jour...

**5. Motion du 14 janvier 2025 de M<sup>mes</sup> et MM. Roger Gaberell, Luc Zimmermann, Yves Herren, Aurélien Borgeaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron et Mark Giannelli: «Dialogue contre la polarisation» (M-1855)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Notre société présente une forte tendance à la polarisation. Celle-ci se manifeste entre les générations, les niveaux sociaux, les personnes de diverses origines, croyances ou convictions politiques, etc. La crise du Covid-19 puis la situation internationale instable sur les plans économique et sécuritaire ont sensiblement renforcé cette tendance. L’observation du terrain, notamment par les professionnels-le-s du règlement des différends, est corroborée par diverses études.

Suite à ce constat, Pro Futuris, un «Think & Do Tank» fondé en 2022 et soutenu par la Société suisse d’utilité publique (SSUP), a élaboré et mis en place des formats de dialogue citoyen, notamment à Bâle. Après un test, la Ville a organisé une «Semaine du dialogue» en 2023 pour réunir des personnes aux opinions diverses, sensibiliser à la perspective de l’autre et percer les «bulles» favorisées par les médias sociaux. Cette expérience a été documentée par la plateforme d’information Bajour (<https://bajour.ch/a/austausch-zwischenungleichen>).

Pro Futuris travaille actuellement avec la Fédération Suisse Médiation (FSM) – qui a elle-même mis en place un groupe spécialisé «Dialogue» pour agir non pas sur des conflits avérés, mais surtout pour les prévenir en renforçant la cohésion sociale – sur un projet pilote avec des communes dont la population est divisée sur un thème d’actualité. L’objectif est de soutenir ces communes afin de réduire les tensions entre les camps et de surmonter les blocages. Ce projet est financé par des fondations privées et recherche encore deux communes pour participer à cette expérience.

Considérant:

- qu’il est indispensable de créer activement du lien au sein de notre société actuelle;

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 182<sup>e</sup> année: Annoncée et motion d’ordonnancement, N° 36, p. 6042.

Motion: organiser une «Semaine du dialogue» s’inspirant du modèle bâlois

- que la Ville de Bâle a mené avec succès une «Semaine du dialogue» avec des moyens raisonnables;
- qu’à partir de ces expériences et des besoins du terrain est né un projet pilote de dialogue sur des thématiques concrètes dans des communes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à organiser une «Semaine du dialogue» s’inspirant du modèle bâlois;
- à évaluer le potentiel de cette expérience, et, en fonction du résultat:
  - à reconduire le format de manière adéquate comme contribution continue à la cohésion sociale;
  - à mener un projet de dialogue en amont autour d’une thématique potentiellement clivante (par exemple en vue du réaménagement de la plaine de Plainpalais, de l’introduction de la limitation de vitesse à 30 km/h dans les quartiers, du développement du PLQ Acacias 2, de l’évaluation des mesures du «plan crack» aux Grottes une fois qu’elles auront été mises en place par le Canton, etc.).

—\*\*\*—

*(La motion est renvoyée sans débat à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.)*

Motion: aménagements sécuritaires empiétant sur le domaine public en Ville

**6. Motion du 28 avril 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Rémy Burri, Vincent Latapie, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Sebastian Aeschbach et John Rossi: «A bas les vaubans!» (M-1619)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les nombreuses installations sécuritaires encore présentes sur la voie publique en ville de Genève, à proximité de nombreux sites sensibles (consulats, missions permanentes, etc.) depuis la mise en place de mesures de sécurité dictées par la montée des menaces terroristes constatées après une série d’attentats commis en Europe et dans le monde;
- le caractère d’îlots de chaleur que représentent ces installations «provisoires» composées essentiellement de blocs de béton et de vaubans métalliques, souvent posés simplement sur le bitume ou le béton, sans aménagement particulier;
- le caractère provisoire et inesthétique de ces aménagements extérieurs;
- qu’en ces périodes de réchauffement climatique ces espaces pourraient être des opportunités pour la création d’îlots de fraîcheur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à inventorier l’ensemble de ces aménagements sécuritaires empiétant sur le domaine public dans le périmètre du territoire de la Ville de Genève;
- à étudier des aménagements plus pérennes et conviviaux, tout en respectant la mission de sécurité que doivent remplir ces installations;
- à concerter les riverains et les bénéficiaires concernés pour répondre à la fois à un besoin d’amélioration de ces installations et de sécurité;
- à prévoir des aménagements répondant au mieux au plan de végétalisation 2030 de la Ville de Genève.

—\*\*\*—

*(La motion est renvoyée sans débat à la commission de l’aménagement et de l’environnement.)*

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 178<sup>e</sup> année: Annoncée, N° 49, p. 7336. *Mémorial* 182<sup>e</sup> année: Motion d’ordonnancement, N° 36, p. 6045.

**7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 22 août 2024 sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour la création des Bains du Rhône» (IN-8 A)<sup>1</sup>.**

*16 décembre 2024*

**Rapport de M. Jules Lorenzi.**

Cet objet a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 3 septembre 2024. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Olivier Gurtner, les 8 octobre, 12 et 19 novembre et 3 décembre 2024. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de l'initiative**

(Voir annexe.)

**Séance du 8 octobre 2024**

*Audition de MM. Boris Calame et Jérôme Fontana, représentants du comité d'initiative*

M. Fontana prend la parole et mentionne que ce projet demande que des bains soient créés dans le Rhône pour faire face aux épisodes de canicule qui sont plus fréquents et plus intenses que jadis. Il ajoute que les attentes des Genevois sont très claires à l'égard de ces infrastructures. Il remarque qu'il est question de coordonner les réflexions entre la Ville et le Canton pour envisager une étude puisque le cours d'eau est du domaine public cantonal. Il précise qu'il est aussi question de sécuriser ces bains et de proposer des commodités: buvette, vestiaires, toilettes, casiers, etc. destinées au public. Il indique que l'initiative propose de démarrer ce projet dans un délai de trois ans et que ce point est le seul qui a fait l'objet d'une réserve de la part du Conseil administratif.

M. Fontana rappelle que Genève a une longue histoire avec les bains. Il évoque notamment les Bains de l'Arve vieux du XIX<sup>e</sup> siècle, et les Bains de la Coulouvrenière créés en 1850. Des bains existaient également sur le Rhône à la hauteur du pont de la Machine en 1889, bains qui ont été démolis en 1918.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 182<sup>e</sup> année: Rapport du Conseil administratif, N° 10, p. 1354.

Il rappelle aussi l'«Amarrage», projet ponctuel mis en œuvre en 2014 pour le bicentenaire de l'adhésion de Genève à la Suisse non loin du quai du Général-Guisan, ainsi que les Bains du Jet d'eau qui viennent d'être construits.

M. Fontana explique que créer des bains tel que le propose l'initiative permettrait de pallier l'absence d'un accès à l'eau dans ce secteur central de la Ville. Il rappelle que M. Kanaan avait déjà évoqué cette idée en 2018.

M. Fontana explique que leur réflexion s'est concentrée sur les lieux potentiels où implanter une telle infrastructure et le quai du Général-Guisan s'est progressivement imposé. Il précise qu'une distance de 150 m en amont du pont des Bergues peut être exploitée, les cinquante derniers mètres, en aval du pont du Mont-Blanc, ne pouvant pas être utilisés puisqu'ils sont occupés par le débarcadère des Mouettes.

Il ajoute qu'il serait possiblement question d'une surface de 3000 m<sup>2</sup> de plan d'eau. En comparaison, les Bains du Jet d'eau mesurent 1500 m<sup>2</sup>. Il signale que la proposition n'est évidemment pas inscrite dans le marbre et remarque que le quai est actuellement piétonnisé, ce qui offre un espace généreux permettant d'y installer des buvettes et des douches. L'initiant précise que l'étude qui a été menée par sa formation politique s'est également concentrée sur les sous-sols et le parking du Mont-Blanc, soit une surface bétonnée recouverte de vase, est situé précisément en dessous de la zone concernée.

M. Fontana, tout comme ses collègues de parti, estime que les Genevois veulent des accès au lac et que cette zone est mal desservie à ce propos. Il observe aussi que les immeubles à proximité sont occupés par des bureaux et non par des logements, ce qui implique que personne ne serait dérangé par d'éventuelles nuisances sonores en soirée ou le week-end.

M. Calame mentionne que les seuls bains sécurisés en Ville sont les Bains du Jet d'eau. Il ajoute que le point de vue qu'offre cet endroit sur l'île Rousseau est magique, tout en restant peu exploité et que c'est à cet endroit que le Rhône est le plus large, ce qui implique que le bon écoulement de celui-ci devrait être garanti.

Une commissaire observe que les initiants n'ont pas répondu à la réserve exprimée par le Conseil administratif sur le délai maximum de trois ans pour démarrer les travaux.

M. Fontana répond que son groupe a pris note de cette réserve, mais que selon lui, ce délai a été proposé compte tenu de l'urgence d'agir face aux pics de chaleur plus fréquents et plus longs et aussi dans le but de mener rapidement à bien ce projet.

M. Calame ajoute que l'idée est de réaliser ce projet le plus rapidement possible en suscitant une discussion entre les différentes entités concernées. Il affirme

que l'étude qui est demandée permettra de déterminer les éléments techniques de ce projet, mais il souligne qu'un accord préalable entre les autorités exécutives est fondamental.

M. Fontana rappelle qu'il existe d'autres bains sur le Rhin, à Bâle ou à Schaffhouse qui démontrent qu'il existe de nombreuses possibilités de réalisation et il mentionne que l'étude permettra de déterminer le profil du projet idéal pour Genève.

Une commissaire demande si l'idée des initiants est d'ouvrir ces infrastructures durant la journée pendant la belle saison.

M. Fontana acquiesce, mais rajoute toutefois que certaines personnes apprécient de pouvoir se baigner également en hiver. Il remarque que l'initiative ne donne pas de précisions sur les horaires ou sur la gestion des accès, mais que ces questions devront être traitées par la Ville de Genève.

M. Calame mentionne que les initiants ont refusé de s'avancer sur ces éléments, car ils devront être déterminés par les autorités. Il remarque que dans l'idéal, ces bains devraient être libres d'accès.

Une commissaire mentionne qu'à Zurich, l'accès aux bains se monte à 8 francs.

M. Fontana signale que les Bains d'Unterer Letten à Zurich sont gratuits.

M. Calame répond qu'en Suisse allemande, certains de ces lieux sont des espaces de détente avec des structures, mais il rappelle que l'initiative ne veut pas rentrer sur ces détails puisqu'elle propose avant tout des principes.

Une commissaire demande s'il y a eu des réactions de la part des riverains sur le projet.

M. Fontana répond que l'initiative a rencontré un vrai succès avec plus de 4000 signatures et il mentionne que les remarques négatives ont été très rares. Il précise que les seules interrogations qui ont été soulevées portaient sur les accès au lac pour les chiens.

M. Calame ajoute avoir entendu qu'il serait question des bains des banquiers, mais il déclare que cet aspect ne le dérange pas. A ses yeux, ces lieux sont d'une grande centralité et donc facilement accessibles depuis plusieurs quartiers.

Une commissaire demande si cette structure empiéterait sur l'espace public.

M. Calame pointe le fait que la buvette actuelle a déjà une emprise très importante et il remarque que cette portion du quai est peu fréquentée par les piétons. Il constate que les liaisons s'y font plutôt par le haut et que l'initiative envisage de créer des infrastructures sur la zone municipale.

M. Fontana signale que la terrasse de la buvette empiète déjà sur une large part de cette zone et qu'elle ne laisse qu'un simple espace de cheminement.

Une commissaire demande ce qu'il en est des montants à investir.

M. Fontana répond qu'il n'est pas question d'un projet définitif et il précise que les autres exemples donnent les chiffres suivants: 20 millions de francs pour la plage des Eaux-Vives, et 2 millions de francs pour les Bains de Cologny. Il estime que ce projet oscillera entre ces deux montants, mais qu'il sera plus proche des 2 millions que des 20 millions de francs.

Un commissaire demande si le comité d'initiative est ouvert à l'idée de viser un équilibre financier.

M. Calame répond que le comité ne veut pas entrer dans ce débat qui polarisera les positions. Il ajoute que ce sera au Conseil administratif et au Conseil municipal de trancher ces questions.

M. Fontana remarque qu'il serait aussi possible d'imaginer que les revenus de la buvette pourraient subvenir, en partie, à l'entretien des lieux.

Une commissaire demande si ce lieu est pertinent en ce qui concerne les courants.

M. Fontana répond que le courant est de plus en plus fort à proximité du pont de la Machine, mais il insiste sur le fait que le Rhône est très large au niveau du lieu qui est envisagé, ce qui implique un courant moins fort.

M. Calame ajoute que les bains devront être définis dans leur forme et que plusieurs acteurs, tels que les Services industriels de Genève (SIG), seront appelés à se prononcer.

Le président demande aux initiants s'ils estiment nécessaire de procéder à des auditions. Il observe que le Conseil administratif a conclu à l'acceptation de ce projet, exception faite de la réserve portant sur le délai de réalisation.

M. Fontana répond que les initiants sont ouverts et qu'ils accepteront des délais plus longs pour autant que le projet se développe. Il ne voit pas vraiment d'autres auditions à réaliser puisqu'il est uniquement question pour le moment de mener une étude.

L'audition étant terminée, le président demande quels sont les souhaits de la commission pour la suite.

Un commissaire propose l'audition de l'Office cantonal de l'eau (OCEau) ainsi que celle du Service des monuments et des sites (SMS).

Ces demandes d'auditions sont acceptées à l'unanimité.

**Séance du 12 novembre 2024**

*Audition de M. Patrick Mollard, directeur du Service des monuments et des sites (SMS)*

En préambule, M. Mollard déclare que les lieux concernés font partie du plan de site de la Rade, mais que l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels qui protège le Rhône et l'Allondon ainsi que l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse sont également concernés et sont contraignants dans les périmètres hors zones à bâtir. L'objectif de ces mesures est de maintenir libres ces espaces. Il précise que ce n'est pas l'accessibilité à l'eau dont il est question, mais les constructions afférentes comme les vestiaires ou les douches.

M. Mollard évoque le travail mené entre le département des sports de la Ville, le département de l'aménagement et le Département du territoire qui a conduit à définir une image directrice des accessibilités à l'eau depuis les Bains des Pâquis jusqu'au quai Wilson et depuis Baby-Plage jusqu'au Port-Noir.

L'auditionné remarque que des modifications de zones, comme cela a été le cas pour la plage des Eaux-Vives, seront nécessaires, puisqu'en l'état il n'est pas possible de construire dans le périmètre concerné.

Il souligne que tout ce qui touche à l'eau et au niveau du lac relève de questions compliquées puisque des accords intercantonaux et internationaux sont concernés.

M. Mollard estime que cet élément devra figurer dans l'étude étant donné que le fait de placer des objets dans l'eau à cet endroit représente des obstacles aux flux.

Il indique que ce projet implique une grande réflexion qui prend en compte la Rade et le Rhône et que les constructions sur les quais font l'objet d'autorisations provisoires. Il déclare qu'il est donc nécessaire de trouver une base légale commune.

L'accès aux rives est défini par le droit fédéral mais pas le fait de se baigner. Il mentionne qu'une commission fédérale nature et paysage devrait ainsi certainement se prononcer.

A propos du parking du Mont-Blanc, l'auditionné souligne qu'il serait nécessaire de déterminer le type de rapport à l'eau et d'imaginer un travail d'aménagement étant donné que la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Le président demande s'il y a d'autres plans de sites que celui de la rade.

M. Mollard répond qu'il y en a une cinquantaine, comme celui du vallon de la Laire, ou celui autour de l'immeuble Clarté.

Un commissaire demande ce qu'il en serait si l'on qualifiait l'atteinte du parking du Mont-Blanc et du quai du Général-Guisan.

M. Mollard répond que les opérations projetées seraient alors considérées comme des atteintes majeures et ne pourraient plus être menées.

Suite à cette audition, un commissaire remarque qu'il faudrait peut-être auditionner le Service d'incendie et de secours (SIS) qui s'occupe des incidents dans le Rhône.

L'audition du SIS est acceptée.

### **Séance du 19 novembre 2024**

*Audition de M. Franck Pidoux, directeur du Service de l'aménagement des eaux et de la pêche (SAEP), de l'Office cantonal de l'eau (OCEau)*

M. Pidoux déclare que le Canton est responsable de toutes les constructions sur le lac et les cours d'eau. Il remarque que ce projet est très ambitieux et mentionne qu'il existe un règlement sur les bains publics qui encadre les périmètres utilisables.

Il ajoute que l'on peut se baigner n'importe où sauf dans les ports et entre le pont du Mont-Blanc et le pont de Sous-Terre. Il rappelle également qu'un accord international a été établi et qu'il implique de pouvoir ouvrir les vannes au barrage du Seujet. L'auditionné déclare que construire dans le périmètre en question serait en désaccord avec les principes arrêtés. Il complète en expliquant que planter un pieu dans ce périmètre est à chaque fois étudié puisque le débit de l'eau doit pouvoir être respecté.

M. Pidoux rappelle qu'en 2013, une étude avait été entamée afin de déterminer les zones de baignade potentielles, et que le périmètre concerné par l'initiative n'avait pas été retenu en raison du courant qui peut y être très fort.

L'auditionné mentionne que c'est une bonne idée de sécuriser les bains, mais qu'un maître-nageur ne pourra certainement pas rattraper une personne qui tombe en dehors des limites en raison de la vitesse du courant. Il ajoute que les interventions sur le quai ne relèvent pas de sa compétence, mais il rappelle que c'est compliqué d'intervenir à ce niveau pour des raisons patrimoniales. De son point de vue, une modification de zone serait nécessaire afin de modifier la loi de protection des rives.

M. Pidoux constate que le délai de trois ans semble compliqué à respecter.

Il observe que le Canton travaille déjà avec la Ville pour imaginer un accès à l'eau dans ce secteur, mais il explique que la Ville a développé la plage des

Eaux-vives et est en train de développer un accès à l'eau au quai Wilson ainsi qu'à proximité du Jet d'eau, des secteurs moins problématiques.

Le président remarque que la faisabilité de ce projet semble donc très compliquée.

M. Pidoux acquiesce.

Une commissaire rappelle le projet de bassin temporaire en forme de croix suisse qui se trouvait à peu de chose près au niveau de la zone concernée par l'initiative.

M. Pidoux mentionne le courant qui est plus lent à ce niveau qu'après le pont du Mont-Blanc. Il remarque que son service s'était opposé au projet de bassin temporaire et qu'il avait émis des restrictions très dures.

Le président demande si l'eau de ce bassin était celle du Rhône, donc liée à la débitance du fleuve.

M. Pidoux confirme et signale que quel que soit le projet, un concept de sécurité devra être développé.

Une commissaire demande ce qu'il en est du débit dans ce secteur.

M. Pidoux répond que le débit est de 650 m<sup>3</sup> par seconde, ce qui est très important.

Une commissaire demande quelle est la nature des négociations avec le Valais à l'égard du lac.

M. Pidoux répond qu'il est nécessaire de garantir le niveau du lac tout comme il faut pouvoir anticiper les crues et les orages.

Une commissaire demande ce qu'il en est du port des Mouettes qui se trouve à proximité.

M. Pidoux répond qu'il y a un débarcadère et que c'est un aspect qui doit être pris en considération, mais il répète que pour le moment il convient de définir s'il est possible de simplement planter un pieu.

Une commissaire rappelle que jadis il y avait des bains à ce niveau.

M. Pidoux répond que ces bains se trouvaient derrière l'île où le courant est moins fort.

Une commissaire demande s'il serait possible d'installer un filet avant le barrage du Seujet.

M. Pidoux répond que des aménagements sont prévus avec des chaînes, mais le courant est très fort et il est possible de s'y agripper uniquement quelques secondes.

Une commissaire demande combien de temps prend généralement une étude.

M. Pidoux répond que tout dépend de l'importance du projet. Un projet comme celui de la plage des Eaux-Vives demande une dizaine, voire une quinzaine d'années et les projets plus modestes nécessitent trois ans.

### **Séance du 3 décembre 2024**

*Audition de M. Nicolas Millot, membre de la direction du Groupement intercommunal de défense contre l'incendie, Service d'incendie et de secours (SIS)*

M. Millot déclare avoir élaboré les techniques de sauvetage en milieu aquatique et être le référent dans le domaine au niveau suisse. Il évoque le règlement qui régit les piscines et les bains notamment en mentionnant que ces documents doivent être pris en considération pour un projet tel que celui dont il est question. Il ajoute que même si le SIS est un organe de secours et non de prévention, il accompagne les projets.

M. Millot observe que cette initiative implique une analyse de risques tant au niveau de l'hygiène que de la sécurité. Le Service des sports de la Ville de Genève avait ouvert un bassin pour le bicentenaire avec une surveillance. Un règlement (F3 03 03) interdit les bains dans cette zone, mais des dérogations sont possibles.

L'auditionné relève l'évolution des pratiques aquatiques et remarque qu'à présent des paddles descendent le Rhône jusqu'après le Lignon, ce qui n'était pas le cas il y a encore deux ans.

Il observe que l'objectif cible du nombre d'interventions annuelles maximum du SIS avait déjà été atteint fin juillet.

M. Millot constate que si le bassin n'est pas fermé, les gens se retrouveront dans une partie soumise au courant. Il mentionne qu'en cas d'alerte au pont du Mont-Blanc, les secours sont envoyés au barrage, secours qui impliquent une quinzaine de personnes et un hélicoptère.

Un commissaire demande s'il serait possible d'installer des bains là où se trouvait la croix suisse du bicentenaire.

M. Millot répond que toutes les études concernant cette possibilité ont déjà été réalisées.

Une commissaire demande s'il y a des statistiques concernant les personnes qui se noient.

M. Millot répond que la prévention des accidents donne des chiffres tous les ans. Il mentionne qu'il s'agit principalement d'hommes de 25 à 33 ans. Il remarque que la nage en eau libre est la troisième activité sportive la plus mortelle

en Suisse. En juillet de cette année, il y avait déjà eu 40 interventions pour des personnes en difficulté.

Une commissaire remarque qu'il faudrait plutôt envisager un bassin fermé.

M. Millot répond que même avec un bassin fermé, des accidents seront inévitables.

Un commissaire demande s'il y a eu des interventions dans les bassins existants.

M. Millot répond par la négative en mentionnant qu'il y a des surveillants sur place. Il ajoute que le SIS est tout de même intervenu aux Bains des Pâquis à quelques reprises.

Un commissaire se demande si un bassin avec du courant situé à 50 m d'un barrage est pertinent ou s'il ne serait pas plus intelligent de le placer ailleurs.

M. Millot répond que ce périmètre n'a pas été identifié comme étant propice et que lorsqu'une demande avait été déposée pour installer un bassin sous le pont de la Coulouvrenière il y a quinze ans, le projet avait été refusé.

Le président rappelle que le bassin du bicentenaire était pourvu d'un fond.

M. Millot comprend le projet de l'initiative comme étant un bassin pourvu de barrières assez hautes pour empêcher les gens de les franchir.

L'audition étant terminée, les partis sont invités à émettre leurs prises de positions sur l'objet.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Centre informe que son groupe soutiendra cette initiative. Il trouve que la dernière audition était rassurante et qu'il semble judicieux d'étudier cette proposition.

Un commissaire du Parti libéral-radical observe que 4000 personnes ont signé cette initiative et qu'il convient d'étudier ce projet. Il ajoute que les aspects sécuritaires se gèrent et qu'il est possible de ne pas se noyer dans un verre d'eau.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s considère que cette proposition est impossible à refuser. Néanmoins, il rappelle que l'initiative se limite par elle-même et il pense qu'elle coulera inévitablement. Son groupe acceptera tout de même l'initiative.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe est dubitatif à certains égards, notamment à propos du choix du quai du Général-Guisan, mais il

rappelle que cette initiative demande une étude pour une installation que la population souhaite. Il déclare donc soutenir l'initiative.

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois estime que cette initiative demande d'étudier des bains à l'endroit le moins adapté. Il ajoute que deux accès à l'eau viennent d'être créés et il se demande ce que l'on cherche à vouloir se baigner dans un lieu présentant autant de risques. Son groupe refusera donc cette initiative.

Une commissaire d'Ensemble à gauche constate que cette initiative est très plaisante, mais elle remarque que les auditions étaient relativement négatives. Cela étant, la dernière audition semble laisser la porte ouverte et elle pense qu'il est possible d'accepter cette initiative.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe refusera cette initiative qui tend à gaspiller de l'argent pour une installation dans un endroit protégé et présentant de nombreuses contraintes.

Le président soumet au vote le renvoi de l'initiative municipale IN-8 au Conseil administratif.

Par 8 oui (3 Ve, 1 EàG, 2 S, 2 LC) contre 2 non (MCG, UDC) et 5 abstentions (3 PLR, 2 S), le renvoi au Conseil administratif de l'initiative IN-8 est accepté.

*Annexe:* initiative municipale IN-8



Initiative populaire communale  
**Pour la création  
des Bains du Rhône**

Les fortes chaleurs estivales se répètent un peu plus chaque année. Ces pics de chaleur de plus en plus fréquents et longs obligent à repenser notre ville afin d'offrir des espaces de rafraîchissement à l'ensemble de la population.

La population genevoise a déjà exprimé son attente claire de multiplier les zones de baignade, comme en témoignent les aménagements de la plage des Eaux-Vives et du quai Wilson.

Les citoyen·nes et citoyen·nes soussigné·es, électeur·es et électrice·es dans la commune de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 73 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales de :

- débiter, en concertation avec le canton, une étude en vue de la réalisation de bains publics, sur le quai Général-Guisan, permettant l'accès libre à l'eau et la requalification du quai;
- veiller à ce que ces bains soient sécurisés;
- intégrer au quai les infrastructures et commodités nécessaires à l'accueil du public (vestiaires, buvettes, wc, douches);
- démarrer le chantier dans un délai de trois ans après l'acceptation de la présente initiative;
- rendre compte annuellement au Conseil municipal de l'avancée du projet.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de la Ville de Genève et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans au moins peuvent signer cette initiative communale.

**Vert libéraux.**  
Ville de Genève

en partenariat avec **jeunes vert'libéraux GENEVE**

Les Vert'libéraux proposent la création des « Bains du Rhône », pour offrir un nouveau lieu de baignade et de lien social au cœur de la ville, entre Fusterie et Molard.

Ils invitent les autorités à développer un projet, dans un délai de trois ans après l'acceptation de la présente initiative.



Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à CHF 100. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance jj/mm/aaaa	Origine (canton ou nationalité)	Domicile (rue et n° - NPA, localité)	Signature

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants: **Marion Baqué**, rue Verdaine 14, 1204 Genève; **Boris Calame**, avenue des Eidgenotes 10, 1203 Genève; **Jérôme Fontana**, Rue de Moillebeau 23, 1209 Genève; **Bénédicte Grimm**, rue Jean-Violette 24, 1205 Genève; **Tyves Herren**, rue Du-Candolle 36, 1205 Genève; **Christian Jeannerod**, avenue de Frontenex 34, 1207 Genève; **Martin Renevey**, Rue de Zurich 42, 1201 Genève; **Mathieu Tratch**, boulevard Carl-Vogt 45, 1205 Genève.

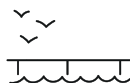
**A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023 à : Parti vert'libéral genevois, 1200 Genève**





Initiative populaire communale

## Pour la création des Bains du Rhône



### Le Rhône, bien commun

Améliorer l'accès à l'eau c'est permettre au plus grand nombre de se baigner dans des conditions adéquates. Aménager un espace de baignade est une opportunité pour requalifier le quai négligé depuis des décennies.



### Le Rhône, lieu social

La création de nouveaux bains publics répond aux besoins de sociabilité exprimés par la population. Proposer un nouvel espace de convivialité, accessible à tous au cœur de la cité est un véritable plus pour la vie en ville.



### Le Rhône, source de fraîcheur

Se rafraîchir est devenu une préoccupation pour de nombreux citoyens qui souffrent de pics de chaleur de plus en plus nombreux. Améliorer l'accès à l'eau au cœur de Genève, c'est permettre au plus grand nombre de se rafraîchir.

Imprimé sur du papier FSC

Plier, ne pas déchirer! Placer 2 points de colle au recto, puis envoyer.



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren  
ne pas affranchir  
non affrancare  
50788817  
210002



## Je soutiens l'initiative



Je scanne le code QR  
avec mon smartphone



Je confirme le montant  
et le don



Je reçois en fin d'année  
un justificatif pour déduire  
mon don des impôts



Également par virement bancaire  
IBAN CH15 0900 0000 1212 2562 6

Parti vert·libéral genevois  
1200 Genève

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023

**M. Olivier Gurtner, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement** (S). Tout d'abord, mes meilleurs vœux à vous, Madame la présidente, ainsi qu'aux membres du bureau et à tous les membres de ce plénum pour une belle année 2025.

J'interviens évidemment au titre de président de la commission de l'aménagement et de l'environnement pour vous dire que nous avons la chance ce soir de vivre un moment important. Il s'agit d'une initiative populaire; c'est donc directement lié aux droits politiques, à cette particularité bien suisse qu'est la démocratie directe, qui est une exception. (*Remarque.*) On peut en ce sens saluer les groupes mobilisés et leur emploi de ces outils démocratiques pour porter des enjeux et des propositions à l'agenda politique et mobiliser la population afin que cette dernière puisse s'exprimer par le biais de signatures. C'est donc une démarche précieuse du point de vue des institutions, qu'il faut saluer.

En tant que président de commission, je voudrais remercier tout particulièrement le procès-verbaliste ainsi que M. Jules Lorenzi qui a rédigé le rapport en un temps éclair. Nous avons en effet été, pour des raisons légales, pris par des délais extrêmement serrés... Je remercie aussi les membres de la commission puisque nous avons un calendrier ma foi très restreint pour pouvoir traiter cette initiative. Cela n'a pas empêché un certain nombre d'auditions d'avoir lieu, au premier titre desquelles celle des initiants évidemment, donc MM. Boris Calame et Jérôme Fontana des Vert'libéraux. Je ne vais pas m'épancher davantage étant donné que le rapporteur saura mieux que moi vous expliquer le détail des travaux de la commission.

**M. Jules Lorenzi, rapporteur** (S). La commission s'est penchée sur ce texte qui vise à créer des bains dans le Rhône. Nous avons commencé par auditionner les initiants, MM. Boris Calame et Jérôme Fontana, qui nous ont présenté ce projet. Il s'agit très précisément de créer des bains au niveau du quai du Général-Guisan. Ils seraient situés, pour ceux qui ne voient pas, entre le débarcadère des Mouettes et le pont des Bergues. Les initiants ont tout d'abord insisté sur le besoin que la Ville et le Canton se coordonnent pour mener un projet d'une telle ampleur. Il s'agit également de proposer toutes les commodités nécessaires destinées au public: buvettes, toilettes, casiers, etc. L'initiative est précise également sur un point: elle demande que les travaux soient réalisés dans un délai de trois ans, un délai jugé ambitieux par le Conseil administratif mais auquel les initiants tiennent.

Nous avons ensuite auditionné M. Patrick Mollard, directeur du Service des monuments et des sites. Il nous a expliqué qu'il s'agissait de demander des modifications sur la zone concernée, puisque, en l'état, il n'est pas possible de construire dans le périmètre. Tout ce qui a trait à l'eau induit nécessairement des complications puisqu'on touche à des accords internationaux. En l'occurrence,

pour ce qui est du Rhône, on touche au levier du barrage du Seujet puisque c'est ce barrage-là qui influe sur les niveaux de l'eau et que l'on modifie en fonction des circonstances, météorologiques et autre.

Nous avons ensuite auditionné M. Franck Pidoux, directeur du Service de l'aménagement des eaux et de la pêche à l'Office cantonal de l'eau, qui nous a précisé un point très important. Le fait de planter ne serait-ce qu'un seul pieu dans cette zone nécessiterait à chaque fois qu'on étudie la question puisque ça pourrait avoir un impact sur le mouvement de l'eau et le débit qu'elle engendre. Il a rappelé qu'une étude avait été entamée en 2013 dans le but de délimiter les zones potentielles de baignade; en l'occurrence, la zone concernée par l'initiative n'était pas comprise dans cette étude. Il s'agirait donc d'analyser la faisabilité dans cette zone en particulier. M. Pidoux a également insisté sur le fait qu'il fallait qu'on développe un concept de sécurité.

Cela a amené la commission à auditionner un membre du Service d'incendie et de secours, M. Nicolas Millot, membre de la direction du Groupement inter-communal de défense contre l'incendie (groupement SIS), qui a constaté qu'un bassin non fermé comporterait des risques dans la mesure où n'importe qui serait capable de sauter et de se retrouver dans une eau à fort courant. Cette question devrait donc être réglée. M. Millot nous a précisé que même un bassin fermé comportait des risques et que cela devait être pris en compte. Les questions sécuritaires ont été finalement au centre des discussions des commissaires et nous ont occupés pendant de longs instants.

Au final, cette initiative a soulevé des doutes et des questions pertinentes. Elle a surtout montré la nécessité de faire un travail de fond pour le crédit d'étude, qui sera proposé si elle est acceptée, mais de répondre aussi à de nombreuses questions, qu'il s'agisse des autorisations, des traités internationaux, du débit de l'eau et des leviers possibles en fonction des capacités du barrage du Seujet situé en aval, ou encore du coût relatif aux questions de sécurité et d'aménagement, puisque, de ce que nous avons pu constater quant à la demande de l'initiative, il s'agit d'amener non seulement des bains mais aussi des commodités telles que des vestiaires – on l'a dit.

L'initiative a recueilli l'approbation d'une majorité de la commission avec huit voix pour, deux voix contre et cinq abstentions. La majorité vous encourage donc à renvoyer cette initiative au Conseil administratif.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne à présent la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent, et après nous voterons sur l'initiative en tant que telle. Madame Maryelle Budry, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Merci, Madame la présidente. Ensemble à gauche ne peut que soutenir le désir des 400 citoyennes et citoyens qui espèrent un nouveau lieu de baignade aménagé en ville. La natation est un sport sain et léger du point de vue écologique qui n'exige que peu de dépenses énergétiques.

Mais pourquoi les initiants ont-ils choisi exactement la zone de la rade considérée comme dangereuse? Comme le disait M. Pidoux, directeur du Service de l'aménagement des eaux et de la pêche, on peut se baigner n'importe où sauf entre le pont du Mont-Blanc et le pont de Sous-Terre, et le projet des Vert'libéraux se situe exactement là. Cela étant, cette interdiction souffre des exceptions. Il y en a en tout cas une qui a souvent été évoquée dans le débat, c'est l'Amarrage ou la Croix-Suisse, lieu de baignade établi en 2014 pour le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Ce lieu, constitué de cubes flottants très sécurisés, était situé justement devant le pont de la Machine.

Une nouvelle installation de ce genre serait-elle à nouveau possible? C'est ce que le Conseil administratif fera étudier à ses services puisque nous accepterons cette initiative. Il est clair que le projet des Bains du Rhône ne pourra pas se réaliser dans un délai de trois ans. Cela étant, l'attente de nouveaux lieux de baignade de la part de la population est manifeste, et Ensemble à gauche les encourage en votant oui ce soir.

**M. Christian Steiner** (MCG). Oui, effectivement, on voit qu'il y a un engouement pour la baignade, et pas seulement dans le lac, dans le Rhône également. Cela étant, il y a un endroit où c'est prévu justement et où ça pourra être fait; c'est la pointe de la Jonction, là où une majorité de gens font déjà de la baignade, là d'où partent ceux qui descendent le Rhône. Et après, il y a les nouveaux lieux de baignade... Il y a le quai Wilson – ça commence...; il y a les Bains du Jet d'eau, qui sont limités. Il y a surtout la plage des Eaux-Vives. Je pense que le Conseil administratif répond déjà à cette envie de baignade.

Quant à ce projet, et c'est d'autant plus étrange qu'il y a quand même parmi les initiants des spécialistes de l'eau – c'est le moins qu'on puisse dire – ils proposent en fait de se poser dans un endroit où la baignade est interdite. (*Rires.*) Il ne faut pas rire, Monsieur Gomez... Ils proposent d'installer des bains dans un endroit où la baignade est interdite et des cabines pour se changer alors que l'endroit est protégé par le patrimoine. Donc non, je pense que c'est d'une extrême complexité d'arriver à quelque chose. On ne va pas changer l'ensemble du plan d'urbanisme de la rade! Par contre, c'est quelque chose qu'on pourrait expliquer à la population, si ça devait être soumis au vote. Une majorité a malheureusement décidé d'accepter ce projet, difficilement réalisable en trois ans, eh bien, je les laisse assumer. Quant au Mouvement citoyen genevois, nous refuserons bien évidemment ce projet inadapté.

**M. Yves Herren** (HP). En effet, on peut s'en souvenir, en ce qui concerne les accès à l'eau, il y a encore à peu près dix-douze ans il n'y avait qu'une seule possibilité pour aller se baigner: c'était les Bains des Pâquis. Ensuite, du chemin a été parcouru. La plage des Eaux-Vives a été construite dans un endroit où c'était absolument interdit à la baignade et où le domaine était cantonal. Finalement, des liens rendus possibles entre Ville et Canton ont permis le projet.

Visiblement, cet endroit est surtout à la croisée des chemins entre les baignades de la Jonction et les Bains du Jet d'eau, les nouveaux bains qui permettent justement de boucher un trou manquant. Alors, l'étude pourra peut-être en dire un peu plus sur la faisabilité. Elle devra évidemment être faite conjointement avec les autorités cantonales. Il s'agit de favoriser les échanges pour cette étude.

Le Service des monuments et des sites a dit qu'il n'était pas possible en l'état de réaliser la construction. Peut-être qu'il y a aussi des questions de sécurisation... C'est clair, il ne s'agit pas que les gens se baignent en plein courant. Il faut qu'il y ait un cadre dans lequel les gens se baignent à l'intérieur, un peu comme les Bains du Jet d'eau, qui ont un certain succès. On pourra même imaginer que ces derniers soient pérennisés à l'avenir et que la même structure soit éventuellement installée dans le lieu demandé, comme un test justement. On pourrait éventuellement imaginer ça. Je voterai donc volontiers en faveur de cette initiative.

**M<sup>me</sup> Cathy Jacquier** (UDC). Chers conseillers municipaux et conseillères municipales, cette initiative «Pour la création des Bains du Rhône» est tout à fait, on l'a entendu, dans la tendance du moment consistant à créer de nouveaux bains, et elle demande de les créer sur le quai du Général Grisant. (*Rires.*) Guisan. Lapsus révélateur... Effectivement, c'est grisant d'avoir des nouveaux bains partout.

Or, après l'audition du directeur du Service des monuments et des sites, les obstacles semblent conséquents. Il n'est pas possible en l'état de construire dans ce périmètre. Les lieux font non seulement partie du site de la rade mais également de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Ces espaces doivent donc rester libres.

L'auditionné mentionne également que tout ce qui touche à l'eau et au lac relève d'accords intercantonaux et internationaux. Placer des objets à cet endroit représente un obstacle aux flux. La demande des initiants de veiller à ce que les Bains soient sécurisés rencontre tout autant d'obstacles, mais ceux-ci sont plus conséquents encore pour les citoyens en raison du danger que représente cet endroit pour la baignade. Un autre auditionné, le directeur du Service de l'aménagement des eaux et de la pêche, mentionne que le courant y est si fort que, quand bien même on sécurisait les bains, un maître-nageur n'arriverait pas à rattraper une personne qui tomberait en dehors des limites. Le débit dans ce secteur est de 600 m<sup>3</sup>/s. Il y a bien des chaînes où s'agripper, mais la personne qui s'agripperait

ne tiendrait pas plus de quelques secondes tellement le courant est fort. C'est ce qui nous a été dit en audition.

Le directeur du groupement SIS que nous avons auditionné mentionne que les secours impliqueraient, en cas d'alerte au pont du Mont-Blanc, une quinzaine de personnes et un hélicoptère. Qu'est-ce qu'on veut encore dans ce Municipal? C'est assez surprenant. Quant au délai de trois ans qui est demandé par les initiants, c'est quasiment infaisable.

Une étude a été faite 2013... C'est un peu bizarre d'avoir comme ça maintenant une initiative sur les zones de baignade, alors que le périmètre n'avait pas été retenu en raison du courant qui peut être très fort et du fait que l'endroit choisi est un des pires au niveau danger ou contraintes du site. Cette initiative n'est ni raisonnable ni faisable. L'Union démocratique du centre s'oppose à la mise en danger – la nôtre, la vôtre et celle de nos citoyens.

**M. Aurélien Borgeaud** (LC). Avec le réchauffement climatique, la population a de plus en plus besoin d'avoir accès à l'eau. On le constate en observant la fréquentation des différents points d'accès à l'eau de notre ville, que ce soit aux Bains des Pâquis, à la plage des Eaux-Vives, ou depuis cet été, aux Bains du Jet d'eau. En cela, les citoyens demandent que l'on réponde, à travers cette initiative, à ce besoin d'accès à l'eau, en l'occurrence par la création de bains fluviaux à la hauteur du quai du Général-Guisan.

On l'a entendu, la création d'un accès à l'eau à cet endroit vient avec des enjeux – des enjeux patrimoniaux, des enjeux réglementaires ou des enjeux sécuritaires –, mais on ne peut pas exclure aujourd'hui qu'il soit faisable de répondre à la demande exprimée par ces citoyens de créer un accès à l'eau au quai du Général-Guisan. Seule une étude pourra déterminer si c'est faisable et quelles seront les spécificités techniques, légales ou sécuritaires qu'il faudrait mettre en œuvre.

J'ai entendu dire qu'on mettrait en danger nos concitoyens en créant cet accès à l'eau. Moi je me souviens de l'audition des pompiers... Ils nous ont dit en effet qu'il faudra un concept sécuritaire, mais qu'on ne pouvait pas, aujourd'hui déjà, empêcher quelqu'un qui souhaite sauter par-dessus la barrière dans le Rhône de le faire. Ce sera le cas également si des bains sont sécurisés avec une barrière. Oui, il y a un concept sécuritaire à avoir, mais il faut aussi en appeler à la responsabilité de la population. Est-ce qu'on veut priver d'accès à l'eau les citoyens parce que certaines personnes ne respecteraient pas un concept sécuritaire? Nous ne le pensons pas. Nous pensons qu'il faut mener ces études à fond et regarder si c'est possible. Si ce n'est pas possible, dommage, mais nous sommes convaincus que ça peut l'être. Nous soutiendrons une demande de crédit d'étude et cette initiative populaire.

**M. Bernard Delacoste** (Ve). Etude pour des bains sur le quai Général-Guisan... Si ce n'est pas une initiative «portes ouvertes», je ne saurais que dire... Franchement, que pensez-vous répondre à la sollicitation de réaliser des bains supplémentaires à Genève, si ce n'est un petit oui? Ce qui est étrange dans cette proposition, ce n'est pas la proposition de nouvel accès à l'eau. Qui pourrait être contre cette proposition, qui n'est d'ailleurs qu'un copié-collé d'un bain qui a bien marché, on le sait tous, du moins de manière provisoire? Aucune originalité, aucune nouveauté et beaucoup d'opportunisme encore et encore, et encore une fois. (*Commentaire. Cloche.*)

Ce qui est étrange donc, c'est l'incohérence totale de vision des auteurs. Les personnes qui ont été un moteur pour la création de la plage des Eaux-Vives sont les mêmes qui n'ont cessé de critiquer des bains au quai Wilson, impossibles selon elles, mais qui proposent des bains sur le quai d'en face, en plein courant et en pleine zone de gestion du niveau du lac. Bref, une zone encore plus impossible que sur l'autre rive. Si certains pratiquent le copié-collé un peu n'importe comment, ils feraient tout aussi bien de faire du copié-collé de leurs critiques éclairées sur leurs propres propositions. On gagnerait du temps et aussi de l'argent.

On ne peut donc pas, politiquement, refuser cette initiative, et nous laisserons donc les études, ainsi que les avis cantonaux, voire fédéraux, répondre de manière claire et non partisane. Nous soutiendrons cette initiative IN-8 et regrettons déjà son inapplicabilité probable, comme c'est souvent le cas dans les projets copiés-collés. Mais nous laisserons des études sérieuses poser un diagnostic sur ce fantôme de projet.

Nous laisserons aussi les auteurs de cette brillante idée prendre leurs responsabilités dans ce qui s'annonce déjà comme un pet dans l'eau électoral. (*Rires.*) Politiquement, nous avons fait le job en commission et déjà compris tous les impossibles cantonaux et fédéraux. Techniquement, nous avons probablement besoin que des études expliquent les possibles aux faiseurs de projets. Nous allons donc soutenir cette initiative IN-8 qui demande justement des études pour qu'on s'assure de la faisabilité ou non de ce projet. (*Commentaire.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pas besoin de commentaires sur les prises de parole... Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole. (*Remarque de M. Pierre de Boccard.*) Eh bien vous la prendrez... Quand ce sera à votre tour de parler, je vous la donnerai, Monsieur de Boccard. Monsieur Gurtner, vous avez la parole. (*Remarque.*) Si, vous avez besoin... Vous êtes soumis aux mêmes règles que les autres personnes, Monsieur...

**M. Olivier Gurtner** (S). Merci beaucoup... M. de Boccard saura certainement employer le bouton au bon endroit... Mesdames et Messieurs, oui, effectivement, le projet n'est pas parfait. Non, «il n'est pas question d'un projet définitif», dit un des initiants, M. Fontana, en audition. Oui, les enjeux de sécurité doivent être traités, évalués. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Parti socialiste s'était abstenu au moment de voter sur l'objet en commission. Mais ce soir, comme toujours avec une initiative, l'enjeu, c'est d'envoyer un signal, de répondre aux attentes de la population.

Face au réchauffement climatique, le besoin en points d'eau est de plus en plus évident. A Genève, le lac est inaccessible à plus de 75%. Les rives sont privatisées. Il faut donc rendre la rade aux habitants et faire respecter pas moins que le droit et rien que le droit.

Alors, effectivement, on pourrait se permettre de souligner certaines imperfections, certains défauts ou disons des hasards de calendrier... On pourrait, comme les Vert' libéraux, se dire que le projet est très bien dans l'absolu mais que le budget, que l'endroit n'est pas le bon... «La plage est trop en pente.» (*Rires.*) Elle est trop en pente, cette plage... (*Applaudissements.*) On pourrait s'encouler sur un gravier et tomber dans le lac parce que la plage est trop en pente. (*Rires.*) Je pense que vous voyez à quoi je fais référence...

*Une voix.* Pas du tout, non! (*Rires.*)

*M. Olivier Gurtner.* ... dans un contexte patrimonial, donc, sur le quai Général Masset... Guisan, pardon... (*Rires.*) (*Ndlr: en référence à la campagne Masset, objet du projet de délibération PRD-355.*)

Il faut savoir faire contre mauvaise fortune bon cœur. Il faut être capable de voir un peu loin et, de temps en temps, l'enjeu, c'est d'abord le signal. Pour nous, le signal sera positif; le Parti socialiste votera donc finalement pour cette initiative. (*Applaudissements.*)

**M. Kevin Schmid** (PLR). Ecoutez, on va être d'accord au moins pour partie avec certains de mes collègues, que j'ai écoutés avec attention. Lorsque plusieurs milliers de Genevoises et de Genevois, par leur signature, nous intiment l'ordre de faire passer un message qui effectivement devrait aller dans le sens d'un accès à l'eau garanti pour chacun, eh bien, au Parti libéral-radical, Ville de Genève, on a envie de les entendre.

Je fais partie de cette commission, qui a effectivement reçu un certain nombre de spécialistes venus nous expliquer que les contraintes évoquées –

patrimoniales, sécuritaires et autres – rendront l’application de ce projet difficile, compliquée. Mais enfin, difficile, compliqué, nous avons envie de croire que ce n’est pas tout à fait genevois. Encore que ça prendra deux fois plus de temps. Peut-être réussira-t-on à passer au-delà des difficultés qui se présenteront sur notre chemin.

On a envie d’envoyer avec la section Ville de Genève du Parti libéral-radical le message que nous avons entendu la volonté de celles et ceux qui se sont exprimés. Alors, il y a le calendrier... Vous l’aurez relevé, cette initiative a été poussée par le Parti vert’libéral. Le Parti libéral-radical, Ville de Genève, n’est évidemment pas le Parti vert’libéral; malgré tout, vous voyez, nous avons la capacité – nous en sommes, je pense, assez fiers – de nous dire que, quand bien même une bonne idée ne serait pas parfaite, on l’a dit ce soir, lorsqu’elle est soutenue par la population, alors cette bonne idée sera, pourquoi pas, au moins dans le message que cela envoie ce soir, soutenue par le Parti libéral-radical, Ville de Genève.

Oui, les difficultés sont nombreuses; oui, elles ne manqueront pas de se présenter sur le chemin de la réalisation de ce projet, de cette idée. Mais enfin, ce projet, cette idée a le mérite de donner un signal clair quant à la priorité que doit être l’accès à l’eau pour le bien-vivre en ville de Genève, puisque le bien-vivre fait partie depuis toujours des priorités que se fixe le Parti libéral-radical, Ville de Genève, et cela bien avant que ce soit tant à la mode dans cette campagne électorale.

Comprenez que, ce soir, nous ne souhaitons pas mener la politique du pire. Comprenez que, ce soir, nous souhaitons soutenir cette initiative par notre vote et laisser aux nombreux spécialistes que nous avons reçus, qui feront ça beaucoup mieux que nous, le soin de nous expliquer pourquoi ce sera compliqué, pourquoi même – pourquoi pas? – ce sera infaisable en l’état. Le rôle des politiques que nous sommes est de donner une impulsion. C’est en tout cas la vision que nous nous en faisons au Parti libéral-radical, Ville de Genève. Aux spécialistes de venir expliquer les difficultés qui se présentent à nous, puis, pourquoi pas, charge à des réalisatrices ou réalisateurs ambitieux de prouver pourquoi, malgré tout, il doit être possible de le faire avec un certain nombre d’ajustements afin de rendre de la qualité de vie aux Genevoises et aux Genevois qui se sont exprimés en faveur de ce projet, que nous soutenons par le message que nous envoyons ce soir. Nous soutiendrons cette initiative.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Comme certains le savent peut-être, ça fait dix-huit ans que je siège dans ce plénum, alors j’ai eu à plusieurs reprises l’occasion de m’exprimer sur les demandes des habitants de se baigner dans le Rhône. J’ai notamment été la rapporteuse sur la motion M-901, «Construisons des bains publics dans le Rhône!». Ce qui m’en est resté principalement, c’est

que le barrage du Seujet, construit en 1995 pour créer de l'électricité, impliquait un volume de 100 m<sup>3</sup> en hiver, lequel peut augmenter en été très rapidement à 400 m<sup>3</sup>/s. Alors, il y a d'une part l'aspect volume qui fait parfois augmenter le débit d'une hauteur d'un mètre, ou de 30 cm quand ce n'est pas trop haut; il y a, d'autre part, l'eau de l'Arve dont la température est fort différente, et cela peut provoquer de gros problèmes pour les personnes qui viendraient tout à coup à se retrouver dans de l'eau glacée et non plus dans l'eau relativement peu froide qui sort du lac.

Les personnes que nous avons auditionnées – je voudrais le rappeler – nous ont dit qu'il y avait eu deux décès par noyade en 2011, cinq en 2012, sept en 2013 et huit en 2024. Alors, combien de morts allons-nous accepter pour donner à certains la possibilité de faire trempette dans un endroit qui n'est pas forcément adéquat? Le lac est beaucoup plus vaste; il y a des plages à de nombreux endroits, il y a des piscines... Moi je serais d'avis que l'on remette une piscine flottante dans la rade, pourquoi pas, mais j'attire véritablement votre attention sur la responsabilité que vous prenez à exposer des gens à des dangers importants, ce d'autant que si nous, nous apprenons tous plus ou moins à nager à l'école, ce n'est pas le cas des touristes qui viennent chez nous. (*Remarque.*) Tiens, M. Burri pense que je ne sais pas nager... (*Remarque.*)

**La présidente.** On ne doute pas que vous sachiez nager, Madame Magnin...

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* Le problème n'est pas de savoir flotter, ce n'est pas de savoir faire la planche; c'est de savoir nager à contre-courant ou en étant submergé par des flots beaucoup plus violents, par des tourbillons. Et ça, Mesdames et Messieurs, si vous votez oui à cette initiative, vous prenez chacun, personnellement, la responsabilité des morts qui pourront s'ensuivre. (*Exclamation.*) C'est pourquoi j'attire votre attention là-dessus. Est-ce qu'en votre âme et conscience vous pouvez prendre la responsabilité de ces décès, du deuil des familles qui perdront un membre? (*Remarque.*) Mais bien sûr que si, on saute dans le Rhône...

**La présidente.** Madame Magnin, ne répondez même pas... Allez-y. Vous avez fini votre prise de parole, ou bien?

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* Moi j'ai suffisamment travaillé sur ce sujet au cours de mes dix-huit ans de Conseil municipal pour pouvoir attirer votre attention sur ce point. Vous en ferez ce que vous voudrez, mais il s'agit d'une question de conscience.

Et puis, je voudrais terminer sur une note plus mignonne... (*Brouhaha. Cloche.*)

**La présidente.** S'il vous plaît, M<sup>me</sup> Magnin n'a pas fini de parler...

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* Souvenez-vous de ce gag à propos des femmes qui étaient autorisées à bronzer seins nus sur l'herbe au-dessus de l'eau mais qui étaient amendées par la police cantonale parce qu'elles n'avaient pas le droit de se baigner seins nus dans l'eau...

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Frédérique Perler, puis nous allons voter sur la prise en considération de l'initiative IN-8.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Le Conseil administratif avait fourni, lors de l'étude de cette initiative auprès de votre Conseil, un rapport circonstancié très complet – je ne vais pas y revenir. Je peux vous le confirmer, sa position n'a pas changé. Le Conseil administratif est conscient des attentes des habitants de la ville de Genève, de l'engouement populaire pour la baignade en eaux vives. Il se préoccupe de ces demandes. Il a créé un certain nombre de nouvelles zones de baignade, a proposé des réaménagements, un changement de paradigme par rapport au réaménagement de la rade, identifié différentes zones, proposé des installations temporaires, ou lancé des études test. Tout ça pour vous réaffirmer, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que la ville de Genève se développe également autour de la rade comme une destination lacustre. En toute sécurité bien évidemment, et vous transmettez notamment, Madame la présidente, à la dernière intervenante, M<sup>me</sup> Magnin, qu'il ne s'agit pas de proposer des lieux qui n'offrent aucune sécurité. Nous avons quand même un minimum de responsabilité.

Néanmoins, vous savez qu'il y a dans d'autres villes suisses des lieux de baignade en eaux vives ou qui ne sont pas sécurisées. En l'occurrence, les autorités font preuve d'une attention particulière en indiquant que les citoyennes et les citoyens qui s'y baignent le font sous leur propre responsabilité et qu'ils doivent être attentifs à un certain nombre d'éléments et de pancartes. Enfin bref, on n'en est encore pas là.

Ce que demande cette initiative, c'est d'étudier, de faire des propositions en vue d'une mise en œuvre d'ici à trois ans, de proposer que le Conseil administratif

lance une étude de faisabilité. Je crois qu'il y a un certain nombre d'écueils – les conclusions du rapport du Conseil administratif le rappellent. La loi cantonale, elle existe, et dans l'emplacement prévu par l'initiative, eh bien, la baignade n'est pas autorisée à ce jour. Il va falloir discuter, négocier avec le Canton. Les études pourraient arriver à une conclusion négative comme à la conclusion que c'est tout à fait faisable. Toujours est-il qu'un certain nombre de citoyennes et de citoyens ont signé cette initiative. Ce n'est pas une mauvaise chose que de proposer de refaire une étude pour examiner comment on peut favoriser ce changement de paradigme.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif n'a pas attendu cette initiative pour mettre en place la baignade en eaux vives notamment autour de la rade. Il ne peut que confirmer que nous devons étudier si on peut créer des Bains du Rhône à l'endroit proposé par les initiants. Le Conseil administratif, comme votre Conseil s'apprête à le faire, vous encourage donc à accepter cette initiative.

**Mise aux voix, l'initiative IN-8 est acceptée par 60 oui contre 13 non.**

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet de délibération conforme dans les trois mois.*

**8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 4 septembre 2024 sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés» (IN-9 A)<sup>1</sup>.**

*16 décembre 2024*

**Rapport de M<sup>me</sup> Christel Saura.**

Cet objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Il a été traité le 8 octobre, ainsi que les 5, 12, 19 novembre et 3 décembre 2024, sous la présidence de M. Olivier Gurtner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

**Texte de l'initiative**

(Voir annexe.)

**Chronologie et procédure**

7 juillet 2023	Lancement de l'initiative «Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés».
6 novembre 2023	Dépôt de l'initiative (3920 signatures).
31 janvier 2024	Constat de l'aboutissement de l'initiative.
22 mai 2024	Le Conseil d'Etat du Canton de Genève a constaté l'aboutissement et validé l'initiative, par arrêté.
4 septembre 2024	Rapport du Conseil administratif, au Conseil municipal, sur la prise en considération de l'initiative.
1 <sup>er</sup> octobre 2024	Le Conseil municipal a renvoyé l'initiative en commission de l'aménagement et de l'environnement.
8 octobre au 3 décembre 2024	La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité et voté l'initiative IN-9.
14-15 janvier 2025	Vote du Conseil municipal prévu en plénière.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 182<sup>e</sup> année: Rapport du Conseil administratif, N° 16, p. 2771.

**Séance du 8 octobre 2024**

*Audition de MM. Boris Calame et Jérôme Fontana, représentants du comité d'initiative*

M. Calame déclare que la ville doit se vivre, et il constate que l'on peine à concilier les zones d'ombrage avec les espaces de repos. Il indique que de nombreuses personnes, notamment du troisième âge, rencontrent en l'occurrence des problèmes pour se déplacer entre chez elles et notamment leurs commerces, et il mentionne que des espaces de détente et de sociabilisation sont de plus en plus nécessaires. Il pense que l'espace public doit rendre la ville accueillante. Il ajoute que des espaces de détente végétalisés doivent en l'occurrence se faire en lien avec une biodiversité locale.

Il déclare que l'idée est donc de créer des espaces pérennes qui ne soient pas des «ferrazinettes» ou «barcelonnettes», ce dans un délai de cinq ans. Il rappelle qu'il existe quelques expériences d'infrastructures saisonnières qui restent à ce jour bien trop peu nombreuses et non pérennes. Il ajoute que le Service des espaces verts (SEVE) devrait être associé à ce projet puisqu'il est important de faire appel aux compétences internes de la Ville de Genève notamment au regard de l'entretien à venir nécessaire.

Il rappelle ensuite que les îlots de chaleur sont connus et il mentionne que ces espaces de détente végétalisés et ombragés pourraient représenter des alternatives. Il déclare que le principe mis en avant par l'Initiative propose simplement une assise avec une végétalisation procurant de l'ombre. Il estime à cet égard que la végétation sait rafraîchir l'espace bien mieux que les hommes. Il montre alors des réalisations provisoires non végétalisées menées par la Ville de Genève et d'autres réalisations conformes à l'esprit des initiants tout en précisant que l'Initiative n'a pas voulu trancher sur la végétation à développer. Cela étant, il déclare qu'il existe des exemples à travers la Suisse ou ailleurs ainsi que des programmes développés à Genève. Il rappelle également que la biodiversité doit entrer dans la réflexion et constitue un élément central pour l'ensemble des activités humaines.

M. Fontana rappelle que les plantes grimpantes peuvent entraîner des conséquences thermiques positives pour les bâtiments puisqu'elles protègent partiellement les façades de l'exposition au soleil notamment. Il ajoute que c'est la population âgée qui est notamment considérée par cette initiative puisque certaines personnes ne peuvent plus se rendre à leurs commerces en été lors des canicules. Il pense en conséquence qu'il est impératif de bénéficier de dispositifs de ce type. Il rappelle par ailleurs que la Ville est entrée en discussion avec les SIG pour disposer plus profondément les canalisations, et permettre ainsi de créer des zones de pleine terre plus grandes pour les racines des plantes (espace pour les systèmes racinaires). Il remarque encore que de nombreuses rues ne possèdent pas d'arbres ou de végétation, et il mentionne que cette réalité impacte de nombreuses personnes.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

### *Questions et réponses*

Une commissaire rappelle qu'une motion du Centre avait été acceptée, laquelle demandait de mettre en place des bancs tous les 300 m, ce qui n'a pas été fait pour des raisons financières. Elle remarque que si l'on veut des plantes durables, il faut éviter de les replanter chaque année, et elle se demande comment faire pour mettre en place une végétalisation grimpante qui perdure.

M. Calame rappelle que c'est le Conseil municipal qui amende le budget. Il ajoute que l'on peut imaginer que ces projets, s'ils sont bien faits, généreront des entretiens à la baisse. Il remarque que si l'on veut des plantes grimpantes impliquent effectivement des entretiens réguliers. Il évoque toutefois la voie couverte de Saint-Jean où existent des fosses où sont plantées des vignes-vierges en rappelant que la végétation peut avoir une puissance incroyable.

A cette même commissaire qui demande quel serait le coût d'un tel projet, M. Fontana répond qu'il n'est pas possible de chiffrer un projet de ce type. Il ajoute que la suppression par la Ville de l'élagage de certains arbres a permis de faire des économies. Et il remarque que si la nature est rendue pérenne avec une adaptation des infrastructures, les coûts d'entretien diminueraient très certainement.

A une commissaire qui souhaite connaître la réponse du Conseil administratif, M. Calame répond que ce dernier est favorable à ce projet et demande que l'initiative lui soit renvoyée afin de pouvoir définir un crédit d'étude. Il mentionne que l'initiative souhaite aller en l'occurrence plus loin qu'une phase exploratoire.

Cette même commissaire remarque que le Conseil administratif ne parle que d'un seul prototype d'aménagement et elle se demande ce qu'il faut comprendre.

M. Calame répond que c'est au Conseil administratif de savoir comment il entend développer ce projet, avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) par exemple. Il ne pense pas que la partie projet dépasse les seuils inhérents aux marchés publics. Il pense que c'est une démarche modulaire qu'il faut envisager. Le cas échéant un concours pourrait être organisé.

M. Fontana ajoute qu'il faudrait tout de même privilégier une certaine unicité pour des raisons de coûts; une unicité derrière laquelle se trouverait une modularité permettant de s'adapter aux différents lieux.

Un commissaire déclare que des projets pilotes d'abribus végétalisés ont démontré des coûts prohibitifs, et il se demande si ce projet ne risque pas de se heurter à des écueils similaires.

M. Calame répond par la négative en mentionnant que l'idée est de planter en pleine terre alors que dans l'exemple évoqué, les interventions doivent se faire de

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

manière aérienne entraînant des frais évidents. Il pense que l'expertise existe en Ville de Genève; une expertise qui permettrait au Conseil administratif de chiffrer ce projet.

M. Fontana ajoute qu'il existe de nombreuses solutions offertes simplement par la nature.

Ce commissaire évoque le plan stratégique de végétalisation 2030 qui indique que plus de 90% de la population réside à moins de 300 m d'un espace vert. Il remarque que les habitants des Pâquis en été se rendraient toutefois de préférence au bord du lac et non dans un espace végétalisé de ce type.

M. Calame répond que ces espaces de détente végétalisés et ombragés peuvent compléter des éléments existants et peuvent fonctionner comme espaces de transition.

Un autre commissaire demande si ces idées ont été testées. Il rappelle en effet que la ville est très dense.

M. Calame répond que dans un monde idéal, les 300 m sont trop longs et il pense qu'une distance de 100 m serait préférable. Il ajoute que l'idée est de créer des espaces-relais, et il mentionne que l'accueil de la population à cet égard a été très fort. Cela étant, il pense qu'il faut en effet mener des tests là où cela est possible. Il répète que l'idée est de conjuguer un banc avec un ombrage végétalisé.

Le président remarque que les arrêts TPG constituent un maillage intéressant en ville tout en n'étant pas adaptés aux réalités des canicules, et il se demande si utiliser ces derniers dans le sens de l'initiative permettrait de répondre partiellement à cette dernière.

M. Calame répond que les abribus sont destinés à protéger les gens des intempéries. Il ajoute que l'idée est de créer des espaces de détente alors que ces abris sont plutôt des lieux d'effervescence et de passage. Les abribus ne peuvent alors être considérés comme des espaces de détente.

Un commissaire signale que la question de l'ombrage est prise en compte en Ville de Genève. Il observe que des films réfléchissants ont été commandés pour être installés sur les toits des abribus.

M. Fontana déclare que certains quartiers doivent être priorités puisque certaines rues ne proposent aucun endroit pour s'y asseoir. Il ajoute que la réflexion doit pouvoir, toute l'année, accompagner une personne âgée qui se balade dans son quartier et qui doit pouvoir se reposer ponctuellement le long de son parcours.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

### *Discussion et votes*

Sont proposées les auditions de Pro Natura, de l'HEPIA, de l'Office de l'urbanisme et de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, avec le SEVE.

Ces quatre demandes d'audition sont acceptées.

### **Séance du 5 novembre 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Virginia Bjertnes, membre du comité et trésorière de Pro Natura Genève, et de M. Ervan Rutishauser, président*

### *Questions et réponses*

M<sup>me</sup> Bjertnes prend la parole et déclare que cette initiative concerne plusieurs sujets qui ne sont pas forcément les thèmes de prédilection de Pro Natura. Elle ajoute qu'elle et son collègue répondront volontiers aux questions des commissaires.

Une commissaire demande quelle serait la structure végétalisée la plus pertinente dans un projet de ce type pour la biodiversité.

M<sup>me</sup> Bjertnes répond que la première considération à prendre en compte est la pleine terre, laquelle permet le développement de la biodiversité. Elle ajoute que les plantes en pot ne favorisent en l'occurrence pas la biodiversité.

M. Rutishauser observe qu'il est vrai qu'un peu d'ombrage avec de la verdure est agréable mais il mentionne qu'il ne s'agit pas d'un véritable frein aux îlots de chaleur. Il précise qu'il faut de la pleine terre et des arbres hauts pour ce faire. Il mentionne que des projets parallèles avec des structures végétales ponctuelles et des îlots de verdure pérennes demeurent toutefois une bonne idée, notamment à l'égard des couloirs de végétalisation qu'ils peuvent représenter.

A cette même commissaire qui mentionne n'avoir jamais vu de haies en ville, M<sup>me</sup> Bjertnes répond que les haies sont nécessaires pour la biodiversité et remarque, une fois encore, que la pleine terre est nécessaire puisqu'elle permet une diversité de végétation au pied d'un arbre. Elle précise qu'un buisson peut faire diminuer la chaleur jusqu'à 20 degrés par rapport à un sol en béton.

A une autre commissaire qui demande s'ils ont des propositions à émettre, M<sup>me</sup> Bjertnes répond que l'initiative propose une installation tous les 200 m et elle mentionne que c'est énorme compte tenu des contraintes. Elle pense qu'idéalement, il serait nécessaire de dégrapper des trottoirs ou de supprimer des places de parc pour les remplacer par de la végétation.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

M. Rutishauser ajoute qu'il est également question de villes-éponges qui permettent d'adopter l'eau de pluie. Il signale qu'il y a par ailleurs des synergies à dégager avec le plan cantonal de végétalisation. Il estime que les zones qui ont le plus grand déficit de végétation sont certainement prioritaires. Ce à quoi M<sup>me</sup> Bjertnes rappelle que supprimer le béton est fondamental pour la réduction de la température.

La même commissaire demande dans quelles villes des trottoirs sont dégrappés.

M<sup>me</sup> Bjertnes répond que la Hollande et le Danemark ont entamé des projets de ce type. Elle ajoute que certains pays en Amérique du Sud ont également débuté des projets de cette nature.

M. Rutishauser pense que ces mesures sont évidemment plus difficiles à mettre en œuvre dans les quartiers les plus denses.

A cette commissaire qui demande encore ce qu'il faut penser des abribus végétalisés, M<sup>me</sup> Bjertnes répond que c'est joli mais elle remarque que la diminution de chaleur est très modeste, soit de deux degrés. Elle ajoute que la portée d'un arbre en pot n'a rien à voir avec celle d'un arbre en pleine terre.

Une commissaire remarque que Pro Natura estime donc que cette initiative est gentille. Elle demande ce qui devrait être proposé.

M<sup>me</sup> Bjertnes répond qu'il faut réfléchir en termes de canopées et non de buissons. Elle répète que la question du sol est fondamentale.

M. Rutishauser observe que la question des contraintes est également très importante. Il précise que planter un chêne en ville dans un cadre très dense ne fonctionnera pas. Il remarque qu'un panachage d'essences permettant d'anticiper les futurs climats est important, notamment avec des essences indigènes, même s'il est possible de nuancer ce propos dans un contexte très urbain. Il ajoute qu'il convient également de prendre en compte le coût des plantations qui ne sont pas en pleine terre et qui nécessitent beaucoup d'attention.

Concernant le dégrappage, M<sup>me</sup> Bjertnes déclare que le sous-sol genevois est très occupé, et elle rappelle qu'il est nécessaire d'étudier les plans. Si le sous-sol est occupé, il est inutile de planter sur les zones où les interventions sur les canalisations sont fréquentes. A une question relative à la rue Dancet même où il y a déjà des arbres, M<sup>me</sup> Bjertnes répond qu'en dégrappant le gain serait de 20 degrés.

A une autre commissaire qui demande ce qu'il faut penser des prairies fleuries, M. Rutishauser répond que cette formule est bien plus intéressante que les pelouses. Il ajoute que les voies vertes sont tellement entretenues que la biodiversité ne peut pas se développer.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

M<sup>me</sup> Bjertnes remarque que dès que l'on plante une diversité de végétaux, certaines espèces d'animaux viennent très rapidement.

Concernant la question du rafraîchissement des sols, M. Rutishauser répond que c'est le béton qui dégage de la chaleur la nuit et qui empêche le rafraîchissement. Il ajoute qu'il est aussi utile de songer à des façades végétalisées pour éviter le rayonnement de la chaleur.

A une commissaire qui déclare que la Ville a mis en place des micro-forêts et qui se demande si cette formule est efficace en termes de biodiversité, M<sup>me</sup> Bjertnes acquiesce en déclarant que ce sera vraiment utile lorsque les arbres se seront développés.

Cette même commissaire observe qu'il y a une opposition des usages dans les parcs entre la présence de visiteurs et la pérennité de ces lieux.

M<sup>me</sup> Bjertnes répond qu'en Angleterre, les parcs sont partiellement tondus et que des espaces sont laissés à la nature, accueillant même parfois des renards dans les parties boisées.

En comparant avec des espaces naturels près des aubus, M. Rutishauser pense que des micro-forêts sont une meilleure solution pour la biodiversité et la lutte contre la chaleur qu'un maillage vert.

M<sup>me</sup> Bjertnes remarque que l'aménagement qui a été fait à Pré-l'Evêque est idéal bien qu'il serait intéressant d'améliorer encore le revêtement du sol.

A une commissaire qui demande si les figuiers sont judicieux, M. Rutishauser répond que c'est un arbre que les Services industriels de Genève (SIG) redoutent en raison de leur système racinaire qui s'étend profondément. Une autre commissaire demande donc quel serait l'arbre idéal.

M<sup>me</sup> Bjertnes répond que les arbres locaux ne sont pas forcément les plus adaptés en pleine ville en raison de leur temps de développement et de la chaleur dont ils souffrent. M. Rutishauser ajoute que les espèces adaptées au milieu urbain actuel comme les chênes-lièges ne sont guère pertinentes pour la biodiversité, et il répète que c'est un panachage d'essences différentes qu'il faudrait envisager.

Pro Natura attend la mise en œuvre de cette initiative et réagira si nécessaire en temps utile.

**Séance du 12 novembre 2024**

*Audition de M. Patrice Prunier, responsable de la filière Gestion de la Nature et responsable de l'institut Terre Nature Paysage de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)*

*Questions et réponses*

M. Prunier prend la parole et déclare qu'il convient de réfléchir sur de grands ensembles s'il est question de végétalisation. Il ajoute que les toits sont également importants en raison de leur surface, mais leur «réservoir de charge» ou portance peut être limitante; cet «espace» représente un gros potentiel qu'il faut concilier avec les stratégies solaires.

La végétalisation implique les arbres et donc la pleine terre et un suivi de leur entretien. Il ajoute qu'il convient de réfléchir à l'eau qui alimente ces derniers, et il déclare qu'il faut prendre en compte les places de parking, mais aussi les voies de trams qui peuvent représenter des connexions entre les espaces végétalisés. Il mentionne qu'il existe par ailleurs d'autres solutions notamment en termes de mobilier urbain avec des ombrages ou des voiles de rue.

Le président remarque que la dernière Biennale de Venise montrait bien ces aspects.

M. Prunier remarque que la végétalisation implique donc de l'entretien et des sols pour la croissance des plantes.

Une commissaire demande si les interventions sur les toitures ou les façades s'inscrivent dans la politique de végétalisation en réseaux.

M. Prunier répond qu'il est nécessaire d'avoir des tapis d'au moins 30 cm d'épaisseur pour éviter que cette végétation ne meure durant les périodes sèches et il mentionne que le tapis végétal se reconstitue spontanément lorsqu'il y a plusieurs espaces en réseau, donc des apports venant alimenter ces derniers. Il ajoute que l'atténuation thermique est plus importante si les pics sont élevés, avec des différences de six degrés en moyenne lors de périodes chaudes.

Une autre commissaire déclare que l'initiative demande de privilégier des espèces fruitières et locales. Elle se demande ce qu'il faut en penser.

M. Prunier répond que cela dépend de la finalité et du contexte, des cerisiers sur une rue entraînant des problèmes inévitables. Il ajoute que les fruitiers impliquent un suivi organisationnel inhérent à la production. Il déclare que dans un parc, les services ou citoyens peuvent s'en charger. Il mentionne que les fruitiers sont intéressants pour les oiseaux.

Concernant l'entretien des plantes selon les supports, M. Prunier explique que deux ou trois passages par année sur un toit, lorsque l'épaisseur de la végé-

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

tation est modeste, suffit. En revanche, les plantes vivrières exigent un entretien constant. Il indique que pour les tonnelles et les pergolas, plusieurs espèces sont envisageables comme les clématites, mais il s'agira de définir les entités se chargeant de l'entretien. Il mentionne qu'il faut généralement attendre trois ans pour que la structure végétale atteigne une autonomie fonctionnelle.

Cette même commissaire indique que l'idée est également d'installer des bancs autour de ces structures végétales, mais elle remarque que les excréments des oiseaux qui se réfugient dans la végétation empêchent finalement l'usage de ces bancs.

M. Prunier mentionne que c'est une question d'entretien. Il ajoute qu'il faut également se demander qui alimente les pigeons.

Une commissaire rappelle que les pics de chaleur sont la raison fondamentale de ces aménagements et elle se demande comment gérer des installations à longueur d'année alors qu'elles sont destinées à des périodes qui durent quelques semaines. Elle se demande par ailleurs comment se situe Genève par rapport à d'autres villes qui sont confrontées aux mêmes problèmes.

M. Prunier répond que la végétation sur les toits ne suscite pas de travail en hiver, et il remarque que c'est la pluie durant la période estivale qui entraîne la croissance des végétaux, donc des interventions plus fréquentes. Il pense que la question qui doit se poser relève de la dimension temporaire de certains aménagements comme le voile d'ombrage. Il mentionne qu'il faut se demander quelle est la bonne modalité d'aménagement ou de végétalisation en fonction de chaque espace. Il estime qu'il est possible de comparer Genève et Bâle qui est prise comme exemple puisqu'il y a une obligation de végétalisation dans cette ville depuis quarante ans. Il remarque que d'autres villes sont moins végétalisées que Genève, comme Lyon ou Paris. Il mentionne qu'il y a par ailleurs un apaisement psychologique en présence de végétation qui n'est pas facile de quantifier. Il déclare qu'un malade qui a une vue sur un jardin guérit plus vite que celui dont la fenêtre s'ouvre sur une façade.

Au président qui déclare que des bancs avec des pergolas peuvent donc s'inscrire dans une stratégie de qualité de vie, M. Prunier répond que les bancs permettent d'occuper l'espace.

A une question relative à l'intérêt des micro-forêts et des prairies fleuries, M. Prunier répond que le suivi des micro-forêts est important et il remarque que tout dépend de l'objectif qui est envisagé. Concernant les prairies fleuries, il mentionne que selon les catégories, il est nécessaire de ressemer chaque année, par exemple dans le cas des prairies fleuries annuelles. Il ajoute que d'autres sont plus durables, notamment lorsque l'on utilise des espèces indigènes locales, qu'il faut donc privilégier pour des raisons d'économie. Il rappelle que, quoi qu'il en soit,

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

ces prairies jouent un rôle stratégique pour les abeilles sauvages et les abeilles domestiques durant le mois de juin.

M. Prunier ajoute que les prairies fleuries participent au bien-être de la population, et il remarque que c'est une mosaïque de végétalisation qui protège la diversité et qui participe à la beauté de la ville, mais aussi au bien-être. Il déclare qu'espacer et diversifier les entretiens est une approche intéressante.

A une question relative à la pleine terre, rare en ville, vs. les bacs, M. Prunier répond que c'est une solution de substitution qui est nécessaire dans les zones très urbanisées. Mais il répète qu'il est nécessaire de déterminer les buts entre l'esthétique et l'entretien.

S'agissant des bancs et des structures portantes évoquées dans l'initiative, M. Prunier rappelle qu'il est toujours nécessaire de penser à l'entretien de ces structures.

### **Séance du 19 novembre 2024**

*Audition de M. Philippe Viala, directeur de la Direction des projets d'espaces publics (DPEP), Office de l'urbanisme (OU), Département du territoire (DT)*

M. Viala prend la parole et mentionne que le DT travaille sur les objets dits d'intérêt ou d'importance cantonal(e). Cela concerne notamment les interfaces du Léman Express (nouveaux quartiers Lancy Pont-Rouge, Lancy-Bachet et Chêne-Bourg), les voies vertes dites d'agglomération comme celle parcourant la rive droite ainsi que celle en direction de Versoix. Il précise que les communes concernées par ces projets délèguent la maîtrise d'ouvrage et le pilotage des opérations au Canton. Enfin une troisième catégorie de projets concerne les projets d'adaptation climatique dont le projet Cool Ecole pour les écoles cantonales, soit 51 établissements, notamment le cycle d'orientation de Sécheron.

Il explique ensuite que l'OU a de nombreuses relations avec les services de la Ville (Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et Service d'urbanisme (URB) et il partage l'enjeu et la nécessité d'adapter les espaces publics en raison de la transition écologique. Il précise que les réflexions de la Ville au niveau du Plan directeur communal (PDCom) 2040 sont en l'occurrence inspirantes pour le futur Plan directeur cantonal (PDCn) 2050. Alors que le précédent PDCn ne prenait en considération que la notion d'importance cantonale ou d'agglomération (le haut du panier), les réflexions de la Ville inversent les hiérarchies et donnent de l'importance et la primauté à la trame de proximité, c'est-à-dire à la rue qui se situe en bas de nos bâtiments. C'est un concept qui plaît au Canton et qui nous permettra de conforter les initiatives communales. On peut, avec cette trame de proximité, envisager une seconde trame pour les grands

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

projets d'espaces publics de la transition (tram, voies vertes etc.) et enfin une trame supérieure pour les grandes figures territoriales de notre territoire (le parc de l'Eau, la charpente paysagère).

Pour revenir au PDCom de la Ville de Genève, il ajoute que ce concept distingue deux réseaux: bleu/vert et jaune. Le premier (bleu/vert) est celui des parcs, déjà largement constitué. Ils sont certes sur-fréquentés et nécessitent des actions pour les renforcer et les relier. Le second réseau (le jaune) c'est l'ensemble des espaces de proximité (les rues, squares, places etc.) qui regroupent les plus grands enjeux: déprise de la voiture, mobilité active et marchabilité, arborisation et végétalisation, santé publique. Ce réseau interpelle la capacité d'intervention au niveau des maîtres d'ouvrage. Si aujourd'hui il n'y a pas vraiment de débat sur le type de projet pour répondre à l'adaptation climatique, la question se pose pour la réalisation dans des délais qui doivent être accélérés.

Il remarque que la Ville identifie qu'un des leviers importants pour ces requalifications relève des besoins d'intervention des SIG pour les projets thermiques, ce qui doit permettre de profiter de ces interventions pour augmenter l'arborisation en lien, la suppression de places de stationnement. Il estime que cette initiative IN-9 s'inscrit donc dans le cadre de ces enjeux; une initiative qui laisse toutefois un flou à propos des modules alors que le besoin relève surtout d'aménagements pérennes. Il déclare en l'occurrence que les opérations d'urbanisme tactiques ou transitoires lui semblent moins convaincantes si elles ne s'inscrivent pas dans des opérations pérennes.

Il évoque l'initiative IN 182 cantonale qui demande au Canton d'accélérer la suppression de places de stationnement au profit de l'arborisation dans les communes de plus de 10 000 habitants avec un délai de dix ans. Et il remarque que le Conseil d'Etat a répondu avec un contre-projet adopté en loi (L 1-07 dite climat urbain). Les outils pour réaliser un tel projet sont existants; le Canton a réajusté l'objectif de réduction de 8% du nombre de ces places pour une période de dix ans. Il ajoute qu'un groupe de travail a été constitué, lequel est en train de référencer les listes de projets communiqués par les communes et les services cantonaux.

Il évoque encore la fiche établie dans le Plan d'action concerté pour la transition écologique (PACTE) à l'échelle du Grand Genève portant sur la requalification de la totalité des espaces publics existants et il remarque que cette planification signale qu'il faudra près de 470 ans pour y parvenir. Cela appelle clairement à renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage.

Le président rappelle que les risques liés aux enjeux climatiques sont annoncés depuis longtemps et il remarque que l'on constate un retard important au niveau de la prise de conscience des services. Il se demande quelles en sont les raisons.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

M. Viala répond qu'il existe un Plan climat cantonal 2. Et il mentionne que le DT et son magistrat ont éprouvé des difficultés à faire passer une loi-cadre sur le climat au niveau du Grand Conseil. Une seconde version a été négociée, certes un peu moins ambitieuse.

Concernant les espaces publics, il souhaite rappeler les différentes périodes historiques du regain ou du retour de ce dernier.

Le premier renouveau intervient dans les années 1980; il s'agissait de participer à l'image globale de la ville, à son marketing territorial en lien avec l'image de la ville (la place des Nations, c'est la Genève internationale par exemple) et à l'attrait pour les flux touristiques. Cette logique en lien avec l'économie est moins importante aujourd'hui.

La seconde période du renouveau de l'espace public est celle liée aux questions environnementales depuis les années 2010. Nous sommes pleinement dans cette période où il s'agit d'arboriser, de gérer le cycle de l'eau de manière plus intelligente, de rafraîchir la ville et d'apaiser les mobilités pour préserver la santé publique.

La DPEP milite pour un troisième renouveau de l'espace public autour d'une attention plus grande des différents publics qui constituent la société genevoise. C'est en quelque sorte un retour à l'essence même de l'espace public, celui qui permet de faire société. Il s'agit de ne pas seulement s'interroger sur les pendulaires ou les consommateurs. Quelle est la place des enfants? des seniors? de l'égalité au prisme du genre? des communautés?

Cette troisième période est un immense défi au niveau du Canton. Il s'agit de commencer l'ensemble de nos projets par un diagnostic socio-urbain et de s'interroger en amont sur les bénéficiaires de nos projets.

Il milite par ailleurs pour que le Canton puisse aller plus vite dans les projets de requalification des routes cantonales ainsi que les projets d'arborisation et ceux du réseau de mobilité douce. Le Canton est lui aussi confronté aux questions des moyens sur le plan de la maîtrise d'ouvrage.

Il rappelle enfin qu'une stratégie espace public a été établie par le département; stratégie qui se nomme «Faire ensemble» et qui vise à diffuser une culture commune dans une dynamique partagée entre autorités publiques <https://www.ge.ch/dossier/faire-ensemble-espace-public>.

### *Questions et réponses*

Une commissaire demande si la suppression de 8% du nombre de places de parking à dix ans concerne la Ville.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

M. Viala acquiesce et mentionne que cette estimation porte sur plusieurs communes.

La commissaire ne comprend pas le délai de 470 ans.

M. Viala répond que c'est un calcul qui porte sur l'ensemble des rues des tissus urbains des territoires des cantons de Genève, de Vaud et sur France qui composent le Grand Genève. Il remarque que ce chiffre interpelle en fin de compte la capacité de mise en œuvre de l'adaptation climatique des espaces publics des entités publiques. Il rappelle alors qu'un projet d'espace public a une durée de vie d'une quinzaine d'années avant de devoir être requalifié ou à minima adapté. Il évoque à cet égard le projet de la place Simon-Goulart et mentionne que cet espace qui a été réalisé il y a peu de temps semble déjà parvenir à son terme en raison de sa dimension très minérale.

Un commissaire remarque que «un banc/un arbre» tous les 200 m semble très conséquent et il se demande si ce projet est pragmatique.

M. Viala répond partager l'objectif de cette initiative. Il indique que cette initiative parle de modules, un concept avec des inter-distances qui peut paraître ambivalent puisque chaque espace public est particulier et nécessite des réponses distinctes. Il mentionne que les arbres en pot, avec une capacité de développement faible, ne l'intéressent pas. Si on souhaite planter des arbres pour les générations futures, alors il faut s'intéresser à la qualité des sols qui vont les accueillir et envisager des plantations pérennes. C'est un des objectifs de la stratégie arborisation du Canton.

Il pense que l'un des grands problèmes en Ville de Genève et de l'hypercentre en particulier concernant ces plantations pérennes relève de la présence des réseaux qui ont été installés après la guerre d'un côté de la chaussée; réseaux qui ont été remplacés trente ans plus tard par des réseaux de l'autre côté toujours sur les trottoirs. Aujourd'hui, on a des rues sans arbres, car nous avons une partie du réseau abandonné d'un côté et les réseaux actifs de l'autre. C'est une caricature, mais si on veut des arbres, il sera nécessaire de retirer des tronçons de ces réseaux abandonnés. C'est notamment le cas de ce que l'on nomme la «fonte grise». Il déclare qu'arboriser implique donc non seulement le prix de l'arbre, mais aussi le prix de la creuse et de la construction de la fosse continue si possible et la suppression des tronçons de réseau abandonnés et/ou la déviation des réseaux existants. Il ajoute que cela implique d'organiser les maîtrises d'ouvrage et qu'il ne peut s'agir que d'un projet d'aménagement global des espaces publics. Il remarque que les petits modules en surface sont donc sympas à court terme mais pas très utiles dans le moyen et long terme.

Une commissaire demande si les réseaux abandonnés sont complètement inactifs.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

M. Viala répond qu'il y a toujours une différence entre les informations sur le Système d'information du territoire à Genève (SITG) et la réalité du terrain. Il mentionne qu'un réseau d'eau abandonné ne pose pas de problème, alors qu'un réseau de gaz est plus problématique. Il ajoute que la Ville de Genève a apporté un avenant au protocole de 1977 qui liait les SIG, et il répète que l'un des enjeux relève des sous-sols qui doivent être retravaillés en profondeur et parfois reconstitués.

Cette même commissaire observe que les réseaux abandonnés ne sont donc pas systématiquement complètement inactifs.

M. Viala acquiesce. Il ajoute que ces doubles réseaux ont été développés parce que c'était pratique. On ne voulait tout simplement pas interrompre la circulation pendant les travaux et il remarque que la situation découle donc de l'importance qui avait été donnée aux voitures.

Un commissaire remarque que ces enjeux sont colossaux et il se demande si des opérations d'urbanisme tactique sont utiles.

M. Viala répond que ces projets tactiques peuvent servir pour les écoles avec qui des aménagements sont développés en collaboration avec les enfants qui restent seulement quelques années dans les établissements. Il rappelle que les autorisations impliquent des délais très importants et il remarque que les procédures et requêtes en autorisation de construire pour des projets très simples de requalification d'une rue durent aussi longtemps que pour construire un équipement comme une patinoire. Il ajoute qu'un urbanisme tactique pour une école doit permettre aux enfants de voir le résultat de leur implication, cas échéant de tels projets ne l'intéressent pas, sauf s'ils sont suivis d'un aménagement pérenne.

Le commissaire demande ce qui peut être mis en place pour permettre aux aînés de se déplacer.

M. Viala répond que des parcours avaient été mis en place pour les aînés dans le cadre du projet de «parc en parc»; *in fine* ces parcours ont été utilisés principalement par les adolescents; un résultat qui pose la question de la place laissée à ces derniers dans la ville. Il mentionne alors que le Canton travaille sur le quartier des Libellules et des parcours destinés aux personnes âgées et aux femmes, aujourd'hui peu présentes dans l'espace public. Et il remarque que le premier retour des concertations porte par exemple sur la création de mini-parcours fleuris. Pourquoi pas!

Une commissaire demande combien coûte un arbre en pleine terre, et le montant de la requalification de l'ensemble de la Ville.

M. Viala répond qu'un arbre se monte entre 500 et 2000 francs selon son essence; l'idée à présent est de créer des fosses continues, et il faut compter 20 000 à 40 000 francs par arbre, lequel est là pour plusieurs décennies, voire

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

120 ans. Et il mentionne que ce prix peut monter à 60 000 francs s'il faut évacuer des réseaux obsolètes et dévier des réseaux existants. Il rappelle que le projet de la gare des Eaux-Vives initialement de 40 millions a été réactualisé à 52 millions pour l'aménagement de l'ensemble des espaces publics. Il répète préférer des arbres plantés dans des fosses continues qui autorisent le développement racinaire que dans des bacs.

Une commissaire demande si des voiles d'ombrage et le dégrappage de sols sont des projets intéressants.

M. Viala répond que ce sont des mesures qui sont prises dans de nombreuses villes et qui peuvent fonctionner sur des temps de court séjour dans l'espace public; des mesures qui restent toutefois accessoires et qui posent des questions dans les contextes patrimoniaux.

Le président mentionne que plusieurs solutions sur les ombrages ont été développées à travers le monde et il remarque que l'on semble peu inventif à Genève. Il observe que la gare des Eaux-Vives n'a pas été pensée à cet égard.

M. Viala acquiesce et remarque que ces mesures soulèvent toujours des questions en lien avec le paysage urbain. Il ajoute que dégrapper les sols semble en revanche plus pertinent. Cela étant, il observe que la solution la plus pertinente pour combattre ou atténuer les îlots de chaleur semble le choix des matériaux qui composent la ville. Il relève que les couleurs à fort albédo peuvent être contre-productives par rapport à l'objectif recherché. Elles sont inconfortables (aveuglement notamment) et renvoient la chaleur sur les bâtiments à proximité. Il peut être préférable de jouer dans la gamme des couleurs grises, qui s'atténue dans le temps et transfère le stockage de la chaleur dans l'horizon C en fonction des strates qui composent nos sols. C'est une question complexe et la connaissance n'est pas encore parfaitement acquise.

Ces questions d'adaptation climatique signent la fin de «l'urbanisme de dalle» que nous avons connu pendant ces dernières décennies; il faut limiter et arrêter de créer des parkings et des infrastructures en sous-sol en dehors des bâtiments, qui empêchent finalement d'arboriser.

### **Séance du 3 décembre 2024**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Olivier Robert, adjoint de direction au Service des espaces verts (SEVE)*

M. Gomez prend la parole et déclare que les travaux de végétalisation ont été accélérés depuis juin 2020, le SEVE ayant été missionné à cet égard. Il rappelle que cette tâche est très importante pour la Ville de Genève qui est l'une des villes

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

de Suisse les plus denses. Il évoque alors l'initiative et remarque qu'il serait plutôt en faveur de la végétalisation qui est moins chère que des modules en dur, ce d'autant plus que la végétalisation semble plus efficiente en termes de fraîcheur. Il observe ensuite que des espèces fruitières et florissantes sont demandées, et il rappelle que ces espèces sont déjà présentes, mais il mentionne que l'entretien de ces arbres est important. Il remarque que l'on peut comprendre en définitive cette initiative comme une intensification de la végétalisation pourvue de réalisations architecturales qui ne soient pas forcément en dur.

M. Robert ajoute que le SEVE a contribué à l'arborisation du domaine public ces dernières années de manière importante et selon les opportunités se présentant. Il déclare toutefois que les opportunités parviennent à terme, raison pour laquelle le SEVE réfléchit à des stratégies, comme le Plan stratégique de végétalisation de 2014 qui mettait en lumière les secteurs défavorisés sous l'angle végétal. Il ajoute qu'une stratégie d'arborisation a ensuite été adoptée il y a peu de temps; stratégie sur laquelle le SEVE devra se baser si cette initiative est acceptée. Il mentionne en l'occurrence que l'on peut imaginer que la partie végétale de ces modules soit importante.

Il rappelle par ailleurs l'existence d'autres stratégies comme celle sur la biodiversité qui est en cours au Jardin botanique et qui sera très ambitieuse en se basant sur la mise en réseau des différents espaces verts, et qui proposera une végétalisation des axes routiers. Il pense que cette stratégie devra être prise en compte. Cela étant, une telle démarche, si elle est adoptée, nécessitera des systèmes hors sols qui sont très gourmands en termes d'entretien et d'arrosage. Il pense qu'il faudrait dès lors étudier des systèmes permettant des plantations en plein sol. Et si cette hypothèse n'est pas possible, il faudra recourir à des bacs permettant d'avoir des réserves d'eau suffisantes. Il ajoute que les distances proposées, de 300 m, sont très ambitieuses, mais il rappelle que ce n'est pas le SEVE qui détermine de telles installations.

Il signale par ailleurs que planter des arbres fruitiers est autrement plus complexe que des plantes ornementales; des arbres fruitiers dont les fruits sont consommés soit par les oiseaux, soit par la population avant maturité. Il mentionne que le SEVE ne plante plus en l'occurrence d'arbres de ce type.

M. Gomez remarque que l'élagage a été restreint, notamment à la rue Dancet, et il mentionne que l'on voit déjà le résultat de cette décision. Il ajoute que l'allée centrale est remarquable en termes de supplément d'ombre et pourrait accueillir des bancs si les places de parking étaient diminuées.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

### *Questions et réponses*

M. Azzabi prend la parole et remarque que les initiants enfoncent des portes ouvertes. Il imagine que peu de partis s'opposeront à cette initiative et il pense que le CA devrait se prononcer quant à la levée de 3500 signatures pour un tel objet.

M. Gomez répond ne pas faire de procès. Il remarque, cela étant, que la végétalisation est une volonté du Conseil administratif, bien que la mise en œuvre soit une autre affaire comme la féminisation des noms de rue l'a démontré. Il rappelle qu'il est en effet nécessaire de faire des choix et il déclare que c'est à l'heure du choix que les difficultés se font jour quand bien même tout le monde est d'accord.

A une commissaire qui demande s'il y a encore des arbres où la pose d'un banc est possible, M. Robert répond que son service n'a pas la cartographie de tous les bancs, cet aspect relevant du département de M<sup>me</sup> Perler. Il ajoute qu'il est toutefois possible d'effectuer cet exercice. Pour exemple, M. Gomez rappelle que des bancs ont été ajoutés dans des lieux végétalisés comme à Pré-l'Évêque.

Et à cette même commissaire qui demande si des bancs peuvent être posés à proximité des micro-forêts, M. Robert répond qu'il y a systématiquement des bancs dans ces lieux.

M. Gomez rappelle que les différences de température en été peuvent être de plus de 20 degrés. Sur un parking, la température peut être de 50 degrés voire plus alors qu'à côté d'une micro-forêt la température au même moment est de 30 degrés.

Une commissaire observe qu'un expert de l'HEPIA indiquait que des prairies fleuries représentaient un bénéfice en termes de biodiversité et elle demande si la Ville envisage des espaces de ce type.

M. Robert répond que les intrants chimiques ont été arrêtés il y a une quinzaine d'années avec un entretien minimisant l'action humaine. Et il remarque que ces prairies fleuries sont donc une réalité depuis des années.

A cette même commissaire qui demande si de nouvelles micro-forêts sont envisagées, M. Gomez répond qu'une micro-forêt est prévue à Carl-Vogt et une seconde aux Pâquis, mais qu'il est nécessaire de nettoyer la terre qui est très polluée. Il rappelle que les deux premières micro-forêts avaient été créées sur des espaces verts, et il déclare que l'on constate que ce type de végétation se développe de manière étonnante. Cela étant, il rappelle que le projet à Pré-l'Évêque a nécessité quatre ans pour être mis en œuvre.

A une autre commissaire qui demande si le développement de l'ombre est compliqué, M. Robert répond que développer l'ombre par le biais de la végétation nécessite du temps et pour exemple M. Gomez évoque la plantation à la tonnelle du parc La Grange qui prend du temps.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

Un commissaire demande si une telle initiative ne risque pas de retarder des projets d'arborisation.

M. Gomez répond que les objectifs de végétalisation supposent un renforcement du SEVE. Il ajoute qu'il conviendra d'être prudent sur les nouveaux investissements compte tenu de la baisse fiscale qui a été acceptée. La piscine de la gare des Eaux-Vives qui sera ouverte l'année prochaine, ou bien les travaux devant être menés à Cornavin, impliqueront inévitablement des coûts et donc des choix.

Une commissaire déclare que M. Viala s'est prononcé contre les arbres en bacs et elle aimerait savoir ce qu'il faut en penser. Elle demande également ce qu'il en est des besoins supplémentaires du SEVE.

M. Robert répond que son service est également opposé aux bacs sous un angle technique, mais il comprend que ce recours soit nécessaire dans certains secteurs. Il ajoute qu'un arbre en bac n'a aucun potentiel de croissance et est plus fragile que les arbres plantés en pleine terre. Il remarque que les besoins supplémentaires du SEVE n'ont pas encore été chiffrés. Cela étant, il déclare que développer des structures tous les 300 m semble irréaliste et nécessiterait des moyens très importants.

M. Gomez rappelle que des sondes sont installées dans certains parcs, et il mentionne que le dérèglement climatique entraîne une augmentation de la température mais aussi des pluies dont les eaux pourraient être mieux utilisées.

A une commissaire qui demande s'il est plus économique d'avoir des modules sans végétation qu'avec de la végétation, M. Robert répond qu'il est probable qu'une structure inerte soit plus économique, mais il ne pense pas que ce soit le souhait. Il rappelle que l'impact psychologique de la végétation est très important, notamment sur la sensation de fraîcheur.

Une autre commissaire demande s'il y a une place pour l'initiative citoyenne pour l'entretien simple. Elle évoque à cet égard les associations qui s'occupent de potagers urbains.

M. Robert répond que le SEVE est frileux à la perspective d'intégrer des personnes qui ne sont pas professionnelles dans les équipes, notamment pour des raisons de sécurité et pour la qualité du travail. Il ajoute que le chef de service a refusé les propositions de ce type qui lui sont parvenues.

M. Gomez remarque que le SEVE a eu beaucoup de rotations cette année et voit en outre l'absence de son responsable. Les expériences de potagers urbains sont diverses et il mentionne qu'il faut réfléchir à cette idée de participation de la population. Il remarque que les dimensions de formation et de sensibilisation sont à cet égard importantes.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

Le président déclare que les inégalités entre les quartiers peuvent être criantes et il demande ce qui est prévu pour réduire les écarts. Il demande également ce qui est envisagé en termes de voilages dans des sites comme le parc Hentsch.

M. Robert répond que les différences entre les quartiers sont en effet importantes. Il ajoute que le quartier des Pâquis a été étudié et verra une plantation de 80 arbres.

M. Gomez ajoute que la Jonction a également été étudiée. Il rappelle aussi le projet de la Croix Verte aux Pâquis. Il mentionne que plusieurs propositions ont été faites; propositions qu'il faut à présent étudier.

M. Robert répond que Genève est soumise à des couloirs de vents qui peuvent être importants et il mentionne que les toiles doivent être ancrées solidement. Il déclare que ces ancrages restent durant toute l'année. Il ajoute qu'il est possible d'envisager de nouveaux espaces où installer des voilages.

M. Gomez rappelle que la difficulté du parc Hentsch relève de la convention. Il ajoute que c'est également une question d'aménagement en rappelant que les Romains tendaient des velums sur le Colisée. Il rappelle en outre que dans les villes du Sud, les ruisseaux sont à ciel ouvert et il déclare que c'est une option à laquelle il faut réfléchir.

#### *Prises de position des groupes*

Le président rappelle que les auditions sont terminées et qu'il convient à présent de voter.

Le groupe des Vert-e-s déclare que cette initiative est politique et ne soutient guère la biodiversité. Il ajoute que cette proposition n'est clairement pas en lien avec la réalité et il pense qu'il aurait été préférable de s'intéresser à des mesures pérennes. Toutefois, le groupe soutiendra cette initiative en laissant la responsabilité aux auteurs de sa mise en œuvre.

Le Parti socialiste déclare que c'est une initiative qui répond aux besoins d'espaces verts, mais pense qu'il est important d'aller plus loin, notamment et par exemple en proposant de développer en priorité de nouveaux espaces verts dans les quartiers en zone de développement et les quartiers moins végétalisés. Pour le Parti socialiste, il est important de réfléchir en termes de maillages en réfléchissant à des espaces verts et de détente. Pour ces raisons le groupe refusera cette initiative et proposera un contre-projet. L'idée n'est pas de dénaturer cette initiative mais de proposer un contre-projet allant plus loin.

Le groupe des Vert-e-s déclare que le Parti socialiste apporte des éléments importants sur l'inapplicabilité de cette initiative, et il se demande quelle est la

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

position du Conseil administratif sur un contre-projet, compte tenu en outre des délais légaux liés à cette initiative. Le groupe se demande si le Conseil municipal a envie de s'embarquer dans un contre-projet si le Conseil administratif peut se satisfaire de cette initiative. Il propose dès lors de poser la question à ce dernier à l'égard d'un contre-projet.

Le Mouvement citoyen genevois remarque que les auditions démontrent que cette initiative n'est pas une bonne idée et que la pleine terre est préférable. Il ajoute que le SEVE effectue bien son travail et il observe que ces mesures, comme les abribus végétalisés, présentent des coûts d'entretien importants. Il déclare que cette initiative impliquera des moyens importants pour peu d'effets. Le groupe refusera donc ce projet. Il doute qu'un contre-projet soit nécessaire compte tenu des projets poursuivis par le SEVE.

Le Parti libéral-radical comprend que cette initiative qui enfonce des portes ouvertes ne fasse pas plaisir à tout le monde, mais il pense que si les gens signent un texte de ce type, c'est en raison de l'absence de visibilité de la politique menée par la Ville. D'autre part le parti estime que c'est au Conseil administratif de venir avec un contre-projet et non à des conseillers municipaux. Il entend que cette initiative enfonce des portes ouvertes mais il imagine qu'elle sera tout de même acceptée puisqu'elle répond aux principes de la plupart des groupes.

Le président rappelle que le Conseil municipal doit voter lors de la session plénière des 14-15 janvier.

L'Union démocratique du centre déclare partager les arguments du Mouvement citoyen genevois et mentionne que le groupe refusera cette initiative, précisant en revanche que le Conseil administratif devrait accélérer ses projets.

Le Centre déclare que son groupe acceptera cette initiative, ce d'autant plus que le Conseil administratif a indiqué pouvoir envisager sa mise en œuvre.

Le Parti socialiste précise que le règlement du Conseil municipal (art. 74 al. 2 et 3) indique que le Conseil municipal peut demander et accepter sur le siège un contre-projet. Le groupe refusera donc cette initiative puisque des espaces verts sont nécessaires en lieu et place de modules et de pergolas.

#### *Vote sur l'initiative IN-9*

Par 6 non (4 S, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (2 LC, 3 PLR) et 4 abstentions (1 EàG, 3 Ve), l'initiative IN-9 est refusée.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

*Prises de position et vote sur la proposition d'un contre-projet*

Le Parti socialiste déclare qu'il souhaite que le Conseil municipal adopte un contre-projet à cette initiative. Il ajoute qu'il n'est pas question d'alourdir ce texte mais de l'affiner.

Au Centre qui déclare que c'est le Conseil municipal qui doit donc demander au Conseil administratif de déposer un contre-projet, le président acquiesce mais remarque que la commission peut envoyer un signal. Le groupe du Centre pense que ce sont des améliorations cosmétiques qui sont apportées, raison pour laquelle son groupe refusera un contre-projet.

Le Parti libéral-radical pense que personne n'a intérêt à voter ce contre-projet et déclare que les amendements proposés ne présentent pas de plus-value. Il ajoute que c'est une opération de récupération en fin de compte.

Le groupe des Vert-e-s répond qu'il faut expliquer à la population que l'on ne végétalise pas n'importe comment et déclare que son groupe acceptera ce contre-projet.

Le Mouvement citoyen genevois mentionne qu'il acceptera également l'idée d'un contre-projet.

Le groupe Ensemble à gauche déclare qu'il acceptera un contre-projet.

Par 8 oui (1 MCG, 3 Ve, 1 EàG, 3 S) contre 6 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (S), la proposition d'un contre-projet est acceptée.

*Annexe: initiative municipale IN-9*

## Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés



Initiative populaire communale  
**Pour un réseau d'espaces  
 de détente végétalisés  
 et ombragés**

**Vert libéraux**  
 Ville de Genève



Genève est devenue une ville de béton, aux îlots de chaleur omniprésents, aussi bien dans les réalisations publiques que privées. Alors que les habitants attendent des lieux de rencontre, des espaces où il fait bon vivre et des infrastructures publiques adaptées, seuls voient le jour des projets immobiliers imposants et isolés, ne bénéficiant qu'à une part restreinte de la population. Face à ce décalage croissant, il est nécessaire de repenser l'espace public ainsi que nos quartiers et de favoriser un meilleur équilibre

entre les différents éléments qui constituent l'aménagement d'une ville agréable à vivre.

En proposant d'y incorporer des espèces végétales florissantes ou fruitières, les initiants conçoivent le projet comme un moyen de diversification de l'esthétique urbaine, mais également comme des lieux de contemplation et de proximité avec la nature, offrant un accès direct et gratuit à des fruits comestibles en milieu urbain.

Les citoyennes et citoyens soussignés, électeurs et électrices dans la commune de la Ville de Genève, conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, demandent aux autorités communales de:

- développer des modules d'aménagement urbains pérennes, composés de mobilier d'assise et de structures portantes végétalisées, qui offrent à la population des espaces de détente de proximité, facilement accessibles et ombragés (abris, pavillons, pergolas);
- privilégier des espèces végétales fruitières ou florissantes locales favorisant la biodiversité et la qualité visuelle de l'espace public;
- viser une distance entre les modules de l'ordre de 100 à 300 mètres au maximum, selon la faisabilité, charge aux autorités d'adapter les aménagements en fonction des possibilités;
- planifier les études et les travaux afin d'assurer l'implantation par étapes de l'ensemble de ces modules sur l'entier du territoire de la Ville de Genève, au plus tard cinq ans après l'acceptation de la présente initiative;
- veiller à ce que ce réseau d'aménagements soit réalisé en complémentarité des espaces de proximité existants, une priorité devant être donnée aux secteurs les plus denses, les moins bien équipés et les plus chauds de la ville;
- équiper et compléter, dans la mesure du possible, les infrastructures déjà existantes selon les critères et modalités proposées;
- considérer, dès leur conception, la gestion future des infrastructures ainsi créées, équipées ou modifiées et en assurer l'entretien régulier;
- rendre compte annuellement au Conseil municipal de l'avancée du projet et des travaux d'aménagement.



La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans la commune de la Ville de Genève et les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus qui ont leur domicile légal en Suisse depuis 8 ans ou moins peuvent signer cette initiative communale.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à CHF 100. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance jj mm aaaa	Origine (canton ou nationalité)	Domicile (rue et n° NPA, localité)	Signature

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants: **Boris Calame**, avenue des Eidgenotts 10, 1203 Genève; **Bénédict Grimm**, rue Jean-Viollette 24, 1205 Genève; **Yves Herren**, rue De-Candolle 36, 1205 Genève; **Louise Riva**, rue Crespin 16, 1206 Genève; **Matthieu Tkatch**, boulevard Carl-Vogt 45, 1205 Genève; **Alexandre Wisard**, rue De-Beaumont 5, 1206 Genève.

**A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023 à : Parti vert/libéral genevois, 1200 Genève**



Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés



Initiative populaire communale

## Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

### Qualité de vie

#### Lutter contre les îlots de chaleur

Face à la surabondance de béton et les îlots de chaleur, végétaliser la ville est devenue une nécessité indéniable pour assurer à la population la qualité de vie à laquelle elle aspire. Il est nécessaire de repenser l'urbanisme pour intégrer davantage d'ombre naturelle au cœur de la ville. L'urgence climatique doit apporter des solutions pour permettre à la population de supporter les impacts des dérèglements climatiques.

### Lien social

#### Rassembler les personnes

Les habitants attendent des lieux de rencontre, des espaces où il fait bon vivre et des infrastructures publiques adaptées. Notre projet favorise le lien social et l'accessibilité de nos rues à travers un urbanisme réfléchi et écologique. En proposant des aires de végétation et d'ombre équipées de bancs, notre projet contribue à la création d'un maillage d'espaces de rencontre et de repos dans un cadre permettant le contact avec la nature.

### Climat

#### Soigner la biodiversité

La surabondance de béton appauvrit la biodiversité de nos quartiers tout en imperméabilisant les sols. Il est temps d'inclure la biodiversité à notre quotidien et de se reconnecter à la nature. En proposant d'incorporer à l'urbanisme des espèces végétales florissantes ou fruitières, nous voulons offrir des lieux de proximité avec la nature, avec un accès direct et gratuit à des fruits comestibles en milieu urbain.

Imprimé sur du papier FSC

Plier, ne pas déchirer! Placer 2 points de colle au recto, puis envoyer.



## Je soutiens l'initiative



Je scanne le code QR avec mon smartphone



Je confirme le montant et le don



Je reçois en fin d'année un justificatif pour déduire mon don des impôts



Parti vert·libéral genevois  
1200 Genève

Également par virement bancaire

IBAN CH15 0900 0000 1212 2562 6

A renvoyer (même incomplet) au plus tard le 31.10.2023

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

**M. Olivier Gurtner, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S).** Très rapidement... La commission a également traité cette deuxième initiative, et c'est là aussi une démarche importante. C'est un projet qui a été porté par un certain nombre de signatures et qui se retrouve ensuite dans le canal habituel de ce Municipal. Ça reste cependant des projets assez rares, donc c'est une démarche importante à saluer. Comme il s'agit de saluer, je voudrais saluer tout particulièrement M<sup>me</sup> Christel Saura. Comme pour le premier objet, nous avons dû traiter celui-ci dans des délais assez serrés et elle a également pu produire un rapport très complet. Je vous invite à le lire attentivement. Je remercie également les membres de la commission et le procès-verbaliste, parce que nous avons vraiment avancé du mieux que nous pouvions pour étudier cet objet.

**M<sup>me</sup> Christel Saura, rapporteuse (S).** L'initiative IN-9, intitulée «Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés», propose de créer des aménagements urbains composés de mobilier, d'arbres et de structures végétalisées pour offrir aux habitantes et habitants des espaces ombragés accessibles. Ces aménagements visent à atténuer les îlots de chaleur urbains, à renforcer la biodiversité et à offrir des lieux de repos, notamment pour les personnes âgées.

L'initiative propose un réseau d'espaces ombragés accessibles tous les 100 à 300 m, utilisant des espèces végétales locales et fruitières pour améliorer la biodiversité et la qualité de vie en milieu urbain. Elle appelle à privilégier les zones les plus chaudes et les moins équipées de la ville, en complément aux infrastructures existantes. Le projet inclut la planification à long terme, l'entretien des infrastructures et la publication d'un rapport annuel sur l'avancement des travaux.

L'initiative a été examinée par la commission de l'aménagement et de l'environnement entre octobre et décembre 2024 avec les auditions successives d'experts et d'expertes, d'associations et de représentants de la Ville, lesquelles ont permis d'éclairer les enjeux environnementaux et politiques liés à ce projet.

Les auditions ont mis en lumière des avis variés. Les représentants des initiants, MM. Calame et Fontana, soulignent la nécessité de ces aménagements pour répondre aux défis des îlots de chaleur et offrir des espaces de repos à une population vieillissante. Ils relèvent l'impact positif des plantes grimpantes sur le climat urbain et l'urgence d'équiper les quartiers les moins végétalisés et les plus denses. Ils mettent cependant en garde contre les infrastructures temporaires ou coûteuses, comme les arbres en bacs. Ils insistent également sur le fait d'associer les compétences locales comme le Service des espaces verts (SEVE) pour garantir un entretien efficace des structures végétalisées.

M<sup>me</sup> Virginia Bjertnes et M. Ervan Rutishauser, recommandent, au nom de Pro Natura, de privilégier la pleine terre pour maximiser les bénéfices écologiques, estimant que les structures légères comme les plantes en pot ou les

## Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

abribus végétalisés ne permettent pas une véritable réduction des îlots de chaleur ni un soutien significatif de la biodiversité. Ils rappellent que seules les canopées, les micro-forêts ou la suppression de surfaces bétonnées sont des solutions pour véritablement réduire les températures urbaines. Dans ce sens, ils préconisent par exemple de réaménager les trottoirs et de supprimer ou de déplacer des places de stationnement pour planter des arbres.

M. Patrice Prunier de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) avertit, pour sa part, qu'il faut prendre garde aux contraintes liées à l'entretien des arbres fruitiers et aux défis posés par la végétalisation des toits et des façades en milieu urbain. Il met en avant le rôle stratégique des infrastructures vertes tout en soulignant l'importance d'un entretien régulier et d'une planification rigoureuse et adaptée à chaque contexte et aux réalités urbaines.

Le directeur de l'Office de l'urbanisme, M. Philippe Viala, souligne les défis liés à l'enfouissement des réseaux sous les rues, lequel complique la plantation d'arbres en pleine terre. Il exprime également des réserves sur la pertinence de projets temporaires, arguant que seuls des aménagements durables peuvent répondre aux enjeux climatiques.

Enfin, le SEVE et le conseiller administratif, M. Alfonso Gomez, plaident pour une intensification de la végétalisation, tout en relevant les limites budgétaires et logistiques d'un déploiement aussi large que celui proposé par l'initiative. M. Alfonso Gomez note que la Ville a déjà entrepris des efforts significatifs de végétalisation mais que les ressources financières et logistiques restent un obstacle majeur. Il relève que des micro-forêts et des prairies fleuries sont déjà en développement dans certains quartiers, bien que ces mesures demandent des années pour porter pleinement leurs fruits.

Sur le plan environnemental, l'initiative a permis de débattre de la meilleure façon de lutter contre les îlots de chaleur, de promouvoir la biodiversité et de rendre les espaces publics plus accueillants. La majorité des commissaires s'accordent sur la nécessité de végétaliser davantage la ville. Ils pointent cependant les limites importantes liées notamment aux coûts élevés des aménagements et à l'entretien qu'ils impliquent, ainsi qu'au manque de réalisme de certaines propositions telles que des modules qui seraient non pérennes et malgré tout coûteux.

Les débats ont fait ressortir des tensions entre l'ambition de l'initiative et les réalités financières et techniques. Planter un arbre en pleine terre peut coûter entre 20 000 et 60 000 francs, selon les travaux nécessaires pour préparer les sols et les infrastructures. Les structures temporaires, bien que moins coûteuses, sont jugées peu efficaces à long terme. De nombreux intervenants estiment que l'initiative ne prend pas suffisamment en compte les stratégies cantonales et municipales déjà en place, telles que le plan stratégique de végétalisation de 2014, créant ainsi des doublons avec les efforts existants.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

Sur le plan politique, l'initiative divise les partis. Lors des délibérations finales, les groupes politiques ont exprimé des positions variées. Les Vertes et les Verts ont critiqué l'initiative pour son manque d'ambition écologique en termes de biodiversité et de durabilité et l'ont jugée peu réaliste sur le long terme. Le soutien y est mitigé. Le Parti socialiste, jugeant l'initiative peu ambitieuse parce qu'elle n'apporte pas de solution durable, a préféré proposer un contre-projet visant à développer des espaces verts plus ambitieux et durables, notamment dans les zones urbaines, denses et peu dotées. Le contre-projet serait donc axé sur des mesures structurelles et pérennes comme de nouveaux espaces verts. Le Mouvement citoyen genevois et l'Union démocratique du centre ont rejeté l'initiative, arguant qu'elle nécessite des moyens disproportionnés pour des résultats limités. Le Parti libéral-radical exprime également des réserves tout en reconnaissant que l'initiative reflète un besoin de visibilité sur les actions en matière de végétalisation. Enfin, le Centre soutient cette initiative en raison de sa faisabilité, selon le Conseil administratif.

L'initiative a ainsi été rejetée par six voix contre, cinq voix pour et quatre abstentions. Toutefois, une majorité a accepté de soutenir un contre-projet visant à renforcer la végétalisation urbaine dans une approche plus structurée et durable. Le contre-projet aurait dû intégrer les contraintes budgétaires, les priorités et les retours d'experts et d'expertes tout en répondant aux attentes de la population en faveur d'espaces verts accessibles et accueillants, mais, au final, il ne se fera pas.

Bien que rejetée, l'initiative a permis de relancer le débat sur la gestion écologique et sociale des espaces publics en ville avec une attention particulière portée à l'adaptation climatique, à la réduction des inégalités entre quartiers et au bien-être des habitantes et habitants. Le contre-projet qui en aurait découlé aurait ouvert la voie à des aménagements plus ambitieux pour répondre aux défis environnementaux de Genève. (*Applaudissements.*)

**M. Alpha Oumar Dramé** (Ve). Pour les Verts et les Vertes, ça sera un petit oui à cette initiative. Ce sera un petit oui parce qu'on pourrait l'assimiler à quelqu'un qui fait pipi sous la pluie et qui se gargarise d'avoir mouillé le sol... (*Rires.*) Mais le sol est déjà mouillé. (*Rires.*) Eh bien oui, il est déjà mouillé! L'initiative IN-9 vise à renforcer la végétalisation de notre commune et à augmenter le pourcentage de canopée. Si l'objectif peut sembler louable à première vue, il convient d'analyser cette proposition avec rigueur et de soulever certaines contradictions et limites inhérentes à son contenu, à savoir des objectifs redondants et une démarche qui enfonce des portes ouvertes.

La volonté de végétaliser notre commune et de protéger le patrimoine arboré n'est en effet pas nouvelle. La Ville de Genève a déjà engagé des efforts consé-

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

quents dans ce domaine avec des politiques environnementales actives et des projets concrets. Il est indéniable que nous avons intégré dans notre gestion des espaces verts une ambition claire de promouvoir un environnement plus sain et une canopée urbaine dense.

Bien qu'apparemment pertinente, cette initiative ne fait qu'affirmer une volonté déjà existante qui est partagée par l'ensemble des partis représentés ici. En ce sens, je me demande si la démarche de recueillir 3500 signatures pour un tel objet est véritablement justifiée. Un, la mobilisation de ressources administratives, humaines et financières semble disproportionnée pour valider des actions déjà en cours. Deux, on a là des propositions inapplicables et techniquement irréalistes.

L'analyse des éléments contenus dans cette initiative relève en effet plusieurs faiblesses d'ordre pratique. Par exemple, la suggestion de viser une distance entre les modules arborés de 100 à 300 m est difficilement applicable dans la réalité urbaine genevoise. Une telle contrainte ignore les spécificités du tissu urbain et les limites techniques liées à l'espace disponible, au réseau de voiries ou encore au besoin en infrastructures. Ces exigences, bien que dénotant de bonnes intentions, manquent de réalisme et risquent de surcharger les services municipaux sans apporter une réelle valeur ajoutée; elles témoignent d'un manque d'ambition et d'un paradoxe politique.

Il est important en effet de souligner le paradoxe politique qui entoure cette initiative. Les initiants se posent en défenseurs de politiques environnementales ambitieuses; ils ont pourtant refusé des propositions concrètes ayant un impact significatif sur la préservation et la gestion du patrimoine arboré. L'exemple le plus marquant est leur opposition à l'achat de la campagne Masset. Cette acquisition aurait pourtant permis à la Ville de Genève de garantir une gestion municipale cohérente et durable d'un vaste espace arboré. Plutôt que d'assumer une politique visionnaire, les initiants ont opté pour des propositions symboliques qui restent largement dans l'abstraction.

En conclusion, face à ces éléments, il est crucial que le Conseil administratif prenne une position claire sur ces initiatives. Bien que l'objectif affiché de promouvoir la végétalisation soit partagé, il convient de dénoncer la redondance, l'irréalisme et le manque d'ambition de ce texte. Les ressources publiques doivent être utilisées de manière judicieuse. Cette initiative ne semble pas répondre aux véritables besoins d'une gestion responsable et durable de notre patrimoine arboré. Je vous invite donc à réfléchir à ces enjeux avec pragmatisme et à privilégier des actions concrètes et cohérentes en phase avec la réalité de notre commune (*exclamations*) et les ambitions environnementales que nous portons tous ensemble. (*Cloche. Applaudissements.*)

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

**M<sup>me</sup> Cathy Jacquier** (UDC). Chers conseillères et conseillers municipaux, cette initiative, «Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés», est extrêmement attrayante; elle a tout pour plaire. Qui dans ce plénum refuserait de signer pour du végétal et des arbres?

*Une voix.* Eh bien, vous!

*M<sup>me</sup> Cathy Jacquier.* Eh bien, non.

**La présidente.** Allez-y, Madame Jacquier, vous pouvez continuer...

*M<sup>me</sup> Cathy Jacquier.* Après avoir auditionné tous les spécialistes concernés, on s'aperçoit qu'elle n'est pas réalisable telle que demandée. Une des demandes, c'est le développement par exemple de modules d'aménagement composés de mobiliers d'assise et de structures portantes végétalisées. Concernant le mobilier d'assise, une motion, demandant des bancs tous les 300 m, avait déjà été déposée à l'époque. Elle avait été acceptée par le Conseil municipal mais n'avait jamais pu être appliquée pour des raisons financières. Quant aux plantes grimpanes sur les façades, elles ont déjà fait l'objet d'étude en commission par le biais d'une motion antérieure également, mais ça n'a pas été possible en raison du coût qu'entraîne notamment l'entretien. La magistrate nous avait rapporté l'une de ses visites à Milan... Les plantes grimpantes y existaient, mais dans des quartiers très huppés. (*Remarque.*) Il faudra demander à la magistrate, Madame...

Quant à l'autre demande, privilégier des espèces végétales fruitières, elle n'est pas non plus faisable concrètement, selon le directeur du SEVE qui a été auditionné. Il mentionne que le fait de planter des arbres fruitiers est complexe. Les fruits sont consommés soit par les oiseaux soit par la population avant maturation. Ils ont donc renoncé à planter des arbres fruitiers. (*Remarque.*) D'autres auditionnés nous ont donné l'exemple du figuier qui, du fait de ses racines, est un arbre redouté des Services industriels de Genève (SIG). L'Union démocratique du centre, pour sa part, encourage fortement les citoyens à soutenir l'agriculture locale et les nombreux marchés de fruits et légumes qui sont hebdomadaires dans nos quartiers.

Un peu d'ombrage et de la verdure ne sont pas un frein aux îlots de chaleur, la solution étant des plantations en pleine terre et des arbres hauts. Mais ceux-ci sont également impossibles à planter dans des zones où l'on intervient sur les canalisations. Un autre facteur limitant de cette initiative d'arborisation qui est important – ça a déjà été dit par un de mes préopinants –, c'est le coût des plantations

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

d'arbres. Un arbre coûte entre 20 000 et 40 000 francs. Cela s'ajoute aux coûts d'évacuation par les réseaux. Un exemple: la gare des Eaux-Vives qui avait initialement été budgétée à 42 millions, mais on arrive à 52 millions de francs, donc à 25% de plus... L'Union démocratique du centre souhaiterait plutôt que les arbres cessent d'être coupés, comme c'est le cas actuellement à la route de Ferney.

En conclusion, cette initiative n'est pas applicable en l'état. Le SEVE fait un bon travail pour végétaliser. Il faudrait cependant ou accélérer les choses ou informer les citoyens de l'avancée des travaux car ceux qui ont signé cette initiative ne sont manifestement pas au courant du programme actuel. Pour tous ces motifs, l'Union démocratique du centre refusera cette initiative.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (LC).** Mesdames et Messieurs les conseillers, le Centre était en faveur du renvoi direct au Conseil administratif de cette initiative lorsqu'elle nous a été présentée en séance plénière. Une majorité du Conseil a préféré son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement où des auditions intéressantes ont eu lieu, et nous tenons à saluer ce travail.

La question de la végétalisation de la ville, qui crispe le plus souvent nos débats, a fait l'objet dans notre cénacle durant cette législature de propositions d'horizons politiques divers et bien sûr du Conseil administratif, lequel a présenté des objectifs ambitieux en début de législature. Il s'agit d'un des sujets majeurs de la législature.

Cette initiative IN-9 des Vert'libéraux – cela a été dit à plusieurs reprises – a recueilli plus de 3500 signatures d'habitants convaincus par l'idée d'instaurer en ville un maillage d'espaces de détente végétalisés et ombragés distants de 100 à 300 m, selon les possibilités, et intégrant ceux qui existent déjà. Cet important soutien est révélateur des préoccupations actuelles des habitants pour mieux vivre leur quotidien – cela a déjà été évoqué.

Le Centre est convaincu de la nécessité d'instaurer ces parcours qui facilitent la déambulation de la population dans ses trajets quotidiens ou qui permettent simplement de prendre l'air afin d'échapper à la fournaise dans les logements. Sans être forte, la chaleur humide qui prévaut à Genève indispose toutes les catégories d'âge. Cette initiative apporte une proposition que le Conseil administratif – lequel, je le répète, a déjà fait beaucoup en la matière – s'est dit prêt à étudier et à mettre en œuvre dans la mesure des possibilités qu'offre le contexte urbain.

Nous l'avons encore entendu ce soir, il n'y a rien de mieux que la pleine terre. Les contraintes du sous-sol restreignent certes la possibilité de planter des arbres, mais il existe des alternatives, il ne faut pas l'oublier, qui sont peut-être moins optimales mais qui existent, et l'initiative des Vert'libéraux en fait le détail. Nous saluons donc la complémentarité revendiquée de cette initiative qui

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

propose d'intégrer les espaces de proximité existants dans le maillage souhaité par les initiants.

En votant en faveur de ce texte tel quel, nous pensons aux aînés qui sont de plus en plus nombreux grâce à l'allongement de la durée de vie, ce qui est un cadeau mais nous impose aussi de veiller à leur bien-être. Nous pensons en outre à la santé publique et aux risques pour la santé des autres générations, de la petite enfance au grand âge, les effets néfastes de la chaleur sur la santé étant bien documentés.

Pour toutes ces raisons, nous accepterons cette initiative.

**M<sup>me</sup> Salma Selle** (S). Une fois le traitement de cet objet en commission terminé, le Parti socialiste a demandé que le Conseil municipal propose un contre-projet. Nous avons donc refusé l'objet en commission et nous avons voté en faveur d'un contre-projet. Il y a des raisons qui ont poussé à cette demande. Ce sont évidemment les éléments qui ont été avancés tout à l'heure, le fait que les éléments de végétalisation de cette initiative soient déjà en cours de réalisation, et aussi, comme on peut le voir dans l'ordre du jour même de ce Conseil municipal, le fait que des initiatives soient sur le point d'être votées ou réalisées. Mais ce n'est pas la raison principale qui nous a amenés sur la piste d'un contre-projet.

Aujourd'hui, l'urgence, c'est de végétaliser et de créer des nouveaux espaces en pleine terre pour rafraîchir la ville, certes pour la biodiversité, mais aussi pour sa population. C'est un élément qui manque cruellement dans cette initiative. Elle ne fait en effet mention à aucun moment de la création de nouveaux espaces verts. A aucun moment. (*Remarque.*) Pourtant, la répartition de la végétalisation est profondément inégale sur ce territoire.

**La présidente.** Vous prenez votre temps, Madame la conseillère municipale. Pas de pression...

*M<sup>me</sup> Salma Selle.* Merci du rappel... Ce sont les quartiers les plus denses dont les populations sont les moins aisées qui sont le moins en contact avec la végétation. Et ça, c'est une injustice que nous ne tolérons pas. A cet égard, je ne peux m'empêcher de mentionner la campagne Masset qui offrirait un parc dans un quartier en pleine transformation. Or, le parti qui porte cette initiative IN-9 et qui demande plus de végétalisation dans les quartiers s'oppose à sa réalisation par le soutien à un référendum contre la création du parc. C'est donc un parti qui a des idées, mais qui s'oppose aux moyens de les réaliser. Pourtant, créer des nouveaux espaces verts en pleine terre est une priorité parce que cela aurait un réel impact pour la population et pour la biodiversité.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

Nous voulions plus, d'où la demande d'un contre-projet... Nous prenons acte du fait que 3920 personnes ont signé pour réclamer plus de végétalisation; c'est une volonté que nous partageons, évidemment, bien que les demandes restent généralistes. Ni lieu ni quartier ni aménagement concret ne sont identifiés par l'initiative. En cas d'acceptation, trois mois sont donnés au Conseil administratif pour la mettre en œuvre. En cas de contre-projet, c'est trois mois aussi, avec la différence qu'une votation populaire aurait lieu. Globalement, en mettant en place l'initiative, on ne peut que faire plus, et l'accepter ne nous fera que gagner du temps. C'est pour cela que le Parti socialiste soutiendra cette initiative, bien qu'elle manque d'ambition. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Steiner** (MCG). Effectivement, quand on voit cette image d'illustration qui a été soumise à la population pour la récolte de signatures, juste splendide, ça fait vraiment envie de voir cette structure flamboyante. Mais c'est une image d'illustration. Les auditions nous ont confirmé ce qu'on savait déjà: en matière de végétalisation il n'y a rien à apprendre au SEVE, même si on n'est pas toujours d'accord sur les endroits ou si on pense qu'on peut végétaliser autre chose qu'une place de stationnement... Quant à la technique, et eu égard aux affirmations du SEVE, on n'a rien à leur apprendre non plus. Ce sont vraiment des spécialistes en végétalisation. Alors, de commencer à sortir une mesure ou une autre, comme ça arrive de temps en temps sous forme de motion, où on veut apprendre aux employés du SEVE leur travail, c'est plus qu'inadéquat. Ce qui est ressorti des auditions peut s'appliquer aux abribus végétalisés. En fait, ça va être beaucoup d'énergie pour peu de résultats. On peut mettre cette énergie pour faire un ou deux de ces abris végétalisés, mais de faire un maillage vert tous les 100 à 300 m est totalement irréaliste.

Je dois d'ailleurs revenir au plan stratégique de végétalisation... On voit que plus de 90% de la population se trouve à 300 m d'un parc public. Ça veut dire que, si on a le choix entre se mettre sur une place sous un abri végétalisé ou dans un vrai parc public, le choix est vite fait. Se mettre sur un trottoir au bord d'une route, à plus forte raison s'il y a beaucoup de passage et aussi beau l'abri végétalisé soit-il, ou se mettre au bord de l'Arve, du Rhône, du lac ou dans un parc de 34 000 m<sup>2</sup> avec de la forêt, le choix est vite fait. On en revient donc aux déclarations des responsables successifs du SEVE. On sait que la meilleure efficacité en termes de température, c'est la canopée, la pleine terre, avec un arbre et 9 m<sup>2</sup> de surface, ou en tout cas 9 m<sup>3</sup> de terre.

Pour le Mouvement citoyen genevois, en termes d'allocation des ressources, s'agissant d'un service qui a déjà pas mal d'ambition, pas mal de projets, qui n'est pas en avance, qui a de la peine à entretenir tout ce qui s'est mis en place, lui imposer quelque chose par le biais d'une initiative, ce n'est pas le bon choix. Nous refuserons donc cette initiative parce qu'il y a de bien meilleures solutions,

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

dont la campagne Masset qui a été proposée par le Mouvement citoyen genevois, il faut le rappeler. Par contre, nous appuierons un contre-projet. Il se fera en fonction des moyens... Nous faisons confiance au Conseil administratif pour présenter un contre-projet à cette initiative, mais nous refuserons l'initiative.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Il est tout à fait évident qu'Ensemble à gauche milite pour la végétalisation de la ville et le bien-être de ses habitants. C'était dans notre programme de 2020, c'est également dans notre programme de 2025-2030 et ça le restera. Dans le but de lutter contre la crise climatique et de protéger la santé de la population, il est évident qu'il faut respecter la biodiversité et offrir de l'ombre. Tous les considérants de cette initiative sont évidents. Au passage, je salue le souci des initiants pour le bien-être de la population âgée, puisqu'ils ont proposé des abris de fraîcheur et des bancs pour leurs balades en ville. C'est donc bien gentil.

Cela dit, tous les spécialistes consultés par la commission de l'aménagement et de l'environnement – Pro Natura, l'HEPIA, l'Office cantonal d'urbanisme, le SEVE – prônent avant tout des plantations d'arbres en pleine terre et déplorent les projets d'arbres en pots, qui sont peu favorables à leur croissance et au développement de la canopée. Pour atteindre les objectifs de rafraîchissement de la ville, plutôt que de bricoler des maillages, il faut vraiment prévoir de supprimer des parkings et de dégrapper des rues. Il faut planter en pleine terre des micro-forêts et des prairies fleuries qui permettent à la biodiversité, notamment animale, de se développer. L'idée de privilégier les arbres fruitiers est aussi bien jolie, mais il est vrai que les fruits tomberont par terre avant la cueillette, attirant ainsi les oiseaux, qui souilleront les sols et les bancs.

Surtout, on sait que la Ville s'investit déjà dans l'arborisation de son territoire, particulièrement maintenant. Vous avez tous et toutes lu le communiqué de presse de lundi, «La Ville de Genève végétalise ses cours intérieures» et autres lieux publics. Avec 113 arbres supplémentaires, 210 places de stationnement de surface en moins et 4500 m<sup>2</sup> de bitume en moins (*exclamation*), la Ville va vraiment dans la bonne direction. Je rappelle d'ailleurs que, pour tous ces travaux, il faut toujours prévoir le personnel nécessaire au SEVE et ne jamais refuser les nouveaux postes.

Bref, cette initiative a suivi le mouvement. Nous ne pouvons que l'accepter, sachant qu'elle est déjà dépassée, et tant mieux. Nous voterons oui.

**M. Yves Herren** (HP). Beaucoup de choses ont déjà été dites... Effectivement, on a bien compris qu'il y avait déjà depuis un certain temps dans ce plénum – on va dire 2020 – une majorité qualifiée qui a fait avancer des projets; on va

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

l'appeler «majorité climatique». Il y a eu des cours arborées, on a parlé de micro-forêts, de la végétalisation un peu partout. Pour quelqu'un qui n'est pas venu à Genève depuis quatre ou cinq ans, je pense qu'il verra déjà des changements; aux Charmilles, aux Grottes, aux Pâquis, aux Eaux-Vives, de Villereuse à Pré-l'Evêque. Tout ça, c'est quelque chose de très positif.

Maintenant, vous aurez tous compris, j'imagine, que cette initiative n'avait pas un but révolutionnaire (*brouhaha*) parce que la révolution, ce n'est peut-être pas tout à fait l'idée des initiants. C'est plutôt, effectivement, la question du maillage. On peut trouver que c'est peu ou que ce n'est pas grand-chose, mais c'est quand même un lien. On a tous bien compris qu'il fallait végétaliser partout où c'est possible, aussi petit et quel que soit l'endroit. On l'a fait pour deux places de stationnement aux Pâquis, avec force célébration. S'il y en a trois ou quatre, c'est encore mieux.

Un maillage réalisé pour pouvoir s'arrêter, s'arrêter avec ses courses, ça n'a pas un but avéré de lutte contre le réchauffement climatique; ce n'est pas là pour faire baisser la température de la ville avec une sorte d'abribus végétalisé où on s'arrêterait un petit moment, là où il y a des passages piétons. C'est plutôt pour soulager les personnes qui ont parfois de grosses distances à faire entre les parcs et les zones végétalisées qui ont déjà été réalisées, avec un certain succès.

J'ai entendu mon camarade dont je ne citerai pas le nom parler de «faire pipi et de mouiller les sols»... J'ai trouvé ça très rigolo. Parce que c'est ce que nous avons fait, comme cet été, par exemple avec les brumisateurs à eau où on a pu prendre de la fraîcheur. Eh bien, on a bien fait de le faire parce que, même si ce n'était pas pérenne, c'était dans un endroit où ça faisait le lien. Si on doit marcher tout le long d'une plaine de Plainpalais en pleine chaleur, on prend de la fraîcheur et on fait ensuite le bout suivant... Donc mouiller le sol, comme on l'a fait, c'était une bonne chose. Je pense qu'on ne fera pas l'économie de petits stops, comme ça, que ce soit pour les personnes âgées, les familles ou les gens qui ont juste besoin de s'arrêter.

On a d'ailleurs aussi beaucoup vu en commission d'ignorance des exigences concernant les distances... Vous aurez compris qu'une initiative ne peut pas fixer le fait que les bancs seront mis tous les 125,5 m. C'est un ordre de grandeur pour se dire qu'au-delà de 300 m, en plein soleil, ça devient vraiment insupportable. Alors qu'on puisse au moins s'asseoir! Ces aménagements n'ont probablement pas vocation à faire baisser la température de la ville. (*Exclamation de M. Sormanni.*) Je n'ai pas compris ce que vous avez dit. (*Rires.*)

**La présidente.** Voilà, voilà, voilà...

*M. Yves Herren.* Voilà, voilà, voilà... (*Brouhaha.*)

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

**La présidente.** On demande la parole, et après je la donne. Ça se passe comme ça.

*M. Yves Herren.* Je n'ai rien entendu de ce qu'il a dit; il faudra qu'il répète... (*Brouhaha.*) Ecoutez, j'espère que vous accueillerez bien cette initiative.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Le Parti libéral-radical a étudié cette initiative avec beaucoup d'attention en commission. Il s'est avéré, selon les auditions que nous avons faites, qu'elle était très difficilement réalisable. C'est la raison pour laquelle nous l'avons refusée, que nous prenons nos responsabilités et que nous continuerons à la refuser ce soir. Libre au Conseil administratif de prendre ses responsabilités et de présenter un contre-projet, ou pas. Mais, en l'état, comme nous l'avons dit en commission, nous ne pouvons pas accepter cette initiative.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Les propos de ma préopinante d'Ensemble à gauche quant au fait qu'il faut supprimer des places de stationnement pour rafraîchir la ville m'ont tout simplement fait bondir. Pourquoi? Parce que, jusqu'à présent, nous avons des lois qui garantissent la liberté du choix du mode de transport. Rien qu'aujourd'hui, la circulation des trains CFF a été interrompue entre Genève et Lausanne parce qu'il y avait un accident à Nyon... Pouf! Plus de train. Vous faites comment, si vous n'avez pas de voiture et que vous devez vous déplacer? Je vous demande un peu... (*Brouhaha.*) Vous voulez y aller à pied, à la nage?

Alors, quand il s'agit de verdir... Là, j'ai une carte postale qui montre la plaine de Plainpalais au début du XX<sup>e</sup> siècle. (*M<sup>me</sup> Magnin montre l'image sur l'écran de son ordinateur.*) Elle est belle, elle est verte. Mais des conseillers administratifs ont manqué du bon sens le plus élémentaire et en ont fait un désert rose. Allez, pourquoi pas rose? Mais franchement, l'herbe verte, c'est bien plus sympathique. Alors moi, ce que je demande, c'est qu'on fasse éventuellement un contre-projet au lieu d'inciter la population à faire des initiatives qui ne conduiront à rien. Le rapport de commission recommande d'ailleurs que l'on vote non à l'initiative.

Moi je vous rappelle tout simplement qu'il y a des endroits à verdir sans qu'on ait besoin de dégrapper de places de stationnement. Il suffit de mettre du gazon sur la plaine de Plainpalais pour avoir beaucoup plus de fraîcheur que maintenant, puisque maintenant c'est un désert où personne n'a effectivement envie d'aller. Quand je regarde ce qu'elle était auparavant, ou même simplement quand mes enfants étaient petits, il y avait un parc avec des petits chevaux à bascule, des petits

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

carrousel, des petits machins où les enfants pouvaient s'amuser. Les gens pouvaient en toute liberté se promener avec leurs chiens non tenus en laisse, ce qui est extrêmement important aussi pour les chiens. Il semble qu'actuellement les chiens ne peuvent plus marcher sur l'herbe dans les parcs en raison d'une loi cantonale. Mesdames et Messieurs, les toutous, nos toutous sont obligés de marcher sur du bitume brûlant parce qu'ils n'ont pas le droit de poser leurs pattes dans l'herbe. Je vous demande un peu si c'est logique.

Alors, très sincèrement, arrêtons de donner suite à toutes sortes de projets stupides. Une de mes préopinantes du Centre a pensé qu'on pouvait laisser les gens se noyer... Les gens peuvent se noyer dans le Rhône, il n'y a pas de souci. En revanche, on porte atteinte à leur espérance de vie si on n'enlève pas des places de stationnement pour mettre de l'herbe à la place... Mesdames et Messieurs, tous ces propos ont un niveau d'absence de bon sens absolument consternant. Le Mouvement citoyen genevois votera bien entendu non à cette initiative.

**M. Daniel Sormani** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après ce magnifique plaidoyer pour les toutous, je ne sais pas ce que je vais pouvoir raconter... J'adore les animaux, mais enfin, bon. Non mais, écoutez, Mesdames et Messieurs, effectivement il faut refuser cette initiative qui n'est pas vraiment réalisable.

Je vous rappelle déjà que notre cher Rémy Pagani a réussi à nous enlever la plupart des arbres sur cette plaine, ce qui fait qu'il n'y a plus du tout d'ombre aujourd'hui, avec ce gorrh absolument épouvantable. Je pense qu'un des endroits où on pourrait mettre au moins un peu de verdure, c'est la plaine de Plainpalais.

Sinon, c'est les parcs, Mesdames et Messieurs! C'est quand même aberrant que le Centre, enfin que le Parti démocrate-chrétien, qui veut s'appeler le Centre, et que les Vert'libéraux, qui ne sont pas représentés ici – ou avec un indépendant qui s'est mis une étiquette vert'libérale sous le front – viennent nous donner des leçons ici en disant qu'il faut donner un poumon vert à la Ville de Genève alors même qu'ils lancent des référendums contre l'achat d'un parc pour la Ville de Genève. C'est une honte! (*Applaudissements.*)

Je crois que ce n'est pas à vous de venir donner des leçons dans ce domaine-là parce que – et vous l'avez dit vous-même, Monsieur Herren, vous transmettez, Madame la présidente – les gens ne veulent pas marcher pendant 300 m pour avoir éventuellement un banc, un buisson ou une micro-forêt pour s'abriter parce qu'ils n'auront aucun répit; il n'y aura pas d'îlot de fraîcheur. Les îlots de fraîcheur sont sous la canopée, dans les parcs, là où il y a des arbres! Et c'est ça qu'il faut faire, et non l'inverse. Honte à vous! (*Exclamations. Applaudissements.*)

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mot d'ordre: il ne faut pas faire pipi sous la pluie. On se le rappellera, Monsieur Dramé, et cela restera gravé dans nos esprits. Monsieur Alfonso Gomez, vous avez la parole, puis nous voterons sur la prise en considération de l'initiative IN-9.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci, Madame la présidente. Merci, Mesdames et Messieurs, pour vos propos. Comme cela a été dit, cette initiative enfonce des portes ouvertes. Cela étant, l'exécutif ne va certainement pas les fermer. Il n'a rien contre cette initiative, bien au contraire, et je suis même ravi d'entendre reconnaître, surtout de la part du Centre et du Parti libéral-radical, que le travail a été bien fait ces cinq dernières années. Il faut en informer certains de vos thuriféraires qui écrivent dans de grands journaux et qui disent que nous n'avons rien fait pendant cinq ans. Je vous remercie de les contredire.

C'est effectivement depuis cinq ans que la stratégie d'arborisation, la Stratégie climat et la Stratégie biodiversité sont mises en place, avec toutes les difficultés de réalisation que l'on connaît parfois. Ce sont souvent des réalisations majeures, je ne vais pas vous refaire la liste... Auparavant, il y avait un magistrat centre-libéral... Ils plantaient une centaine d'arbres par année. Eh bien, dans la dernière législature, entre 2021 et 2024, on en a planté deux mille cinq cents. Donc vous voyez que nous avons vraiment mis l'accélérateur de ce côté-là. Je ne parlerai évidemment pas des micro-forêts, de l'abandon de la taille ou des dégrappages de Pré-l'Evêque... Je laisserai M<sup>me</sup> Perler en parler si elle le souhaite bien entendu, puisqu'il n'y a pas que le SEVE qui plante. C'est vraiment une tâche importante que le Conseil administratif a prise à bras-le-corps.

Il y a la végétalisation de la place de la Synagogue, la requalification de la rue des Rois, sans parler de tous les modules ombragés. Et je ne vous ferai pas non plus la liste de tout ce qui est encore aujourd'hui en attente ou dans les starting-blocks. Il y a évidemment les cours intérieures, mais il y a aussi les places de stationnement aux Pâquis, la croix-verte – cela a été dit tout à l'heure –, la requalification de la rue de Carouge, l'avenue du Mail. Ce sont 41 arbres par exemple à l'avenue du Mail qui ont été plantés. Il y a encore la pointe de la Jonction, le parking de la patinoire des Vernets, où l'esplanade sera végétalisée et arborisée; la revitalisation du parc Baud-Bovy – on va en parler très prochainement –, le plan localisé de quartier Bourgogne et ainsi de suite. Vous voyez, la tâche est importante depuis cinq ans.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Et la voie verte.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* Et la voie verte. Mais le travail n'est pas fini, et c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif soutient cette initiative. Vous l'avez dit, Madame, et vous avez raison, elle ne va certainement pas suffisamment loin, mais le Conseil administratif se chargera d'aller dans le sens que vous prônez, et d'aller bien plus loin, ce qui n'empêchera bien entendu pas de voter en faveur de cette initiative.

A ce propos... comme ça vous ne pourrez peut-être pas dire ce que vous dites souvent, que vous êtes minoritaires, que l'Alternative ne vous écoute pas. Non seulement elle vous écoute, mais quand ce sont des propositions raisonnables, elle vous soutient. (*Exclamations.*) Je ne parlerai pas de la campagne Masset puisque M. Sormanni en a parlé avec un plus grand brio que je ne pourrais le faire, mais je me suis quand même essayé à un calcul, avec les spécialistes, puisqu'on n'a pas parlé du coût de cette initiative. Or, c'est très important pour vous, le coût, puisqu'une des raisons pour lesquelles vous vous opposez à un parc public, c'est soi-disant le coût. Alors nous nous sommes amusés à voir combien cela pouvait coûter a minima, en étant très prudents.

Sachez qu'il y a environ 800 rues en ville de Genève, soit 210 kilomètres sur l'ensemble du réseau routier. Eh bien, a minima, ce sont entre 400 et 800 lieux qu'il faudrait dégrapper. Le prix d'un dégrappage, par expérience on peut vous le dire (*rires*) se situe entre 50 000 et 100 000 francs. Si vous multipliez 50 000... (*Commentaire.*) Eh oui, je sais, quand on n'est pas aux affaires, on se surprend... Mais c'est comme ça quand on improvise, il y a des surprises. Quatre cents multiplié par cinquante mille, vous savez combien ça fait? Le coût de la campagne Masset. (*Rires. Applaudissements.*) Vous ne l'avez pas calculé... Donc nous accepterons effectivement cette initiative. (*La présidente est interpellée par M. Pierre de Bocard.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je ne peux pas vous refuser la parole, Monsieur de Bocard... Vous l'avez demandée après le Conseil administratif, ça ne se fait pas, mais je sens que vous avez très envie de parler ce soir, alors allez-y. C'est votre moment, Monsieur de Bocard. Par contre, il y aura un droit de réponse du Conseil administratif. Mais allez-y. (*Exclamation.*)

**M. Pierre de Bocard** (PLR). Excusez-moi, Monsieur le magistrat... (*Exclamation.*)

**La présidente.** Je transmets peut-être... Ça se passe comme ça: vous me parlez, et moi je transmets.

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

*M. Pierre de Boccard.* Oui, Madame la présidente, vous pouvez transmettre au magistrat. Vous parlez de coûts, de coûts... Qu'est-ce qui n'a pas été fait? Rive. Les coûts... Qu'est-ce que la population n'a jamais reçu... c'est quoi? C'est quelques investissements, oui. Quand on se retrouve à devoir dégrapper dans les quartiers pour pouvoir améliorer la qualité de vie, oui, ça a un coût, mais ça n'a jamais été fait. La seule proposition qui ait été faite pour donner un espace arboré aux habitants émanait du Mouvement citoyen genevois – vous l'avez dit. Donc, à un moment donné, il faut quand même arrêter de nous taper dessus par rapport à ça, que ce soit le Centre, les Vert'libéraux ou le Parti libéral-radical (*exclamations*) alors que vous n'avez strictement rien fait à ce propos (*exclamations*) dans les quartiers pour améliorer cette qualité de vie: dégrapper et créer des espaces pour les habitants, pour les commerçants, pour pouvoir déambuler. (*Exclamations. Brouhaha.*) A un moment donné, il faut arrêter de dire des conneries. En cinq ans vous n'avez pratiquement rien fait qui permette vraiment à la population de pouvoir mieux vivre dans les quartiers et d'avoir un espace arborisé. Je suis navré, mais on ne peut pas laisser tout dire. (*Brouhaha. Remarques.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Petite parenthèse... On respire un peu, on se ressaisit. Je vais vous donner la parole, Monsieur Gomez. A titre indicatif, ce n'est pas une réouverture de discussion. Je sens que vous avez envie de parler parce que j'ai vu que vous étiez spontanément en train de faire de l'improvisation théâtrale, mais pour ça il faut que vous parliez dans un micro durant votre moment. Ce n'est donc pas une réouverture de discussion pour qui que ce soit. (*Rires.*) Je vais donner la parole au Conseil administratif, puis nous voterons sur cette initiative. Sinon on ne s'en sort plus...

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Vous étiez certainement absent lors de ma prise de parole, Monsieur le conseiller municipal; c'est dommage. Je vous recommande donc de la revoir; vous verrez que j'ai donné une liste, qui ne se veut pas exhaustive, de tout ce qui a été fait. Je sais bien que vous faites partie des gens qui parfois ferment les yeux sur les réalisations de vos adversaires; je le regrette. Je ne vais pas vous refaire la liste... Vous pouvez crier en disant que rien n'a été fait mais je vous ai démontré tout à l'heure qu'il y avait eu des réalisations, et des réalisations importantes. La machine s'est non seulement mise en route, elle a non seulement produit, mais il y aura encore toute une série d'objets dans le futur. Je regrette votre intervention. Elle fait plus partie d'un esclandre électoral que d'une réflexion vraiment posée. Si vous avez un brin d'objectivité, vous relirez mes propos et vous verrez que plusieurs choses ont été faites. Mais c'est assez courant chez vous. Comme quand vous dites que Genève...

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

**La présidente.** Je transmets...

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* ... est une ville où on s'ennuie alors qu'on sait très bien que Genève est une ville où il y a un grand nombre d'activités – M<sup>me</sup> Barbey-Chapuis a pu vous répondre à plusieurs reprises là-dessus. Je vous demanderai donc simplement, et vous devriez le faire en tant qu'ancien président...

**La présidente.** Je transmets...

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* ... un peu de retenue et un peu d'objectivité. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Très bien, alors nous allons voter maintenant, le débat est clos. J'ai dit qu'il n'y avait pas de relance de discussion. (*Remarque.*) Ah, Madame Perler, je n'ai pas vu que vous demandiez la parole... Allez-y, et après on vote.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. Je regrette également ces deux dernières interventions parce qu'elles n'ont rien à voir, ou très peu, avec le sujet qui nous occupe, dont le développement s'est plutôt déroulé dans un débat serein. Mais je trouve dommage que certains se permettent de dire que rien n'a été fait alors qu'une liste a été énoncée.

J'ajouterai que Rive, c'est le mois prochain... vous transmettez, Madame la présidente, à M. de Boccard.

**La présidente.** Je transmets...

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Le mois prochain, vous aurez un crédit de réalisation. Vous avez la rue de Carouge... Le chantier a été présenté hier soir devant près de 300 personnes qui sont venues écouter comment cette rue allait se requalifier. Vous savez très bien que l'aménagement, c'est un temps qui est très long, et vous savez très bien aussi que tous les projets qui ont été acceptés par la majorité de ce Conseil municipal l'ont été sans doute aussi par des personnes de vos rangs – vous transmettez, Madame la présidente, au préopinant du Parti libéral-radical. Je regrette qu'il y ait des recours. En tout cas

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

les recours qui ont été déposés ne viennent pas des milieux de gauche, puisque nous avons été élus aussi pour reverdir la ville.

Pour en revenir à cette initiative... Elle est impossible à refuser, cette initiative – vous l'avez dit, les uns et les autres. C'est déjà ce que fait le Conseil administratif, en plus du reste. Ça me permet de revenir sur l'aménagement... C'est du temps long; on peut faire des choses assez rapidement comme on peut faire des choses qui prennent beaucoup de temps, surtout si vous avez des exigences de concertation.

Vous avez fait entrer en commission le projet de la croix-verte, et je vous en remercie. C'est un immense territoire dans les Pâquis. Eh bien, ce n'est pas en trois coups de cuillère à pot qu'on peut faire des études sur ce quartier! Il y a donc eu des initiatives ponctuelles qui ont été faites en concertation avec les habitants en attendant que ce projet puisse se développer, puisqu'il devra l'être, et en concertation avec les habitants. Car j'exclus par là des recours possibles. Rien qu'en faisant de la concertation, rien que pour élaborer cette proposition que vous avez fait entrer ce soir à la commission de l'aménagement et de l'environnement, ça a été plus d'une année de travail de concertation avec les associations de quartier. Pour vous dire qu'on n'est pas encore au bout de nos peines. Mais au moins, quand la proposition de réalisation arrivera, tout le monde l'acceptera d'une seule main, et ce sera très bien ainsi.

Donc, ces modules, c'est exactement ce qui se fait. Vous avez voté un crédit au mois de juin pour les micro-oasis et les brumisateurs qui ont été installés cet été. Le Conseil administratif va poursuivre, et à votre demande du reste, puisque vous aviez voté la proposition dans ce sens. Nous allons les développer. Mais comme ça a été dit et relevé par mon collègue Alfonso Gomez, la meilleure chose, c'est quand même la pleine terre; c'est d'ailleurs ce que vous avez tous relevé aussi lors de votre étude en commission.

J'aimerais également le souligner, on doit utiliser plusieurs moyens pour répondre aux défis du changement climatique, et ces modules, ces prototypes – ce qui est proposé par cette initiative – en font partie. C'est pour ça que le Conseil administratif vous proposait d'accepter cette initiative. Il faudra évidemment procéder à une étude pour définir les lieux les plus urgents à équiper... Alfonso Gomez parlait de plus de 800 rues. Il y en a huit cent treize, c'est tout à fait exact. On ne va pas les équiper toutes, ça n'ira pas, mais il faudra définir celles qui le seront en plus de celles qui ont été sélectionnées pour l'été 2024.

Nous vous proposerons ensuite un crédit de construction pour faire un prototype... Quand on voit qu'il a fallu plus de trois ans pour que les associations d'aînés soient satisfaites du banc qui permet aux aînés de se reposer et de le développer, puisqu'il n'y a pas que l'ombre qui est importante, alors il faut faire un prototype, en effet. Il faudra ensuite vous présenter un crédit de réalisation

Initiative: pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés

et il y aura certainement des autorisations de construire à obtenir. Vous voyez donc qu'on a un peu de travail pour mettre en place ces éléments-là. Le Conseil administratif a souligné que ça risquait de prendre un peu plus de temps. Alors, 100 à 300 m, bon, eh bien, voilà, c'est une idée comme ça. Pour conclure, le Conseil administratif n'a pas attendu cette initiative, signée par les Vert'libéraux, puisqu'on le fait déjà. Et on fait même mieux en plantant des arbres plutôt que des pergolas.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère administrative. Je vous fais voter à présent sur la prise en considération de l'initiative IN-9.

Mise aux voix, l'initiative IN-9 est acceptée par 49 oui contre 24 non.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet de délibération conforme dans les trois mois.*

**La présidente.** C'est donc la fin du traitement par notre Conseil municipal. Voilà deux gros points votés. Bravo à vous. Je laisse mon vice-président, M. Jama, prendre le relais sur le point suivant, le rapport PR-1614 A.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Ahmed Jama, premier vice-président.)*

**9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 mars 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 638 500 francs destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal (PR-1614 A)<sup>1</sup>.**

3 octobre 2024

**Rapport de M. Kevin Schmid.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2024. La commission l'a étudiée lors de la séance du 11 juin 2024, sous la présidence de M. Olivier Gurtner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 638 500 francs, destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 638 500 francs.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Proposition, N° 53, p. 8429.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

### **Séance du 11 juin 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM*

M<sup>me</sup> Perler prend la parole et déclare qu'il est question d'une proposition de crédit de 7 millions destinée au verdissement de l'espace public. Elle précise que cette proposition se décline en trois volets, zones à trafic modéré; suppression de places de stationnement compensées en sous-sol avec dix sites identifiés; plantations dans des rues comme Adhémar-Fabri. Elle rappelle que cette proposition suit la proposition PR-1452 qui avait été votée en avril 2022, une proposition qui s'inscrit dans le plan stratégique de végétalisation.

M. Bouthinon déclare alors que les aménagements sur les abribus sont en train de se déployer, les travaux sur la rue Agasse devant débuter prochainement. Il précise que ces projets relèvent de la proposition PR-1452.

Il indique que cette nouvelle proposition qui vise les zones à trafic modéré entend dégrapper le sol au pied des arbres lorsque les chaussées sont très larges pour permettre un bon développement de l'arbre et un développement de la canopée. Il remarque ainsi qu'une petite zone aux Délices est inutilisée et accueillera un arbre.

Il ajoute que des espaces ont été identifiés où des arbres sont en conflit avec le stationnement, les voitures compactant le sol et entravant dès lors le développement des arbres. Il indique par exemple que sur la partie basse du boulevard Helvétique, un certain nombre d'arbres sont morts et doivent être replantés, ce qui n'est pas possible en l'état. Il déclare que les places seront donc supprimées et les bordures agrandies avec une intervention sur le sol pour permettre les plantations. Il déclare que lorsque cela est possible, les places sont ajoutées en latéral; il en ira de même à Jean-Canal où les places supprimées seront toutes compensées. Il mentionne que c'est aussi le cas au cours des Bastions, à l'avenue Théodore-Flournois, à l'avenue Blanc, et à la rue de l'Encyclopédie où il y a une forte demande de stationnement pour les habitants. Il précise que dans cette rue,

des grilles en béton sont proposées pour permettre au stationnement de se replacer. Il mentionne que la rue Faller verra également une requalification de son espace végétal avec un remplacement en latéral des places de stationnement. Il en ira de même à la rue Guye, et à la rue de la Canonnière bien qu'une centrale des Services industriels de Genève (SIG) souterraine empêche de végétaliser l'entier de la borne centrale.

M. Bouthinon déclare que les places blanches seront compensées dans des parkings publics, les places bleues étant compensées dans les parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il signale également que la végétalisation prévue se veut extensible avec des graminées et des florales, complètement perméable, nécessitant peu d'entretien et pas d'arrosage automatique.

Il déclare ensuite que la rue Adhémar-Fabri sera végétalisée, un projet mené de concert avec les hôteliers et l'Office cantonal des transports (OCT). La largeur de la voirie est assez généreuse et voit une piste cyclable. Ce projet a en outre permis d'assurer une continuité à cette piste cyclable tout en donnant plus de confort aux piétons. Il déclare qu'en supprimant une chaussée, il est possible de développer la végétalisation et d'améliorer la piste cyclable en la prévoyant à 3,3 m de large, bidirectionnelle.

Il déclare que le second projet se développera sur la rue des Eaux-Vives; projet plus modeste que le précédent puisque cette rue est plus étroite. Des places de stationnement seront supprimées pour laisser la place à la végétation et à des places pour vélos-cargos. Il remarque que le projet vise également à améliorer le nombre de places de stationnement qui posent un vrai problème dans cette rue. Il signale encore que les traversées seront régulées avec des îlots centraux; îlots qui seront évidemment végétalisés.

Il déclare que le premier volet présente un montant de 686 400 francs, 4,140 millions pour le second volet, et 1 million pour le troisième volet. Il mentionne que l'opération totale se monte à 7 638 500 francs toutes taxes comprises (TTC).

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire déclare être allergique et avoir le rhume des foins et il se demande s'il y a des recommandations à cet égard.

M. Bouthinon répond que les graminées doivent être sélectionnées pour éviter celles qui provoquent des allergies.

Une commissaire évoque l'article 4 de la proposition et demande pourquoi cet article est présent alors qu'il ne l'est pas forcément dans d'autres propositions.

M. Betty répond que cette disposition est systématiquement indiquée dans tous les projets.

Une commissaire évoque les places de parkings pour les vélos et les vélos-cargos et demande combien il y aura de nouvelles places, notamment sur la rue des Eaux-Vives.

M. Bouthinon répond ne pas avoir les chiffres. Il enverra ces derniers à la commission.

Une commissaire demande s'il y a aussi des places pour les deux-roues motorisés.

M. Bouthinon répond qu'il y en a dans les rues adjacentes.

Une commissaire demande si des bancs sont envisagés.

M. Bouthinon répond que ce ne sera pas le cas dans la rue des Eaux-Vives.

Une commissaire demande combien d'arbres seront plantés.

M. Bouthinon répond qu'il transmettra cette information également. Il signale que ce sont les travaux à mener pour redonner la qualité nécessaire au sol qui sont conséquents et qui impliquent des montants importants et non les plantations elles-mêmes.

M<sup>me</sup> Perler répond que des architectes paysagistes collaborent à ces projets afin justement de respecter l'architecture et les gabarits. Elle ajoute que les autorisations qui sont délivrées contiennent les avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Elle déclare qu'il a ainsi fallu renoncer à des plantations sur la place de Neuve en raison de la visibilité sur le Conservatoire. Elle rappelle que la règle est de planter à 4 m des bâtiments.

Un commissaire demande comment se dérouleront les compensations et quelles seront les conséquences financières pour les utilisateurs.

M. Bouthinon répond que chaque année, la disponibilité des parkings est mise à jour. Il ajoute que les abonnements dans les parkings de la GIM se montent à 200 à 250 francs par mois.

Un commissaire rappelle que le macaron est de 250 francs par année. Il demande si l'OCT a donné son accord pour ces différents projets.

M. Bouthinon répond que des autorisations ont été déposées mais ne sont pas encore en force. Il ajoute que tout est en force en revanche pour le troisième volet.

Un commissaire demande quel est l'avantage de ce projet pour Adhémar-Fabri.

M. Bouthinon répond que ce sont des arbres qui se développeront sur 15 m de haut.

Un commissaire se demande pour quelle raison mener un tel projet à côté d'un square végétalisé.

M. Bouthinon répond que l'îlot de chaleur est en l'occurrence conséquent, comme l'ont relevé les hôteliers.

M<sup>me</sup> Perler rappelle que la carte des îlots de chaleur oriente en outre les priorités.

M. Betty ajoute qu'un second itinéraire vélo est par ailleurs nécessaire et il mentionne que cette rue représente en l'occurrence une opportunité.

Une commissaire demande si ce sont les hôteliers qui ont fait cette demande.

M. Bouthinon répond qu'à l'origine, le stationnement pour l'hôtel et la circulation des cycles étaient en conflit avec en sus des arbres qui dépérissaient.

Une commissaire demande ce qu'il en est des deux-roues motorisés.

M. Bouthinon répond que des places sont créées, mais il mentionne que le bilan est tout de même négatif.

Une commissaire demande si les tarifs des abonnements seront négociés pour les habitants.

M. Bouthinon répond que ce sera le cas dans la mesure du possible.

Une commissaire demande comment ces sols végétalisés seront protégés.

M. Bouthinon répond que des protections seront disposées, notamment des ganivelles en bois, afin d'éviter que les gens ne traversent ces espaces.

Une commissaire demande si des places handicapés ont été supprimées.

M. Bouthinon répond par la négative.

Une commissaire remarque qu'à Grenoble, la végétalisation est utilisée pour créer des chicanes.

M. Bouthinon répond que la végétation est en effet utilisée pour rétrécir les chaussées.

Une commissaire se demande si cette végétation basse apporte vraiment de la fraîcheur.

M. Bouthinon répond que la végétation est moins chaude qu'un sol en bitume. Il ajoute que ces sols permettront en outre d'absorber l'eau.

## Proposition: végétalisation des zones à trafic modéré

Un commissaire remarque que ces arbres sont en bac.

M. Bouthinon répond par la négative et explique qu'en plus de la poche de terre, un mélange terre-pierre est disposé dans le périmètre de l'arbre afin de permettre aux systèmes racinaires de se développer.

Le président évoque le quartier de Cluse-Roseaie et demande quelles sont les intentions.

M. Betty répond que le projet de chauffage à distance va entraîner une requalification globale de l'espace public.

M<sup>me</sup> Perler mentionne que des rues vont être complètement éventrées et elle remarque qu'il sera possible de faire des aménagements de façade à façade. Elle rappelle que la requalification inhérente au chauffage à distance implique un budget de 200 millions.

Elle signale ensuite que les autorisations pour ces différents projets vont arriver assez vite et elle pense qu'il serait bon que le retour en plénière de cette proposition se fasse rapidement. Le président en prend note.

*Prises de position et vote*

Une commissaire des Vert-e-s déclare que son parti estime que compte tenu de l'urgence liée au climat, il est important que des projets de végétalisation se développent en ville. Elle mentionne que les améliorations envisagées semblent opportunes et elle remarque que son groupe acceptera cette proposition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que cette proposition va dans le sens de l'urgence climatique. Elle ajoute qu'elle acceptera cet objet.

Un commissaire du Parti socialiste pense que cette proposition représente une opportunité d'avancer dans le bon sens. Il insiste toutefois sur l'importance de la concertation avec les voisins et l'ensemble des acteurs pour que ces aménagements soient un succès.

Un commissaire du Centre mentionne que le budget est important mais il rappelle que cette proposition porte sur l'ensemble de la ville. Il ajoute qu'enterrer des places de parc au profit de la végétalisation va dans le bon sens et il espère que voter rapidement permettra de procéder à cette végétalisation sans tarder.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe n'est convaincu ni sur la forme ni sur le fond. Il rappelle que la rue des Eaux-Vives est déjà très compliquée et il ne pense pas que restreindre cette rue soit pertinent. Il ajoute que développer des lieux disparates avec quelque herbettes ne lui semble pas très efficace.

Un commissaire du Parti libéral-radical mentionne que certains éléments sont séduisants, mais il remarque que certaines mesures sont anecdotiques voire esthétiques. Il se demande quelle sera l'efficacité des mesures envisagées compte tenu du budget. Il ajoute que consacrer une seule séance pour un projet de plus de 7 millions suscite un certain étonnement au sein de son groupe.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'elle refusera ce projet qui vise à supprimer des places de stationnement pour un montant astronomique.

Mise aux voix, la proposition PR-1614 est acceptée par 10 oui (2 LC, 3 Ve, 1 EàG, 4 S) contre 2 non (UDC, MCG) et 3 abstentions (PLR).

*Annexe:* présentation faite à la CAE

## LA VILLE AMÉNAGE

**PR-1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS SITUÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DE LA MOBILITÉ  
11 JUIN 2024

**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**SOMMAIRE**

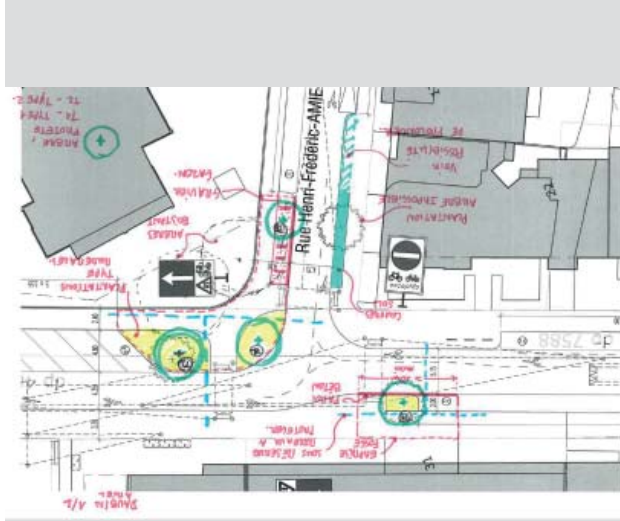
1. Zones à trafic modéré
2. Reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants
3. Plantations de rues et d'espaces publics
4. Coûts des travaux



PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS

1. ZONES À TRAFIC MODÉRÉ

ZONE 30 DÉLICES

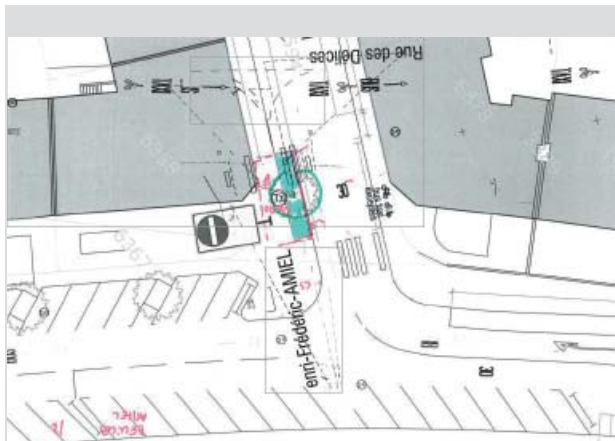


VILLE DE  
GENÈVE

**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**1. ZONES À TRAFIC MODÉRÉ**

**ZONE 30 DÉLICES**

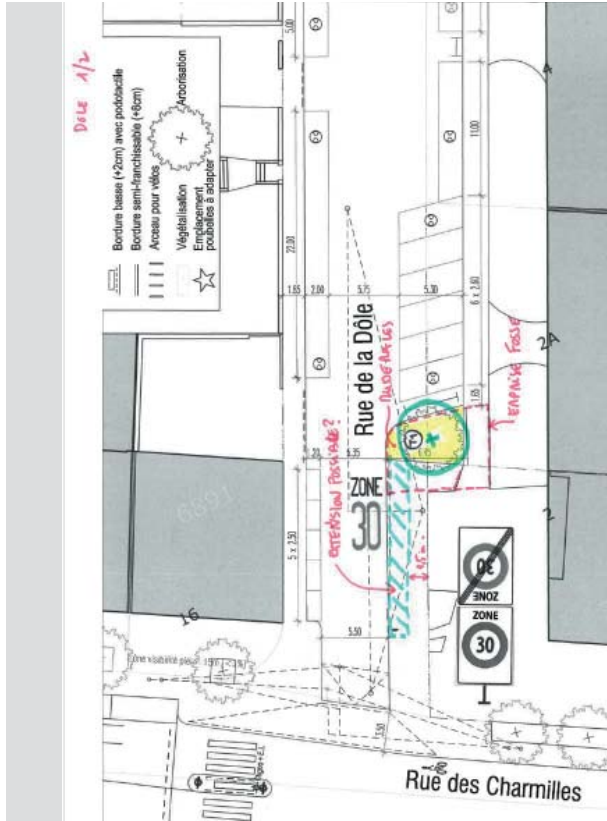


VILLE DE  
GENÈVE

PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS

1. ZONES À TRAFIC MODÉRÉ

ZONE 30 DÉLICIES



VILLE DE  
GENÈVE

**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**

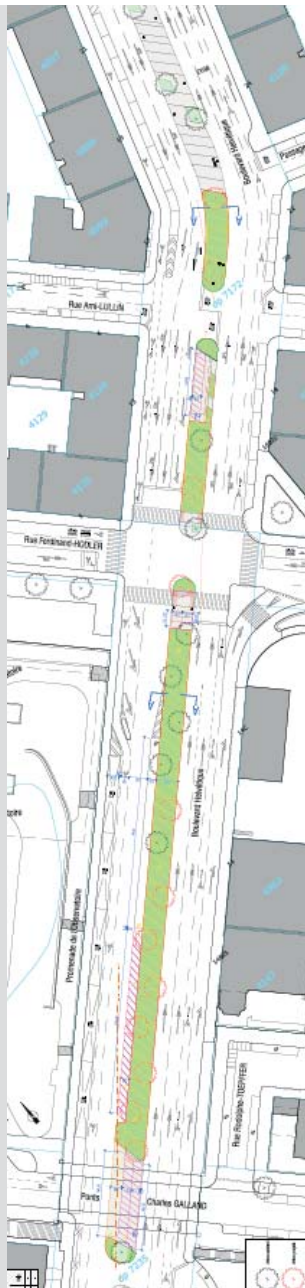
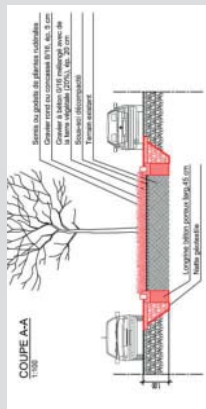


VILLE DE  
GENÈVE

**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**

**Boulevard Helvétique**





PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN  
CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS

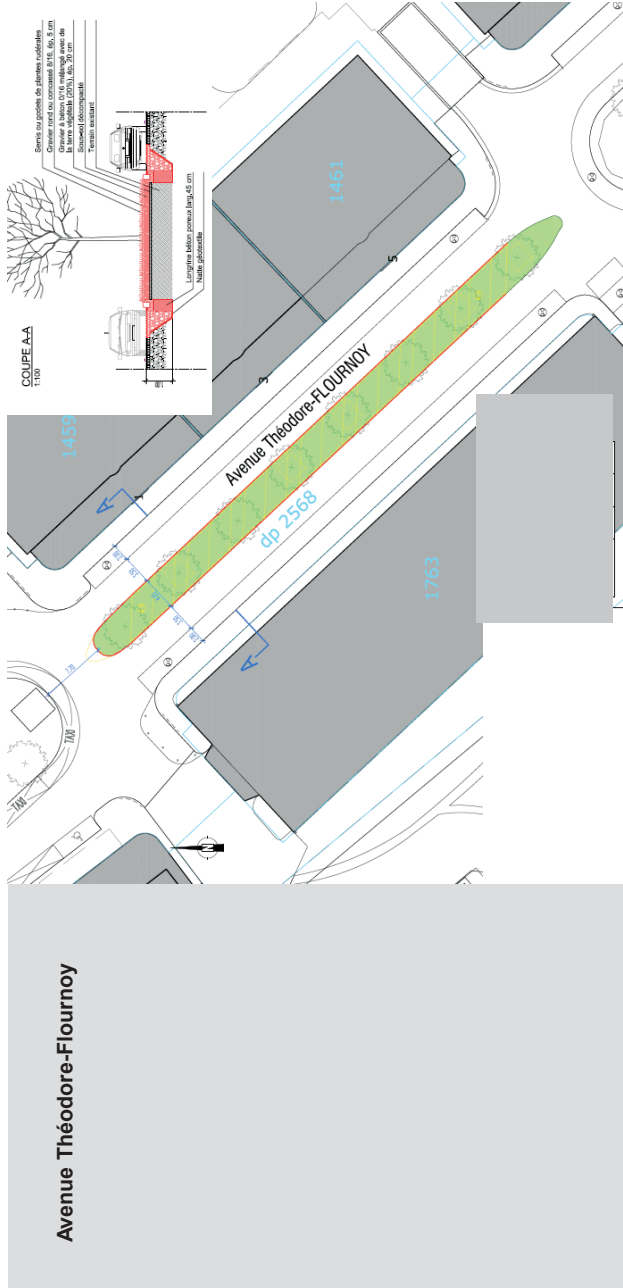
2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS

Cours des Bastions



**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**



**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**



**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**

Rue de l'Encyclopédie



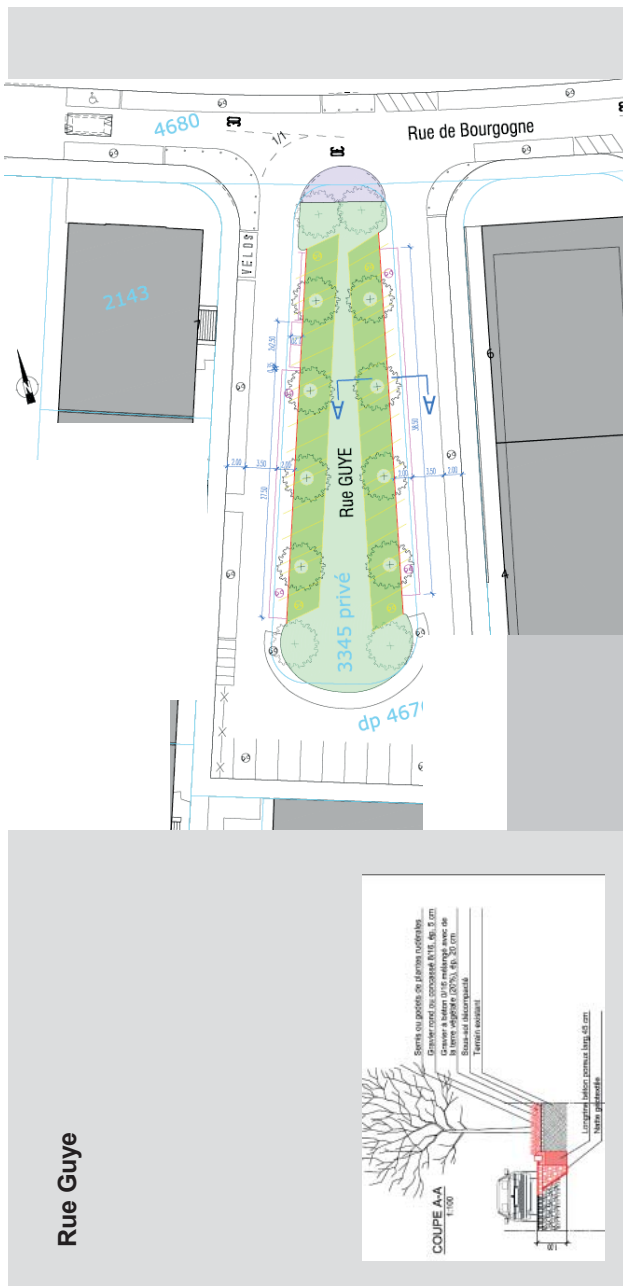
VILLE DE  
GENÈVE





**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**

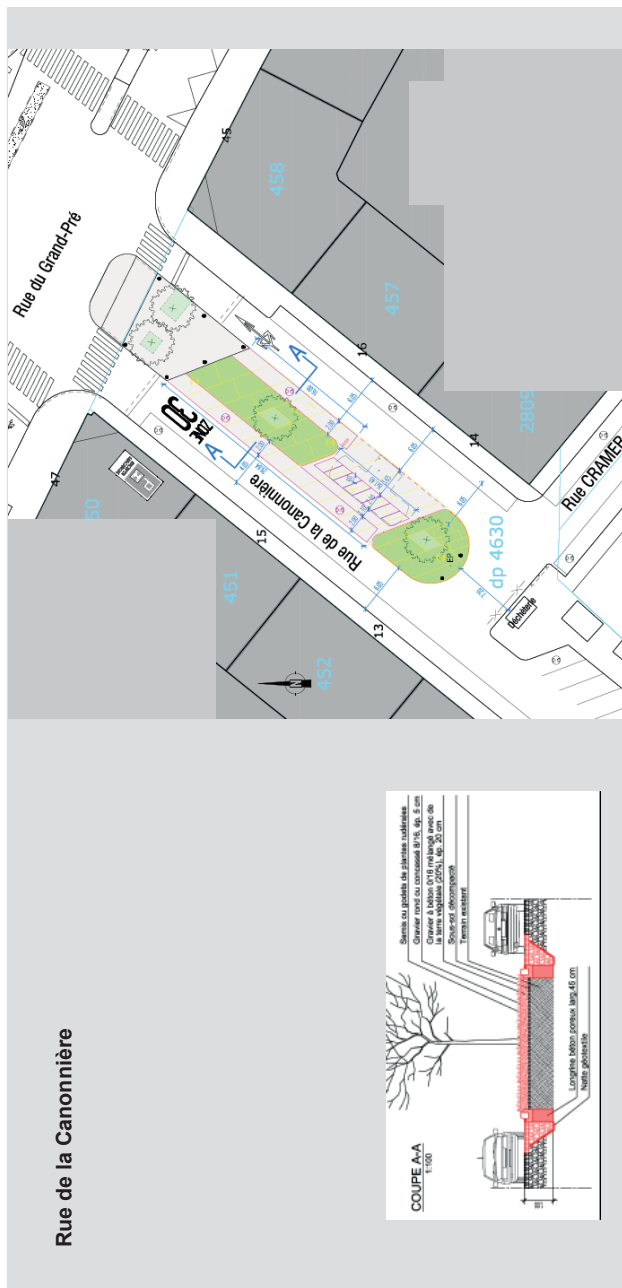


Rue Guye



**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**



**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**

Tableau bilan stationnement

	Jean-Canal	Bastions	Bld Helvétique	Théodore-Flourmoy	Encyclopédie	Faller	Joseph-Pasquier	Guye	Blanc	Canonnière
Places existantes	44	111	94	14	72	38	28	26	11	22
Places projetées	23	73	18	0	32	20	13	12	0	8
Différences	21	38	76	14	40	18	15	14	11	14
					40					
Scujet			32							
Villereuse										
Burini									11	
Eaux-vives gare				14						
Plainpalais	21	28								
Unit-Durfour		10								
Hodler square Ecole			1							
Cécile-Bialer-Butticaz 5-7										
Helvétique 27			17							
Ernest-Pictet 10							15			
François-Grast			15							
Louis-Favre 14								14		14
Soubeyran 8						18				
Terrassière 11			2							
Terrassière 44			3							
Villereuse 6			1							
Villereuse 7			4							
Villereuse 8			1							
	21	38	76	14	40	18	15	14	11	14

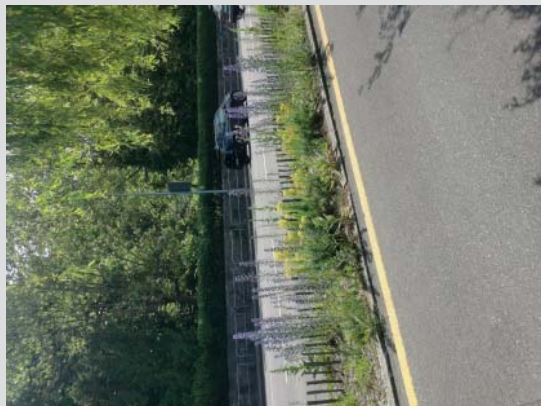


VILLE DE  
GENÈVE

**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**2. RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS**

Exemples de réalisation



VILLE DE  
GENÈVE

**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**3. PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

Rue Adhémar-Fabri



PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS

### 3. PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS



VILLE DE  
GENÈVE



**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**3. PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**Rue des Eaux-Vives**



VILLE DE  
GENÈVE

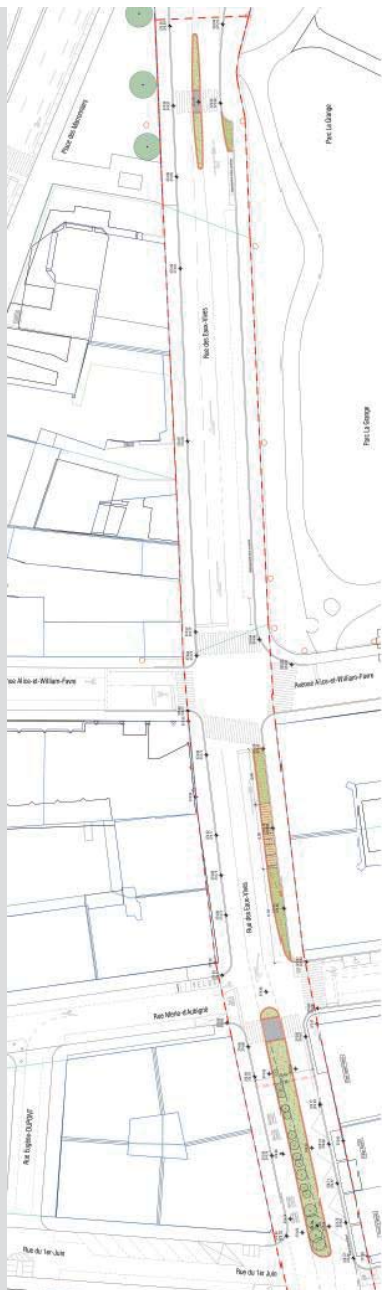




**PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**3. PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS**

**Rue des Eaux-Vives**



VILLE DE  
GENÈVE

## PR 1614 - VÉGÉTALISATION DE ZONES À TRAFIC MODÉRÉ, RECONVERSION D'ESPACES DE STATIONNEMENT EN CONFLIT AVEC DES ARBRES EXISTANTS ET PLANTATION DE RUES ET D'ESPACES PUBLICS

### 4. COÛTS DES TRAVAUX

<u>Zones à trafic modéré</u>	
Installation de chantier	48'000.- HT
Travaux de génie civil	200'000.- HT
Plantations	400'000.- HT
Divers et imprévus 5%	32'400.- HT
<u>Reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants</u>	
Installation de chantier	26'800.- HT
Travaux de génie civil	1'450'000.- HT
Plantations	2'466'000.- HT
Divers et imprévus 5%	197'200.- HT
<u>Plantations de rues et d'espaces publics</u>	
Installation de chantier	72'000.- HT
Travaux de génie civil	400'000.- HT
Plantations	500'000.- HT
Divers et imprévus 5%	48'600.- HT
<b>Honoraires</b>	
Architecte paysagiste	380'000.- HT
Ingénieur-e civil	266'600.- HT
Géomètre	45'000.- HT
<b>Frais secondaires</b>	
Autorisations, taxes	9'000.- HT
Frais de reproduction et communication	40'000.- HT
<b>Coût total de la construction (HT)</b>	<b>6'581'600.- HT</b>
+ TVA 8.1 %	533'100.- HT
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5 %	355'700.- HT
+ Intérêts intercalaires 2.25 % (durée 24 mois)	168'100.- HT
<b>Coût total de l'opération (TTC)</b>	<b>7'638'500.- TTC</b>

—\*\*\*—

**M. Kevin Schmid, rapporteur** (PLR). Ecoutez, vous m'avez compris, je prends la parole en ma qualité de rapporteur chargé de vous présenter le contenu et les objectifs de la proposition PR-1614. Cet objet vise à allouer un crédit de 7 638 500 francs pour la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation d'arbres dans les rues et espaces publics du domaine public communal.

D'abord un point de contexte et sur les objectifs... Cette proposition s'inscrit dans la continuité de la proposition PR-1452, adoptée en 2022, et dit ambitionner de contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Elle a donc été présentée selon trois volets, l'adaptation des zones à trafic modéré avec des interventions sur le sol pour favoriser le développement des arbres, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec les arbres, laquelle prévoit des compensations en sous-sol ou latéralement, et la végétalisation de certaines rues et espaces publics pour améliorer le cadre urbain.

Les points qui ont été soulevés en commission sont les suivants. Lors de l'examen de ce projet par la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons auditionné notamment M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), qui était accompagnée pour l'occasion de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM.

Ces échanges nous ont permis de clarifier certains aspects techniques du projet. Ils ont toutefois soulevé plusieurs interrogations, d'abord quant à l'impact sur le stationnement en raison de la suppression de nombreuses places, notamment sur des axes déjà tendus comme la rue des Eaux-Vives. Des compensations ont été évoquées sans pour autant être garanties. Il y a eu également des interrogations sur la pertinence des interventions. Certains aménagements, tels que les ajouts ponctuels de végétation, ont été jugés anecdotiques ou peu susceptibles d'avoir un réel impact sur la lutte contre les îlots de chaleur. Les coûts élevés ont également fait l'objet d'interrogations. Ces 7 638 500 francs, qui incluent évidemment les frais d'honoraires, ont pu être perçus comme importants au regard des bénéfices attendus.

Quant aux contraintes opérationnelles, il s'agit de considérer la complexité des travaux pour assurer notamment un bon développement des arbres dans des environnements urbains denses. La question du financement a également été évoquée. Le budget sera amorti sur une période de dix ans et, si nécessaire,

financé par des emprunts à court terme. Il convient de noter que ces investissements mobilisaient des ressources importantes qui nécessitent une planification rigoureuse et une évaluation précise de leur efficacité. Voilà en substance les quelques remarques qui ont été soulevées en commission.

Pour conclure, je dirais que ce qui est ressorti de la commission, c'est que ce projet, bien qu'il réponde à des objectifs environnementaux louables, soulève des interrogations sur sa faisabilité, son efficacité réelle et son impact global. Il appartient au Conseil municipal, vous l'aurez compris, de peser ce soir les avantages et les limites de cette proposition avant de se prononcer. Je vous donne pour terminer le détail des votes en commission. La proposition PR-1614 a été acceptée par dix voix pour, deux voix contre et trois abstentions.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a reçu une motion d'ordre du Parti libéral-radical. Je donne la parole à M. Maxime Provini pour qu'il explique la demande. Le Parti libéral-radical souhaite renvoyer cet objet en commission pour auditionner l'association RouteGenève.

**M. Maxime Provini (PLR).** Merci, Monsieur le président de séance. Vous venez de le dire pour moi, effectivement, l'association RouteGeneve nous a envoyé un courrier afin d'être auditionnée. Je pense, et le Parti libéral-radical avec moi, qu'il est important d'auditionner le plus d'acteurs possible dans le cadre de ces travaux. On sait à quel point ces politiques menées par la Ville de Genève peuvent être clivantes et entraîner des oppositions de la part de nombreux habitants ou associations. On pense donc qu'il est vraiment important de pouvoir faire le travail jusqu'au bout et de faire une audition supplémentaire. C'est pour ça que nous proposons de renvoyer ce texte une dernière fois en commission. Ce n'est pas non plus retarder les travaux de plusieurs mois... On parle peut-être de deux mois, donc le mois de mars, avant que cet objet revienne, si vous acceptez bien sûr qu'il soit renvoyé pour s'assurer que toutes les précautions sont garanties.

De ce que j'ai pu lire et entendre, l'association RouteGeneve a quelques réserves sur certains tronçons. Elle n'est de loin pas opposée à ce texte; simplement, elle souhaiterait pouvoir faire part de certaines réserves concernant les livraisons, notamment dans le quartier des Eaux-Vives. Il est important, je pense, qu'on puisse les entendre et prendre en considération leur demande, pour le bien justement de l'ensemble des habitants et des commerçants de notre ville.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 34 non contre 28 oui.*

*Premier débat*

**Le président.** Je donne la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, cinq minutes par intervention... Madame Cathy Jacquier, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Cathy Jacquier** (UDC). Merci, Monsieur le président de séance. Cette proposition ressemble malheureusement à celle qui demandait la suppression des places de stationnement à la rue Dancet. On peut en effet aisément faire le parallèle avec cette rue-là dont on nous avait dit aussi qu'il y avait un conflit entre les places de stationnement et les arbres. Il est vrai qu'au vu des chaleurs inouïes que nous avons depuis septembre il est capital de mettre en place la suppression des places de stationnement pour végétaliser les îlots de chaleur.

Ceux qui ont reçu leurs impôts pour les plaques de voiture, dont les coûts sont démesurés, seront ravis d'apprendre que le Conseil administratif a négocié des places dans des parkings à raison de 3000 francs par an. Et ceux qui n'auraient pas les moyens de payer cette somme supplémentaire devront tourner des heures pour trouver une place en zone bleue au lieu de rentrer chez eux et de voir leur famille... Qu'importe le bien-être des citoyens? Le Conseil administratif n'hésite plus à prendre l'ascenseur avec des montants exorbitants afin de punir ceux qui voudraient encore utiliser leur véhicule privé. L'Union démocratique du centre refusera cette proposition.

**M. Christian Steiner** (MCG). Le Mouvement citoyen genevois est favorable à la végétalisation, mais certainement pas de cette manière-là. En fait, cette proposition de crédit du Conseil administratif de plus de 7 millions est mal nommée. Moi, je l'aurais plutôt appelée «crédit destiné à des mesures coercitives contre le trafic motorisé, sous prétexte de végétalisation». (*Brouhaha.*) Pour appuyer mes dires, eh bien, on peut voir un peu ce qui est prévu à la rue des Eaux-Vives et on a aussi un petit exemple à la rue des Délices en milieu de rue, avec ces petits massifs de quelques herbes, de quelques mauvaises herbes qui poussent sans aucun entretien.

A propos de la préservation des arbres, j'aimerais quand même rappeler ce qui a été évoqué dans la motion M-1647, sèchement refusée en commission parce que venant du Mouvement citoyen genevois... Je déclarais que le chêne centenaire situé sur le chemin d'accès à l'école des Ouches était piétiné par des enfants quatre fois par jour. Eh bien, non, c'était faux! Ce sont les parents et les enfants qui le piétinent puisque les parents passent aussi dans la terre. J'avais déjà signalé ce chêne il y a plus d'une année au magistrat en charge du SEVE. A ce jour, rien n'a été fait.

Et puis alors, on a l'exemple de la rue Sillem... Une fois que la rue est fermée, on ne s'y intéresse plus, n'est-ce pas? Elle a été fermée à la circulation sans aménagement, au grand dam des associations de quartier qui reprochent qu'on n'ait strictement rien fait. Après le naufrage dans les urnes des 1500 tonnes d'acier de la passerelle du Mont-Blanc, après les projets mal préparés qui ont été bloqués par le Canton pour la rue de Carouge et l'avenue du Mail – il semble que ce soit encore le cas –, eh bien, les 50 m de cette rue Sillem constituent le bilan de législation de la magistrature en charge de l'aménagement. (*Exclamation.*)

S'agissant des places de stationnement... Deux cent soixante places de stationnement à macaron ont été supprimées. Alors, contrairement à ce qui a été dit, une place à la gare des Eaux-Vives, c'est 3240 francs par année, soit 270 francs par mois; à Villereuse, c'est 310 francs, soit 3720 francs par an. Et je remarque simplement la bonne temporalité avec l'augmentation de l'impôt automobile cantonal... C'est la cerise sur le gâteau.

Cette proposition dont on peut effectivement dire qu'elle est bâclée, la gauche l'a votée, forte de sa majorité, après l'audition unique de la magistrature. On n'a auditionné aucune association, notamment pour les freins à la mobilité comme ceux qui concernent la rue des Eaux-Vives. RouteGenève se manifeste, bien tard, mais se manifeste quand même.

J'aimerais demander encore une fois le renvoi de cette proposition en commission. S'il y a une majorité, qu'elle se fasse, même si le Mouvement citoyen genevois est contre; cela étant, on voit déjà les recours poindre. Le minimum de concertation n'a pas été fait, alors je pense que l'ensemble de cet hémicycle sera plus apte à juger après un passage en commission. Je demande donc formellement, vu ce qui a été dit, que l'on revote sur le passage en commission.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Bernard Delacoste, vous avez la parole.

*Une voix.* Il y a une motion d'ordre, Monsieur le président...

**Le président.** Je la ferai voter à la fin... (*Ndlr: toute demande de renvoi en commission formulée au cours du premier débat est automatiquement mise aux voix en début de deuxième débat, sans qu'il y ait besoin de déposer de motion d'ordre.*)

**M. Bernard Delacoste** (Ve). Merci, Monsieur le président. Moi je ne vais pas demander de mesure d'ordre, évidemment... Remplacer des places de stationnement en surface par des arbres pour aménager l'espace public pour les femmes et les hommes et non plus pour des machines, qui dorment et occupent tout l'espace de la surface, c'est rendre enfin ce type d'espace utile au plus grand nombre. Cela en augmentant le pourcentage de canopée et en aménageant l'espace public dans l'intention ferme et bien comprise de diminuer la chaleur dans nos quartiers.

Faire de l'aménagement urbain aujourd'hui, cela devrait avant tout en effet consister à penser des espaces pour les humains, à diminuer la présence de la voiture, à faire des parcs où il est encore possible d'en faire, pour supporter la densité construite ou la chaleur en été. Arrêtez les autoroutes, enterrons nos voitures, diminuons la pression du privé sur le public, et peut-être aurons-nous un début de solution pour mieux vivre dans nos villes.

De plus, nous avons avec cette proposition du Conseil administratif une vision très pragmatique des aménagements qui sont nécessaires dans notre ville. Etudions dans le détail chaque recoin où il est possible et souhaitable d'améliorer les choses. Un parc est un espace public pour tous et pour tout un quartier. Une propriété privée est un domaine pour une personne et sa famille, lesquelles s'enferment derrière des haies et des barrières et en profitent deux semaines par an. Il est donc assez simple de comprendre l'intérêt public d'un parc. De la même manière, une voiture occupe une parcelle de 15 m<sup>2</sup> le 95% du temps et ne sert qu'aux déplacements d'une seule personne. Un arbre, de par l'espace qu'il occupe, bien pensé et réalisé en pleine terre avec la bonne surface, rafraîchit et offre sa protection à toute une population, du moins à un quartier. En tout cas à plus d'une personne à la fois.

Il s'agit peut-être aujourd'hui de se poser la question de nos modes de déplacement comme de nos modes d'occupation de l'espace public. L'espace public est-il vraiment public ou n'est-il pas encore trop souvent qu'une privatisation par la voiture d'un espace qui pourrait et devrait faire beaucoup mieux que cela? Cette proposition est un exemple de l'effort nécessaire que fait notre administration pour améliorer la vie et l'environnement du plus grand nombre et pour aménager l'espace public de surfaces pour ses habitants et non pas pour la voiture, dans un équilibre bien compris des rapports d'usage. Nous avons donc affaire avec cette proposition à dix sites qui ont été étudiés de manière précise et détaillée. On espère que cet effort donnera des idées pour en étudier d'autres.

Voulez-vous cuire tout seuls dans votre voiture privée ou voulez-vous partager un peu d'ombre avec votre voisin ou vos voisins pendant que votre voiture occupe une place de parking au sous-sol? Répondre à cette question, c'est voter en faveur de cette proposition et c'est aussi choisir un parc partout où il reste de la place pour en faire un, surtout dans une pente qui plonge dans le paysage.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (LC).** Brièvement... Nous allons accepter cette proposition du Conseil administratif. Nous saluons le pragmatisme de la démarche, notamment l'arborisation de zones inutilisées comme celle des Délices qui est contenue dans cette proposition, la compensation des places supprimées, en latéral ou en sous-sol dans les parkings publics ou ceux de la Gérance immobilière municipale, notamment lorsqu'il y a conflit entre la vie d'un arbre et le stationnement d'une voiture ou pour le remplacement d'arbres morts dont les racines étaient compactées par le stationnement.

Nous saluons également la concertation avec les hôteliers en ce qui concerne l'aménagement et la végétalisation de la rue Adhémar-Fabri. Bien que cette rue soit située aux abords du parc Brunswick, le plan des îlots de chaleur a identifié des températures excessives à cet endroit. Je pense donc que c'est là une excellente chose pour les hôtels.

En résumé, enterrer ou déplacer des places de stationnement pour laisser de la place à de la végétation, cela va pour nous dans le bon sens, et nous voterons en faveur de ce crédit.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG).** Nous voilà à nouveau dans la végétalisation de la ville, et c'est proposé par le Conseil administratif qui, selon certains partis, ne ferait rien... Ensemble à gauche a résolument adopté le Plan climat proposé par le Conseil administratif. Il accepte donc les propositions de cette proposition-ci pour la végétalisation de rues.

Bien sûr ces travaux vont coûter cher, sachant qu'on ne verra qu'une petite partie de la ville – une quinzaine de rues. En étudiant cette proposition, nous nous sommes rendu compte une fois de plus combien la politique «de tout pour la voiture», qui a sévi pendant si longtemps, avait eu des effets néfastes sur la ville: un dégrappage des surfaces goudronnées et bétonnées pénible et coûteux, des arbres heurtés par les voitures qui ne peuvent être remplacés, la terre meuble qui manque et la santé des habitants qui est affectée par la minéralisation de la ville. Il s'agit donc de faire vite. En acceptant cette proposition en juin dernier en commission, Ensemble à gauche ainsi que les Verts, le Parti socialiste et le Centre ont tous exprimé leur espoir que les travaux débutent rapidement. Il s'agit donc maintenant de voter oui, et vite.

**M. Olivier Gurtner (S).** En ville de Genève, 33% des parkings en ouvrage ne sont pas utilisés. En ville de Genève, 43% des ménages n'ont pas de voiture. (*Exclamations.*) On va essayer de demander aux «éructeurs» de bien vouloir se la coincer, merci... (*Brouhaha.*) En ville de Genève, on a subi trois canicules en dix

ans. Dans le canton de Genève, 120 000 personnes sont exposées au bruit routier, au mépris des normes fédérales de protection de la population.

La proposition qui est amenée ici apporte des solutions concrètes. Pour qui? Certains et certaines semblent l'oublier, pour nos habitantes et habitants ici en ville de Genève, car c'est d'abord à ces personnes que nous devons rendre des comptes, n'en déplaise à certains et certaines qui parlent de tout sauf des habitants de cette ville.

En termes de mesures concrètes, on parle ici des zones à trafic modéré. Eh oui, les zones à trafic modéré permettent de réduire le bruit routier, d'augmenter la sécurité, de mieux protéger les uns et les autres. Parmi les autres mesures il y a la suppression de places de stationnement en surface, et surtout, puisqu'il faut bien trouver de la place quelque part, de la plantation additionnelle d'arbres dans les rues.

Certaines contrevérités sont lancées, qui affirment l'absence de consultation... Pourtant les hôtels ont été approchés. Des mesures dilatoires sont mises en route par le Parti libéral-radical qui demande, *last minute* bien évidemment, de renvoyer cet objet en commission pour demander une autre audition. Le projet était à l'ordre du jour... Un courrier aurait pu être adressé à la commission. Il y a un travail qui se fait... Je suis président de commission, je peux vous dire qu'on reçoit des courriers, des demandes, des prises de position; c'est donc tout à fait possible de les transmettre. Pourquoi demander de renvoyer l'objet pour faire une audition plutôt que d'envoyer des arguments directement? Ça aurait pu très bien se faire et être relayé comme tel. Il s'agit donc d'une mesure de mauvaise foi qui ne cherche qu'à faire perdre ou gagner du temps, selon le point de vue.

Car le temps, Mesdames et Messieurs, nous le savons bien, est de plus en plus limité. Les canicules frappent aux portes de chaque été et au bout de chaque printemps. Ces mesures sont concrètes. Elles ont pour but une réalité très simple: non plus la qualité de vie mais la vie tout court. Merci de soutenir ce projet.

**M. Mathieu Romanens** (UDC). Chers collègues, comme l'a soulevé ma collègue à juste titre, cette proposition PR-1614 constitue une nouvelle attaque envers les automobilistes et les habitantes et habitants de notre commune. Elle témoigne d'une vision irréaliste et déséquilibrée de l'aménagement urbain. On aime imaginer que de planter des arbres sur des places de stationnement permettrait d'améliorer l'air de notre commune, déjà totalement saturé par la pollution omniprésente.

Comme nous le savons, cette proposition PR-1614 prévoit notamment la suppression de places de stationnement, lesquelles seront prétendument remplacées.

Faut-il se demander si elles le seront réellement comme cette majorité de places qui ont déjà été supprimées en ville, empêchant les automobilistes de trouver un stationnement? Aujourd'hui la ville de Genève est largement polluée, notamment à cause des nombreuses voitures bloquées dans les embouteillages créés par une prétendue volonté écologique. Pensant à tort que les automobilistes seront dissuadés de prendre leur véhicule, la Ville se borne à brimer ces derniers, lesquels n'ont ensuite pas de vraie solution alternative.

Aujourd'hui, l'air en ville est irrespirable, faute de mesures viables prises par les autorités. Ce type de mesures aggrave les embouteillages, forçant les véhicules à tourner en rond à la recherche d'un stationnement qui est introuvable. Ces mesures de suppression s'en prennent à la mère ou au père de famille qui doit aller chercher ses enfants à l'école; elles s'en prennent à l'entrepreneur qui ne pourra pas rentrer à l'heure chez lui; elles s'en prennent aux honnêtes citoyennes et citoyens qui en ont marre de respirer un air pollué et de ne plus pouvoir se déplacer en ville.

Je rappelle que l'article 190, alinéa 3 de notre Constitution cantonale garantit en principe la liberté individuelle du choix de transport. Pourtant les mesures prises ne font qu'aller à l'encontre de ce principe, nos autorités jugeant que le droit supérieur n'a pas à être respecté, à l'instar de ce qui a été démontré récemment.

Nous avons besoin à Genève de mesures concrètes et équilibrées qui permettent à chacune et chacun de se déplacer librement tout en répondant aux enjeux environnementaux de manière réaliste. Nous avons besoin de décisions qui respectent les citoyennes et les citoyens et ne les condamnent pas à une mobilité entravée. La solution au problème de mobilité n'est certainement pas l'augmentation prohibitive de l'impôt ou la suppression de places de stationnement à quasiment 8 millions, mais plutôt un trafic fluide et cohérent.

C'est pour ces raisons, et en particulier par respect envers le corps électoral qui a aussi le droit de prendre sa voiture pour se déplacer, que le groupe de l'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-1614.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Alors, on peut changer d'avis, et moi je trouve dommage qu'on ne verdisse pas cette ville plus vite... Pourquoi est-ce qu'on n'enlève pas tout ce bitume, tout ce goudron et qu'on n'y va pas carrément pour transformer la ville en campagne? Tant pis si après la végétation mange les immeubles et que les gens dépérissent sans oxygène puisque, il faut le savoir, la verdure, ça donne de l'oxygène à un certain niveau mais ça le mange quand il y en a trop. Et l'asthme peut vous attaquer. (*Rires.*) Riez, braves gens qui êtes ignorants en la matière et qui ne voyez pas où mes propos vont aboutir. (*Brouhaha.*) Car le couperet va bientôt tomber. Je vais vous dire: supprimons les

rues, supprimons les trottoirs, transformons tout ça en verdure. Je dirais même mieux, cultivons nos rues. Ça ferait des champs à longueur d'avenue... Extraordinaire! On pourrait planter des pommes de terre comme en 1940, selon l'idée du plan Wahlen. Allons-y carrément! Ça vaut au moins la peine! Pourquoi faire petit bout par petit bout? Dégrapez-moi toutes ces rues et plantez des pommes de terre! Au moins, comme ça, vous aurez le courage de vos opinions et irez dans le sens irréal dont je fais ce soir la satire par mes propos, n'est-ce pas. Parce que, franchement, c'est déprimant, vos initiatives. (*Rires.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je donne maintenant la parole à la magistrate, M<sup>me</sup> Perler.

*Des voix.* Non!

**Le président.** Excusez-moi, Madame Danièle Magnin... Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Danièle Magnin.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Merci beaucoup, Monsieur le président. Moi j'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dire qu'il y a des places de stationnement qui font mourir des arbres... Mais je voudrais vous signaler que les arbres étaient déjà plantés et qu'ils font des racines. On ne peut pas mettre des arbres n'importe où, puisque sous notre toit, sous nos rues passent des canalisations, des lignes électriques, des égouts, toutes sortes de choses, de la fibre optique, tout ce qui est organisé par les SIG et autres. Les besoins que nous avons dans la vie de tous les jours, ils sont sous nos pieds, dans nos rues! Alors on ne peut pas tout d'un coup se mettre à faire n'importe quoi. Ça ne tient pas la route.

Ensuite, quelqu'un a parlé des voitures dans lesquelles on grillait de chaleur... Mais pas du tout. Maintenant dans les voitures, excusez-moi, mais il y a des climatiseurs! (*Exclamation.*) Je vois dans ma rue des ouvriers qui travaillent dans les bâtiments alentour se mettre justement dans leur voiture entre midi et deux, pendant leur pause-repas, pour avoir la clim. Alors il faudrait arrêter de dire le contraire. (*Exclamation.*) C'est une complète contrevérité.

Quelqu'un d'autre a parlé de ces égoïstes qui se barricadent derrière des barrières dans leur propriété... Mais je voudrais rappeler qu'ici, jusqu'à présent, on n'est ni à Moscou ni à Pékin. On n'est pas dans un monde communiste. On est malheureusement probablement le canton de Suisse où il y a le plus de locataires et le moins de propriétaires. C'est la raison pour laquelle je soutiens de tout cœur

la création de sociétés coopératives immobilières. Cela afin que les gens puissent avoir un minimum de chez-eux et qu'ils ne puissent pas se faire sortir ou augmenter le loyer par les nouveaux propriétaires, comme ça a été mon cas.

Je voudrais encore vous dire, et je reprends à l'envers ce que disait M. Pastore avant moi, que la ville, par définition, est minérale. On ne peut pas tout d'un coup supprimer les bâtiments. Pour les remplacer par quoi? Des huttes en pisé? Mais arrêtons-nous, d'accord? Alors oui, ma mère me racontait comment, quand elle était petite, elle allait planter des patates au parc des Bastions dans le cadre du plan Wahlen... Ça a existé. Une plaine de Plainpalais cultivée... Moi, je vous disais d'y mettre de la verdure, mais pourquoi pas des petits bouts de plants de tomates ou d'autre chose dans lesquels les gens pourraient se servir?

Alors je vous dirai simplement ceci: si ça ne vous convient pas d'habiter à Genève, une ville relativement dense puisqu'on a quelque chose comme 1500 habitants au kilomètre carré, mais allez donc vous balader dans les cantons suisses où la densité est beaucoup moins grande! Je pense à Uri, où il y a 32 habitants au kilomètre carré. Ou aux Grisons... Les Grisons, c'est le plus grand canton suisse. Ils ont quelque chose comme 7000 km<sup>2</sup> et une densité par habitant au kilomètre carré de 27 personnes. Mais c'est l'idéal! Là, vous n'avez même pas tellement besoin de parkings, de rues, de trucs. Vous êtes tout simplement dans la nature. Alors moi j'invite tous ceux qui veulent ça à aller là-bas. Il faut éviter surtout un canton qui est très cité par certains de mes voisins sur ma droite, c'est le canton de Bâle. Ils parlent souvent de Bâle-Campagne, mais s'agissant de Bâle-Ville la densité humaine est de 5005 habitants au kilomètre carré.

Alors, Mesdames et Messieurs, on veut une ville dans laquelle on veut être à la campagne, ou même à la montagne. Mais notre Constitution fédérale donne à tout citoyen suisse le droit de s'établir où il veut. Alors, que ceux qui ne sont pas contents à Genève aillent s'établir ailleurs! (*Rires. Brouhaha.*) Plus loin dans un canton où il y a plus d'air, plus d'espace, éventuellement même plus de pente puisqu'on parlait de pente tout à l'heure. Car je vous assure que dans les montagnes valaisannes, que j'adore puisque je suis à moitié valaisanne, il y a encore de la place pour beaucoup de monde.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale, et désolé pour tout à l'heure. Madame Frédérique Perler, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Eh bien, là il s'agit de végétaliser, mais dès qu'on touche au stationnement, ça déclenche des cascades d'interventions plus ou moins honnêtes ou malhonnêtes. (*Protestations.*) Mais j'y reviendrai... Il suffit de lire le titre...

**Le président.** S'il vous plaît... (*Cloche.*)

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Végétalisation de zones à trafic modéré, reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal... Il s'agit donc de planter et de préserver des arbres. Je souligne au passage que les conditions de survie des arbres sont menacées par le poids des voitures et non par le poids des humains, comme un intervenant à ma droite l'a souligné. Il faut donc aussi admettre que les chocs des voitures, des pneus sur les racines, eh bien, voilà... Il y a donc des compensations pour permettre de désimperméabiliser et de remplacer les arbres morts dans des conditions où la survie devient plausible.

Tout à l'heure, on a abondamment parlé de végétalisation, à la faveur d'une initiative. On vous a parlé de la canopée, des ambitions du Conseil administratif... Certains se sont exprimés à gauche et au Centre, et peut-être à droite aussi, en disant qu'il y avait une nécessité de répondre à l'urgence climatique, d'éviter les îlots de chaleur, et donc de favoriser des îlots de fraîcheur. Mais il s'agit aussi de favoriser la conservation des arbres qui existent. Or, je rappelle que le Conseil d'Etat a des objectifs en matière de canopée. Il y a une loi qui s'appelle la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée qui dit que le centre-ville doit être piétonnisé. Alors, rafraîchissez-moi la mémoire, mais le Grand Conseil (*brouhaha*) n'a pas une majorité de gauche!

**Le président.** S'il vous plaît... (*Brouhaha. Cloche.*)

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.* Il s'agit donc de préserver des arbres et d'exploiter des espaces – ça a été expliqué. Chaque groupe a des commissaires qui ont participé aux travaux de commission, qui ont pu poser un certain nombre de questions. Dans les zones existantes à trafic modéré, il s'agit d'exploiter des zones pour désimperméabiliser et planter des arbres et de la végétation. Ces zones existent déjà, on ne fait que compléter.

J'en viens aux arbres *versus* le stationnement... Eh bien, il y va des conditions de survie, je vous l'ai expliqué. Dix sites ont été identifiés en rive gauche et en rive droite, et il y a des plantations dans des rues. Ça me permet de souligner à l'attention de M. Sormanni, qui a posé une question orale sur la source de financement des aménagements des rues Chaponnière et de Fribourg, que c'est la proposition PR-1452, acceptée en avril 2022. Mais je vous redonnerai la réponse demain. (*Ndlr: lors du point de séance consacré aux questions orales.*) Je ne veux pas faire du formalisme, mais comme ça les réponses aux questions orales auxquelles nous n'avons pas répondu resteront bien cadrées dans le *Mémorial* de ce Conseil municipal.

En ce qui concerne la durée des travaux pour répondre à ces objectifs, eh bien, vous le savez, ça se passe aussi en concertation avec le SEVE. Cette proposition PR-1614 fait suite à un premier crédit, la proposition PR-1452, qui visait à végétaliser l'espace public et qui a permis de végétaliser un certain nombre de rues: la rue Agasse, l'avenue de Miremont, et d'en faire autant avec les rues Chaponnière, de Fribourg, où c'est en cours. Il y a aussi un projet de végétalisation du Conservatoire de musique de la place de Neuve, dont les travaux vont démarrer incessamment. Il y a les abribus végétalisés et tous les prototypes pour les arrêts de transports publics. Cette démarche s'inscrit dans le plan stratégique de végétalisation.

Je suis donc consternée quand j'entends qu'un certain nombre de projets émanant du Conseil administratif, et plus particulièrement du département que je préside puisque je suis en charge de l'aménagement, sont mal ficelés, mal préparés. Vous avez cité l'avenue du Mail... Vous me permettez, concernant l'avenue du Mail, les autorisations ont été délivrées. Il y a eu un recours, on est au tribunal... Donc l'autorisation est là. Vous pouvez dire: «Nous ne sommes pas d'accord avec votre politique, chère Madame, cher Conseil administratif. Nous, ce qu'on veut, c'est circuler comme on en a envie...» Enfin, tout ce que vous avez dit... On est d'accord de végétaliser mais dans un «réalisme politique». Je me réjouis d'ailleurs que M. Romanens me donne des cours de réalisme politique parce que je n'ai pas exactement compris les propositions qu'il formulait. Mais moi, je suis très ouverte – vous transmettez, Monsieur le président. (*Brouhaha.*) Il ne faut donc pas dire des choses qui sont fausses. Les autorisations ont été délivrées. Concernant la rue de Carouge, on attend l'autorisation pour ce magnifique projet de surface qui plaît beaucoup aux habitants et aux commerçants. (*Brouhaha.*) Le problème, c'était une question de livraison.

Maintenant, il y a eu une demande de renvoi en commission... Je rappelle que le traitement de ce point a été reporté parce que votre Conseil avait un certain nombre d'urgences à voter lors des précédentes séances plénières. Etant donné que différents chantiers sont ouverts et que nous sommes à l'époque des plantations, si ce projet devait retourner en commission pour auditionner en *last minute* – comme un préopinant socialiste le soulignait – une association qui aurait pu vous donner tous les éléments que vous auriez pu retranscrire ici durant le débat, eh bien vous prenez la responsabilité vis-à-vis de la population de perdre une année. On ne pourrait en effet pas planter dans les temps impartis, puisque nous avons jusqu'au mois de mars pour planter les arbres qui sont nécessaires. Vous en porteriez donc la responsabilité vis-à-vis de la population qui demande justement d'augmenter la végétation en ville de Genève.

**Le président.** Merci, Madame Frédérique Perler. Je vous fais voter maintenant la demande de renvoi en commission émanant du Mouvement citoyen genevois.

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 43 non contre 29 oui.*

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 47 oui contre 24 non.**

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 638 500 francs, destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 638 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Livia Zbinden, présidente.)*

**La présidente.** Il nous reste une dizaine de minutes... On va faire quelque chose qui sera fait rapidement. On va simplement voter sur les rapports traités sans débat. Nous n'en avons que deux. (*Remarque.*) Mais c'est rapide, ça prend une minute, même pas... Je finirai avec les réponses du Conseil administratif jusqu'à 23 h.

Je vous rappelle qu'il y a trois rapports traités sans débat, les points 15, 16 et 16.a de l'ordre du jour, soit les rapports PR-1626 A, M-1523 A et PR-1622 A. Sachez que le point 16.a est gelé pour l'instant à la demande du bureau. Ce point ne sera pas traité ce soir. Je vous fais donc uniquement voter sur les points 15 et 16.

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

- 10. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 en vue de l'ouverture de deux crédits (délibérations I et II) pour un montant total de 13 451 300 francs, soit:**
- **Délibération I: 13 300 000 francs destinés à la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
  - **Délibération II: 151 300 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1626 A)<sup>1</sup>.**

*15 novembre 2024*

### **Rapport de M. Vincent Milliard.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports le 4 juin 2024. Elle a été traitée le 26 septembre 2024 sous la présidence de M<sup>me</sup> Alia Meyer. Les notes de séance ont été prises par M. Nicola Nicastro, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 300 000 francs, destiné à la transformation de la salle omnisports triple en

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 182<sup>e</sup> année: Proposition, N° 2, p. 82.

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis au 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 6 juin 2018 de 900 000 francs (PR-1245, PFI N° 050.059.13), soit un total de 14 200 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 151 300 francs, destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 151 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2034.

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

**Séance du 26 septembre 2024**

*Audition conjointe de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Philippe Meylan, chargé de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Christian Pesch, adjoint de direction à la DPBA, et Guerric Joye, architecte de la DPBA, et de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP*

M<sup>me</sup> Perler explique que le centre sportif de la Queue-d'Arve possède des infrastructures vieillissantes. Le but de cette rénovation est de répondre aux besoins actuels et de développer l'organisation d'événements sportifs. Le plan directeur des sports, adopté par la Ville en 2022, a identifié l'actuelle salle omnisports de la Queue-d'Arve comme lieu pouvant être transformé en salle multisports, ce qui permettra l'accueil de manifestations sportives d'envergure, notamment grâce à la mise en place de gradins rétractables, permettant d'accueillir jusqu'à 3200 personnes. La réception du centre sportif sera déplacée au niveau de l'entrée principale pour mieux accueillir le public. De plus, il y aura un accès à la halle qui accueille le squash, l'escalade et la pétanque depuis la réception par l'entrée principale.

Ce projet prévoit également de revoir l'ensemble de la zone d'accès du parking, en mettant en place des surfaces perméables, en aménageant de nouveaux espaces végétalisés et en réorganisant le flux de circulation.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis explique qu'il s'agit d'un crédit important en lien avec les infrastructures sportives et remercie la commission des sports qui a voté plusieurs de ces crédits depuis le début de la législature. Ces infrastructures devaient urgemment être rénovées au vu de leur vétusté et de leur surexploitation, notamment dans un contexte de croissance démographique. La Queue-d'Arve est le dernier centre sportif à avoir été inauguré en Ville de Genève, en 1992. A l'époque, ce centre sportif était censé être provisoire. Aujourd'hui, le but est de donner une seconde vie à cette infrastructure.

Tout ce plan directeur des équipements sportifs 2017-2030, qui prévoit des investissements à hauteur de 300 millions de francs sur cette période et pour lequel près de la moitié de ce montant a déjà été voté, doit être vu dans sa globalité, comme un puzzle qui permette de répondre aux besoins futurs, notamment à l'augmentation de la population, sans baisser les prestations sportives pendant la durée des travaux. Il est aujourd'hui crucial de pouvoir suivre le rythme des rénovations des équipements sportifs dans le cadre du plan financier d'investissement (PFI).

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

M. Meylan explique que ce projet modifie seulement une partie des installations du centre. D'autres zones, comme la piste du vélodrome, ne seront pas modifiées. Il y a deux délibérations au sein de ce projet: une première de 13 300 000 francs, qui concerne la transformation de la salle omnisports en salle multisports avec des gradins rétractables, un passage couvert à l'extérieur qui permet de distribuer les salles de manière plus adaptée et une requalification des espaces extérieurs; et une deuxième délibération de 151 300 francs pour les équipements mobiles liés à ce nouveau projet. Le but de ce projet est de préparer l'avenir. Ces travaux permettront de préparer le terrain du futur complexe sportif du Bout-du-Monde, car lorsque le pavillon du Bout-du-Monde sera démonté il faudra une surface/un volume provisoire équivalent.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que le plan directeur des infrastructures a été établi en 2017 suite à un inventaire de l'état des infrastructures sportives de la Ville en collaboration avec la DPBA et le Service de l'urbanisme (URB). Il faut mettre en œuvre ce plan en tenant compte de l'augmentation de la population d'ici 2030 (+ de 20 000 habitants).

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que la mutualisation est également un sujet important pour le Service des sports (SPO). Les gradins rétractables permettent cela, car à l'heure actuelle, lors de manifestations d'envergure sur ce site, lorsqu'il faut monter les gradins, il faut fermer deux à trois semaines pour le montage et démontage, ce qui fait que les entraînements ne sont plus possibles dans cet intervalle de temps. Les gradins rétractables pourront s'ouvrir et se fermer de manière automatique et beaucoup plus rapidement (quelques minutes). Il sera donc possible d'avoir des entraînements le vendredi et le lundi, tout en ayant une manifestation d'envergure sur le site le dimanche, par exemple. Ces gradins permettent donc la poursuite des entraînements tout en accueillant des manifestations de grande envergure. Aujourd'hui, en moyenne par année, les montages et démontages avaient pour conséquence un à deux mois et demi d'entraînement supprimé, ce qui est énorme face à la pression de la pratique sportive. Il était donc important d'avoir trois salles distinctes avec des gradins rétractables qui permettent d'avoir des gradins sur une seule salle, d'en garder deux ou de faire une grande salle au milieu avec une arène. La Ville a travaillé sur cette mutualisation et cette possibilité d'utiliser chaque élément indépendamment.

Il y a eu divers entretiens et rénovations dans le centre sportif depuis son inauguration en 1990. Il y a eu des changements de sols et des rénovations liées à des questions énergétiques (le boulodrome et le vélodrome entre autres). Cette salle multisports est maintenant le dernier élément de ce site qu'il faut rénover d'un point de vue énergétique.

Genève est l'une des seules villes à avoir autant de clubs de sports d'équipes en ligue nationale (A ou B) et il y a un besoin d'un lieu pour accueillir des matchs

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

nationaux pour ces équipes. Concernant la modification et l'aménagement de l'accueil, il y a beaucoup plus d'incivilités dans les centres qu'auparavant. Le centre sportif de la Queue-d'Arve avait été réfléchi à une époque où l'accueil était destiné uniquement aux clubs sur le site, mais aujourd'hui il accueille quasiment autant de public pour la pratique libre que de clubs. Il est donc important d'avoir une réception à l'entrée du site permettant l'accueil des usagers et usagères ainsi que le filtrage. Avoir une réception en bas n'était plus adéquat. Il sera donc également possible d'accueillir les gens qui se rendent à la halle de squash, au boulo-drome et au mur de grimpe, qui passeront non plus par la salle triple, mais par ce couloir.

Concernant l'aménagement de la zone extérieure, une végétalisation plus importante sera mise en place; il y aura une augmentation de places pour les deux-roues et un dépose-minute. Actuellement, la salle omnisports peut être divisée en trois parties, avec des gradins qui font 260 places. Ces derniers disparaîtront au profit des gradins rétractables. Ces aménagements permettront l'accueil d'événement sportifs d'envergure comme des matchs des équipes de Suisse de basketball, de volleyball ou de handball.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que la Ville de Genève pourrait avoir en résidence une équipe de haut niveau en sport collectif pour ses matchs sur ce site. Il faut savoir qu'il est important de planifier ces travaux afin de ne pas diminuer l'offre. Ainsi, pendant les travaux à la Queue-d'Arve, toutes les activités devront être déplacées à la nouvelle salle qui sera à la gare des Eaux-Vives et au centre sportif du Bout-du-Monde, avant de fermer ce dernier à son tour.

M. Meylan explique que le but est de transformer cette salle en salle multisports de compétition, homologuée pour les sports collectifs. L'entrée sera complétée avec un pavillon d'accès qui permettra un bon contrôle d'accès, qui n'existe pas aujourd'hui. Un couloir sera également construit à l'extérieur du bâtiment qui permettra d'avoir un accès indépendant afin de ne pas péjorer le fonctionnement de la salle lors d'activités sportives. L'accueil du centre sera donc modifié: l'entrée de la salle deviendra le point central et unique d'entrée effective de tout le centre sportif.

M<sup>me</sup> Bonvin précise que l'entrée du bas, côté Arve, sera fermée, ce qui permettra de sécuriser les vestiaires.

M. Meylan ajoute que le nouveau pavillon d'entrée sera pris dans la façade existante avec une zone sécurisée arrière. Au sujet de l'aménagement extérieur, il y aura plus de places pour les deux-roues, moins de places pour les voitures, plus de verdure, un dépose-minute, quelques cheminements piétons protégés de la circulation et le bitume sera retiré là où ce sera possible. Il y aura un remplacement de l'ensemble des systèmes de chauffage et de ventilation, car les appareils sont

en fin de vie. Il y aura également une meilleure absorption acoustique. En termes de chauffage et de ventilation, il s'agira de double-flux. Il ne faut toutefois pas se faire d'illusions, le bâtiment ne sera pas mieux isolé, celui-ci étant celui qu'il était dans les années 1990 en termes de performance énergétique. Dans vingt ou trente ans, cette question pourra se poser, même si cette structure n'est pas faite pour absorber des travaux de mise en conformité énergétique. Il y aura également un éclairage adapté aux activités sportives. La requête d'autorisation de construire est en cours d'élaboration, en parallèle du travail fait sur la demande de crédit de réalisation. Le dossier de requête d'autorisation sera déposé avant la fin de l'année. Les travaux devraient durer environ seize mois, pour une mise à l'exploitation provisionnelle en 2027.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande à M<sup>me</sup> Bonvin si le Pommier n'est plus conforme aux normes européennes ou si celui-ci ne l'a jamais été.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que, selon elle, il y un souci avec le nombre de places, car il n'y a qu'un gradin au Pommier. Pour les matchs européens, il y a une exigence dans le cahier des charges concernant le nombre de personnes à accueillir.

Le commissaire aimerait savoir s'il y aura des clubs résidents dans la nouvelle salle de la Queue-d'Arve, réservée pour les compétitions de grande importance.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que ce sera l'objectif. Le but sera notamment d'y accueillir l'équipe de basketball féminine, qui participe au championnat 2024-2025 LNA (nouvelle équipe).

Un commissaire aimerait savoir quelles installations sont prévues pour le chauffage.

M. Joye répond que ce seront des installations aériennes, des aérothermes en toiture. Il y aura en plus de cela des aérothermes qui permettront uniquement de chauffer, sans fonctions de renouvellement d'air.

Le commissaire aimerait savoir, concernant le parking, si des places de voitures seront supprimées et, si oui, combien.

M<sup>me</sup> Bonvin confirme. L'on passera de 83 places standards à 49. Ce centre sportif est également bien desservi par les transports publics. De plus, une demande a été faite pour travailler sur un dépose-minute sécurisé, où les parents pourront s'arrêter pour déposer leurs enfants et repartir, ce qui a été fait. Elle ajoute qu'il y a aussi une volonté de travailler sur la mobilité douce.

Le commissaire ajoute que l'on conduira bientôt tous avec des voitures électriques ou à hydrogène et que celles-ci ne pollueront plus. Il demande aux audi-

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

tionnés si la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) est respectée au niveau de la compensation des places de parking.

M. Meylan explique que dans ce cas, comme il s'agit du domaine privé, cela n'est pas nécessaire.

Le commissaire explique avoir vu dans l'exposé des motifs des frais supplémentaires (150 000 et 100 000 francs) pour la mise en place d'événements sportifs. Il aimerait des explications sur ce point.

M<sup>me</sup> Bonvin explique qu'il s'agit de la location de matériel de sol, car pour l'organisation d'un match d'envergure un sol avec un marquage unique est nécessaire. Elle explique que la question d'achat des sols s'est posée, mais que finalement la décision a été de les louer au vu des problématiques de stockage.

Le commissaire demande s'il s'agit de marquages avec des LED.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que non. Pour le basketball, il s'agit d'un plancher en bois, marquage basketball. Le seul marquage unique pour cette salle sur le sol serait pour le handball, car il s'agit du sport qui demande le plus de surface en long.

Le commissaire demande pourquoi ne pas avoir choisi un plancher qui serve pour les trois sports.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que c'est une question de marquage et de surface et que c'est impossible. Par exemple, le handball utilise de la colle et c'est incompatible avec un sol en bois qui est souhaitable pour le basket. Ces modules se montent très rapidement aujourd'hui.

Le commissaire précise que, pour monter un terrain de basketball, cela dure tout de même au minimum une journée.

M<sup>me</sup> Bonvin dit que cela se fait rapidement de nos jours avec les systèmes disponibles.

Le commissaire demande si un plancher sera stocké sur place.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que non. Le plancher sera loué.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur le vestiaire pour les sportifs.

M. Meylan répond que celui-ci sera inchangé et ne bougera pas.

Une commissaire dit avoir une question sur l'égalité dans l'utilisation des nouveaux locaux. Elle explique que les études sur l'égalité dans le sport montrent que les nouvelles infrastructures (surtout celles qui ont le plus d'emprise au sol et d'impact environnemental) sont utilisées majoritairement par des sportifs mascu-

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

lins. Dans cet élargissement/rénovation/mutualisation des locaux qui impliquent un usage par de plus en plus d'acteurs sportifs, la commissaire aimerait savoir quelle est la politique d'attribution des locaux ou des créneaux horaires pour des clubs féminins et quelles sont les mesures prévues pour développer une pratique inclusive dans le sport, en sachant que de plus en plus de personnes de différents genres, couleurs et âges vont se côtoyer.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que, comme le nombre de salles n'augmente pas, le nombre de vestiaires est distribué par rapport à ce nombre de salles et ne changera pas. Aujourd'hui, la Queue-d'Arve a assez de vestiaires pour pouvoir gérer tant les équipes féminines que celles masculines et juniors. La remarque est toutefois pertinente, et la Ville prête une attention particulière dans les nouveaux projets à ces problématiques et aux différents usages. Dans le cas de la Queue-d'Arve, il s'agit d'une réhabilitation d'un site existant. Cette question a été intégrée dans le programme du projet de la gare des Eaux-Vives, ou encore dans le projet du Bout-du-Monde. Concernant l'accueil de clubs féminins, la Ville de Genève n'a pas comme politique d'accueillir des clubs féminins, mais d'intégrer des équipes féminines dans des clubs existants. A la Queue-d'Arve, le rink hockey a créé une équipe féminine cette année qui a obtenu des créneaux sur ce site. Le handball et le volleyball sont des sports qui accueillent déjà beaucoup d'équipes féminines dans les clubs existants. Une nouvelle équipe de basketball sera bientôt créée dans une collaboration entre Plan-les-Ouates et la Ville de Genève et cette équipe sera domiciliée sur le territoire de la Ville de Genève. La Ville essaye de pouvoir accueillir le plus d'équipes féminines possible, mais au vu des contraintes de places des choix doivent être faits. La nouvelle salle ne sera pas dédiée qu'aux hommes ni qu'aux femmes, le but étant la parité.

Un commissaire aimerait savoir si la grande salle pourra toujours accueillir des compétitions de juniors, et non pas uniquement des compétitions de grande envergure. Il aimerait également savoir s'il sera toujours possible d'avoir uniquement un gradin déployé et l'utilisation fermée des autres salles.

M<sup>me</sup> Bonvin le confirme. C'est pour cette raison que des gradins qui peuvent s'ouvrir et se fermer séparément ont été demandés. C'était la demande initiale: pouvoir utiliser la salle de différentes façons en jouant sur l'ouverture des gradins ou non. Il sera également possible d'accueillir des compétitions juniors dans les trois salles sans gradins.

Le commissaire demande s'il sera toujours possible pour le public de louer la salle hors compétition, notamment pour pratiquer le badminton.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que la gare des Eaux-Vives aura également du badminton et que l'offre disponible à la Queue-d'Arve sera maintenue le plus souvent possible, sachant que souvent les heures publiques sont des heures où il n'y a pas d'activités des clubs, ou moins (à midi, par exemple).

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

Le commissaire demande s'il sera possible de pratiquer le week-end également.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que oui, s'il n'y a pas de compétition. La Ville ne laissera pas une salle inutilisée.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur les 700 000 francs de dépenses liées au jardinage.

M. Joye répond que le jardinage comprend le fait de retirer l'enrobé, les nouvelles places de parking, les nouvelles plantations, etc. L'on n'a pas détaillé ce poste pour éviter d'avoir des tableaux trop longs, mais c'est une enveloppe qui permettra de réaliser tout l'aménagement, y compris le dépose-minute, le déplacement et la création de nouvelles places vélo et d'autres choses.

Le commissaire aimerait savoir si la salle est moins utilisée à une période de l'année plutôt qu'à une autre.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que non. A l'époque, la Queue-d'Arve pouvait être fermée plusieurs semaines l'été afin de procéder aux entretiens et compte tenu de la saisonnalité des sports qui y étaient pratiqués. Aujourd'hui, cela n'est plus possible dû à l'affluence et au fait qu'il n'y a plus vraiment de saison de sports de salle. Le surnom de la Queue-d'Arve est «l'usine à sport», car ce site est très fréquenté toute l'année, également en été grâce aux récentes rénovations de ventilation et de chauffage.

Le commissaire demande s'il ne serait pas judicieux de commencer les travaux en période estivale.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que cela est prévu afin d'avoir le moins d'impact possible sur la période d'activité principale (soit l'hiver), en sachant que toutes les activités de cette salle (comme le handball) seront déplacées à la gare des Eaux-Vives quand celle-ci sera prête.

Le commissaire aimerait des renseignements concernant la billetterie lors des jours de matchs et se demande si celle-ci sera à 100% pour le club, notamment dans la gestion.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que normalement oui. Cela dit, cette situation n'est pas commune car elle n'a lieu dans aucune autre infrastructure de la Ville à ce jour, car les seuls matchs de Ligue nationale A (basket) sont au Bout-du-Monde (un ou deux matchs par année) et le club ainsi que la Ville de Genève font l'entrée gratuite.

Un commissaire demande si le mur de grimpe disparaîtra.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que non. Le mur restera dans l'ancien boulodrome. Idéalement, la Ville souhaiterait le réserver uniquement aux clubs.

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025 (soir)  
Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

Le commissaire aimerait savoir si les activités qui n'ont pas lieu dans les trois salles concernées par les travaux continueront pendant ceux-ci.

M<sup>me</sup> Bonvin le confirme.

Une commissaire aimerait savoir si, suite aux travaux, il y aura plus de place pour la population au sein de l'infrastructure.

M. Meylan répond que non, car la salle restera foncièrement la même. Cependant, il sera possible d'accueillir plus de spectateurs grâce aux nouveaux gradins.

M<sup>me</sup> Bonvin précise cependant que, suite aux travaux, l'on ne gagne pas plus de place mais plus d'heures, car il n'y aura plus la problématique du montage et démontage (qui dure en moyenne deux mois par année); automatiquement, la population et les clubs seront gagnants. Il s'agit d'une optimisation des salles pour pouvoir les utiliser le plus possible.

La commissaire aimerait savoir si des associations, outre les clubs déjà connus, pourront également utiliser les salles.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il faut être une association sportive. Les prioritaires sont les clubs et associations cantonales de la Ville de Genève (et la pratique du public pour le badminton).

Un commissaire demande si, côté Arve, aucun aménagement n'est prévu.

M. Meylan confirme que rien n'est prévu. Cependant, à terme, la voie verte passera le long de l'Arve.

M<sup>me</sup> Perler explique qu'un concours a eu lieu ce printemps. Les études se poursuivent. Il s'agit d'un site complexe, avec de la nature, le besoin d'y faire une voie verte et les accès pour les personnes à mobilité réduite.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que trois salles resteront accessibles par ce côté-là (la salle de conférences, la salle de boxe et la salle de ballet).

Le commissaire demande s'il faudra donc un «pass» pour y accéder.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que la salle de boxe est gérée par un club, celle de ballet est accessible en passant par le vélodrome et la salle de conférences est accessible grâce à une clef (qu'il faut demander à la réception). Tout cela ne changera pas.

Une commissaire demande si le chemin très abîmé côté Arve ne sera pas modifié également.

M. Meylan répond que cela fera partie de la voie verte.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur la durée des travaux.

M. Meylan répond que ceux-ci dureront seize mois.

Le commissaire demande comment les travaux seront étagés.

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

M. Joye répond que les architectes travaillent actuellement sur le planning. Il est prévu de débiter les travaux en été. Une première partie des travaux viendra par la construction du couloir extérieur non chauffé, ce qui permettra de distribuer la partie du squash et de la grimpe. Ensuite, les travaux interviendront dans la salle. Les deux choses sont prévues de façon dissociée, pour éviter des mouvements de public à travers le chantier.

Le commissaire demande si, pendant le chantier, tout sera fermé durant seize mois ou si cela aura lieu par étapes.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que la salle concernée par les travaux sera fermée, mais toutes les activités qui ont lieu dans la salle concernée par les travaux seront déplacées à la gare des Eaux-Vives, qui n'accueillera pas de nouvelles activités sportives avant la fin de ces travaux. Les autres salles de la Queue-d'Arve resteront ouvertes et accessibles.

Un commissaire demande si le jeu de quilles est toujours pratiqué côté Arve.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que non. C'est une salle de boxe à ce jour.

Un commissaire demande si une place pour les ambulances est prévue sur le parking.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que non. Les jours de compétition, une place publique sera bloquée en cas de besoin. Si l'on créait une place réservée uniquement aux ambulances, personne ne pourrait se parquer dessus le reste du temps.

Une commissaire demande si les personnes handicapées auront accès à la salle.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que oui. La Ville de Genève travaille sur l'accessibilité universelle lors de toutes les rénovations de ses infrastructures. Il y aura également trois places réservées pour les personnes handicapées sur le parking.

### *Vote*

La proposition est acceptée à l'unanimité.

—\*\*\*—

**M. Vincent Milliard, rapporteur** (Ve). Je dis rapidement un petit mot sur ce projet d'un peu plus de 13 millions de francs. Le centre sportif de la Queue-d'Arve a été construit en 1992 et mérite aujourd'hui d'être rafraîchi. Cette rénovation est inscrite dans le plan directeur des sports 2017-2030 et permettra de mieux répondre aux besoins actuels au niveau sportif et de développer l'organisation d'événements sportifs.

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

Cette proposition vise à transformer la salle omnisports en salle multisports. Des gradins rétractables permettront une meilleure mutualisation des installations, un passage couvert sera créé en vue d'une meilleure distribution vers les différentes salles de sport, puisque l'accès aux différentes salles d'activités ne s'effectuera plus en traversant les autres salles – je le dis pour celles et ceux qui pratiquent un peu cette salle de la Queue-d'Arve. Il y a aussi la modification et l'aménagement d'un espace d'accueil et de réception facilitant la gestion du site, la requalification des espaces extérieurs avec une végétalisation plus importante, ainsi que la création d'un dépose-minute, de places pour deux-roues et de cheminements pour les piétons. L'ensemble des systèmes de chauffage et de ventilation seront remplacés.

A la suite de l'audition de M<sup>mes</sup> Barbey-Chappuis et Perler et de leurs services, la commission des sports a voté à l'unanimité en faveur de cette proposition pour ce centre sportif qui en a bien besoin.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I, traitée sans débat, est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II, traitée sans débat, est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 300 000 francs, destiné à la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis au 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Proposition: réaménagement de la salle omnisports  
du centre sportif de la Queue-d'Arve

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 6 juin 2018 de 900 000 francs (PR-1245, PFI N° 050.059.13), soit un total de 14 200 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## DÉLIBÉRATION II

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 151 300 francs, destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 151 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2034.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

**La présidente.** C'est accepté, on est tous très contents... Il reste juste le point 16 et on rentre à la maison. (*Remarque.*) C'est le dernier rapport sans débat... Après on rentre...

**11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et M. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Dalya Mitri Davidshofer: «Non merci, pas d'alcool! – pour une signalétique lors de soirées et d'événements» (M-1523 A)<sup>1</sup>.**

*18 novembre 2024*

**Rapport de M. Luc Zimmermann.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors des séances du 1<sup>er</sup> février 2024, sous la présidence de M<sup>me</sup> Olivia Bessat-Gardet, et du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'entre un cinquième et un quart de la population suisse présente une consommation problématique ou une forte dépendance à l'alcool;
  - qu'il y a une forte pression sociale pour consommer des boissons alcoolisées, la personne abstinente devant généralement se justifier de ne pas boire d'alcool;
  - que trop souvent en soirée ou lors d'événements, les boissons proposées sont essentiellement des boissons alcoolisées et que la personne désirant se désaltérer autrement doit expressément demander une boisson non alcoolisée;
  - que, pour une personne ne désirant ou ne pouvant pas boire d'alcool, en particulier si elle est dépendante, il peut être particulièrement difficile d'avoir à se répéter et insister à cette fin;
  - qu'il n'est pas toujours clair qu'une boisson est alcoolisée ou pas,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prévoir, dans le cadre des activités et d'événements proposés par la commune, un moyen mis à disposition des participant-e-s pour indiquer a priori leur volonté de ne pas consommer de boisson alcoolisée;

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 178<sup>e</sup> année: Développée, N° 17, p. 2758.

## Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

- que cela se fasse au moyen d'un signe porté par la personne, tel un badge ou un bracelet spécifique, afin que les personnes au service ne proposent alors pas d'alcool à la personne en question;
- d'indiquer clairement la présence d'alcool dans les boissons proposées à la consommation;
- de demander la même chose aux organisations et aux événements subventionnés;
- de proposer aux commerces et aux débits de boisson dans la commune de participer sur une base volontaire.

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2024***Audition de M<sup>me</sup> Annick Ecuyer, motionnaire*

M<sup>me</sup> Ecuyer indique que l'idée de la motion provient d'une constatation personnelle. En tant que personne ne buvant pas d'alcool, il lui est compliqué de résister à la tentation d'en boire lors de certains événements. Par exemple, en 2015 elle était coprésidente d'une association nationale sur les questions LGBT et avait été invitée à ce titre à une réunion de *networking* à Fribourg lors de laquelle l'alcool était servi comme boisson de base. Afin d'obtenir une boisson non alcoolisée, elle a dû attendre quarante-cinq minutes. Elle ajoute que l'alcool peut avoir de l'effet sur la dépendance, des traitements spécifiques ou pour les femmes enceintes. Il y a ainsi des situations dans lesquelles on ne peut pas boire d'alcool et on n'a pas forcément envie de devoir se justifier. Dans certains milieux alternatifs, desquels elle fait partie, elle a constaté des approches proactives sur la question des dépendances, notamment à l'alcool. Lors d'une petite soirée, si une personne refuse, on ne va pas lui proposer à nouveau de boire de l'alcool par la suite. Un problème qu'elle soulève est le fait que dans certaines boissons le contenu d'alcool n'est pas facilement discernable. Le but de l'approche est d'avoir un signe comme un bracelet sur le modèle des soirées qui indiquent avec un signe qu'un paiement a été effectué. Ce signe aiderait à ne pas devoir toujours expliquer la situation et à ne pas déranger de façon continue la personne en question. Le but n'est pas d'empêcher de boire de l'alcool, et il est difficile d'avoir des événements uniquement avec des boissons non alcoolisées. Lors des événements publics, il y a souvent des verrées. Quand une personne est dépendante de l'alcool, elle peut facilement être encouragée à boire, car il lui est compliqué de résister. En conférence publique, on ne sait pas forcément s'il y aura de l'alcool et s'il est possible d'éviter d'en consommer. L'idée de la motion est d'avoir une sorte de solution pour permettre aux personnes qui ne souhaitent pas boire de pouvoir librement le faire sans devoir se justifier. L'alcool est une drogue sociale difficile à éviter et la consommation d'alcool problématique est un sujet qui revient souvent.

## Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

Une commissaire demande, concernant la deuxième invite, si l'effet provoqué n'est pas contraire à ce qui est escompté vu que la personne ne souhaitant pas boire aurait un signe distinctif.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond que le signe serait plus passif et discret. La personne concernée n'est pas obligée de montrer son signe tout le temps, et il pourrait être plus simple pour elle de le porter plutôt que de refuser à chaque fois.

La commissaire souhaite savoir si ce ne serait pas plus simple d'indiquer qu'on souhaite des boissons non alcoolisées.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond que, souvent, des plateaux circulent lors des événements avec des boissons proposées. Le fait est qu'avoir l'alcool à côté des jus de fruits n'aide pas forcément. Le moindre effort est de prendre la boisson alcoolisée, car c'est souvent ce qui a l'air le plus buvable et le plus accessible.

La commissaire est aussi d'avis que l'alcool est très présent. Elle se fait des soucis pour les personnes dépendantes qui essaient de l'éviter. Lorsqu'il y a des choix, la personne dépendante au vin va avoir une tentation d'en prendre. Cette situation serait la même dans la rue ou chez des amis. Elle se demande s'il ne suffirait pas d'insister pour que dans ces événements il y ait un choix suffisant de boissons non alcoolisées.

M<sup>me</sup> Ecuyer indique avoir eu une expérience avec une personne dépendante lors d'un repas après un enterrement. La personne, faisant le service, proposait de l'alcool et remplissait à nouveau les verres vides par la suite. Le focus est pas mal mis sur l'alcool et il est difficile de ne pas en boire. Par ailleurs, il n'est pas forcément évident de savoir si une boisson ou une pâtisserie est alcoolisée. L'effort de refuser est suffisant pour accepter la première chose qu'on nous propose.

Un commissaire demande si ce qui est demandé par la motion ne porte que sur les événements subventionnés par la Ville de Genève vu qu'ils ne peuvent agir que dans le cadre de ces derniers. Il s'agit de la limite de la liberté individuelle. Ils ne peuvent pas faire de dérogations par rapport à la loi. Ils pourraient demander à la Ville de mettre à disposition des signes distinctifs pour les gens qui souhaiteraient les mettre.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond affirmativement, car les signes distinctifs seraient mis volontairement. Les personnes pourraient mettre ces signes et les enlever quand elles le souhaitent. L'idée est d'avoir quelque chose de systématique et que la population s'y fasse.

Une commissaire souhaite savoir si les personnes pourraient prendre un autocollant en début de soirée.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond affirmativement. L'idée serait de simplifier la communication et d'éviter des problèmes linguistiques.

## Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

Un commissaire demande si la motion est réalisée à la suite d'une expérience personnelle ou si elle est liée aux festivités de la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond qu'en tant que conseillère municipale elle a dû aller à des évènements où des personnes dépendantes étaient également présentes. Elle a pu constater que ces dernières se retrouvaient à boire même si elles voulaient l'éviter. L'alcool est lié aux questions de consentement et de santé. Cela s'oppose au côté festif. Il y a une pression sociale extrêmement forte. Il est difficile de l'éviter dans les contextes minoritaires ou plus généraux lorsque les personnes n'osent pas trop s'affirmer.

Le commissaire souhaite savoir s'il s'agit plutôt d'une attitude inconsciente – on ne pense pas aux gens qui boivent – ou si c'est une pression de la part de la société pour faire boire de l'alcool aux gens.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond qu'il s'agit des deux options. A son avis, le moindre effort consiste à prendre un verre de blanc ou une bière à la place d'un verre d'eau ou de jus de fruits.

Le commissaire demande s'il y a une incitation à boire du point de vue de la société.

M<sup>me</sup> Ecuyer explique qu'elle doit souvent chercher des boissons non alcoolisées. L'addiction concernant l'alcool est particulièrement difficile dans les pays viticoles, car c'est un signe de respect que de goûter le vin. Il peut s'agir d'un souci social si on n'a pas les outils pour éviter de faire un faux pas de ce côté.

Une commissaire demande si, concernant les signes distinctifs, une expérience similaire a fonctionné ailleurs.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond avoir constaté, dans les soirées LGBT, des indications allant dans ce sens. Pour la question de l'alcool, des espaces sans alcool sont prévus. Il y a une intention de laisser les personnes sans pression vu qu'elles ont le choix de s'y rendre ou pas. Dans les situations les plus ouvertes, il y a rarement le temps et l'énergie pour une inclusivité plus importante et complète. Ces choses prennent du temps à être préparées. Il faut essayer des solutions à grande échelle.

Une autre commissaire souhaite savoir si les organisateurs ne font pas assez de prévention auprès de leurs invités.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond que la prévention est souvent un espace pour indiquer les problèmes ou une infirmerie, mais pas forcément pour les personnes qui consomment. Les personnes dépendantes ont besoin de moins de tentations.

La commissaire demande si elle aimerait un endroit avec et un autre sans alcool.

## Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

M<sup>me</sup> Ecuyer répond qu'elle aimerait bien cette situation, mais que celle-ci pourrait créer un problème de socialisation. Cette solution ne fonctionnerait donc pas partout ou pas tout le temps. Souvent dans les soirées, des vendeurs de spiritueux font des promotions.

La commissaire souhaite avoir des précisions quant au fait que des boissons alcoolisées ne seraient pas reconnaissables comme l'étant.

M<sup>me</sup> Ecuyer répond que dans certaines situations l'alcool contenu n'est pas assez visible. Il est possible de se demander si c'est un cocktail ou juste un sirop, car on ne sent pas la présence d'alcool avant d'en boire.

*Discussion et vote*

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à cette motion.

Un commissaire propose le vote immédiat de la motion.

Un commissaire estime que lors des événements il faudrait proposer de manière évidente un choix suffisant de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Un commissaire est d'avis qu'un problème de communication est présent. Il constate que, souvent, le personnel qui sert à boire n'indique pas les choix possibles. Il pense que les personnes ne buvant pas d'alcool devraient demander si des boissons non alcoolisées peuvent leur être servies. Dans les buffets, le choix existe. Il pense qu'ils entrent dans des problèmes personnels. Partout, il est possible de ne pas boire d'alcool. Le personnel doit être formé et doit proposer le large choix de gamme. La Ville peut dire à ses serveurs et serveuses de proposer le choix de boissons. Il comprend le fond du problème, mais l'aspect de mettre des étiquettes lui semble exagéré.

Un autre commissaire a l'impression que certaines motions sont quasiment unipersonnelles. Il trouve que mettre un signe distinctif est plus discriminatoire et gênant que discret. Il imagine que ce qui coûte plus cher est l'alcool et pas les bouteilles d'eau. C'est donc probablement pour cette raison que les boissons alcoolisées sont proposées en premier. A son sens, il faudrait voter ce soir.

Une commissaire, affirme que pour les personnes qui ne boivent pas d'alcool, il est triste de ne boire que de l'eau. Il faudrait rebondir sur cette motion pour pousser pour que dans les événements il y ait plus de boissons non alcoolisées. Un serveur ne devrait pas demander si on veut de l'eau. Lors de manifestations sportives, elle a constaté qu'il n'y avait que de l'eau parmi les boissons non alcoolisées. Selon elle, il faudrait avoir un choix plus ample de boissons non alcoolisées.

## Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

Un commissaire propose d'auditionner Carrefour addictionS.

Une commissaire est d'avis que lorsqu'un de leurs collègues fait une motion, il faut prendre sa proposition au sérieux. L'alcool n'est pas bon pour la santé comme la drogue. Les magistrats et magistrates et les associations devraient indiquer le choix de boissons lors des cérémonies. Il faudrait auditionner Carrefour addictionS et la magistrate.

Une commissaire dit qu'à chaque fois qu'elle a assisté à des événements, on lui a demandé ce qu'elle voulait boire. Il s'agit d'une question de politesse et de communication. Elle voudrait savoir si les membres d'Alcooliques anonymes seraient d'accord de porter un badge, car elle ne les imagine pas en porter un. Si le vote immédiat n'était pas accepté, elle voudrait savoir ce qu'en pensent les membres d'Alcooliques anonymes.

Un commissaire comprend la problématique mais ne croit pas que les propositions indiquées soient réalisables. Elles vont stigmatiser encore plus les personnes. Si on a un problème d'addiction, on évite normalement les lieux avec de l'alcool. Le fait d'auditionner plein de monde ne résoudra rien. La Ville de Genève ne peut pas donner d'ordres à tous les organisateurs et à toutes les organisatrices. Dans ces soirées, il va y avoir une certaine diversité de boissons avec au minimum de l'eau. Il y a passablement de boissons qui sortent, comme les *mocktails*. Ils ne peuvent pas dire à la Ville de Genève d'interdire la vente d'alcool. Les personnes sont censées savoir se régler toutes seules. Il est pour le vote immédiat de la motion.

Une commissaire estime qu'en tant que conseillère municipale, elle est sollicitée à boire de l'alcool lors des événements où elle a l'opportunité de se faire un réseau. Les personnes avec une addiction devraient éviter ces soirées. Concernant le vote immédiat, elle voudrait faire une synthèse de ce qui vient d'être dit et ensuite voter pour s'économiser des auditions. Elle pense que c'est au Conseil administratif d'évaluer la nécessité d'agir.

Un commissaire estime qu'il n'est pas utile d'auditionner Carrefour addictionS. Il faut avoir le courage de dire qu'un objet n'a pas de place au sein d'une commission. A son avis, c'est un vrai non-sens d'engager des deniers publics dans cette motion.

Un commissaire dit qu'il faudrait voter ce soir. Il propose de ne garder que la première invite qui est la suivante: «de prévoir, dans le cadre des activités et d'événements proposés par la commune, un moyen mis à disposition des participants et participantes pour indiquer a priori leur volonté de ne pas consommer de boissons alcoolisées».

Un commissaire souhaite enlever toutes les invites et formuler deux amendements qui sont les suivants: «de proposer de manière évidente un choix suffisant

Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

de boissons et cocktails non alcoolisés. D'informer les prestataires des événements subventionnés quant à la nécessité de former et informer les serveurs sur la manière de servir les personnes ne souhaitant pas consommer de l'alcool».

Un commissaire pense que la seule voie possible est de proposer un large choix de boissons non alcoolisées lors de ces événements.

Un commissaire voudrait reprendre la première invite en la changeant ainsi: «de prévoir et de s'assurer, dans le cadre des activités et d'évènements proposés par la commune, qu'il y ait le choix de boissons non alcoolisées pour permettre aux personnes de prononcer leur volonté de ne pas consommer de boissons alcoolisées».

Un commissaire revient sur ses termes et propose de ne garder qu'une invite: «De proposer de manière évidente un choix suffisant de boissons et cocktails non alcoolisés».

Il n'est pas entré en matière sur ces propositions.

Bien que désirant procéder au vote immédiat de l'objet, la commission trouve néanmoins sage d'auditionner la magistrate Marie Barbey-Chappuis et vote son audition.

*Vote quant à la proposition d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et ses services*

La proposition est acceptée par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 4 non (2 PLR, 1 MCG et 1 UDC).

## **Séance du 17 octobre 2024**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, accompagnée par M<sup>me</sup> Isabelle Chavan, cheffe de service, M<sup>me</sup> Yasmina Pisino, conseillère juridique au département de la sécurité et des sports (DSSP), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP*

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis affirme que sur le fond, ils peuvent souscrire à ce que demande la motion, c'est-à-dire de faire en sorte que les gens ne soient pas incités à consommer de l'alcool et qu'ils ne subissent pas une pression à ce sujet. Néanmoins, elle n'est pas convaincue que les solutions proposées dans la motion soient les plus pertinentes pour atteindre cet objectif. Au niveau de la Ville, ils collaborent avec différents organismes de prévention en matière d'addiction, que ce soit Première ligne, Nuit blanche ou la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme. Ils travaillent aussi avec les cycles d'orientation. En ce qui concerne les manifestations organisées sur le domaine public par la Ville de

## Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

Genève par les appels à projets, conformément à la loi, il y a toujours trois boissons non alcoolisées moins chères que la première boisson alcoolisée, pour que le prix n'incite pas à choisir la boisson alcoolisée plutôt que la boisson non alcoolisée. Ce levier est beaucoup plus important et efficace que ce qui est proposé par la motion.

M<sup>me</sup> Chavan indique que, chaque année, le Service de l'espace public (SEP) délivre entre 3000 et 4000 permissions pour les manifestations dans plusieurs catégories. Elle a l'impression que la motion vise plutôt les grandes manifestations à caractère festif où il faut avoir un œil plus attentif. Elle cite les cas de la Lake Parade et de la Geneva Pride, où un concept de prévention de réduction des risques (CPRR) est requis par le Canton pour tout événement d'au minimum 1500 personnes, comportant beaucoup de jeunes, de l'animation musicale et de la vente de boissons alcoolisées. L'organisateur de la manifestation doit donc mettre en place un CPRR qui prévoit notamment des formations pour tout le personnel (barmaid, barman et bénévoles) qui joue un rôle de sensibilisation et de prévention sur place. L'organisateur doit également prendre contact avec le Service du médecin cantonal, qui organise des séances avec les bénévoles en leur donnant des recommandations. Ces éléments sont réalisés dans le cadre des grandes manifestations générant le plus de risques. En ce qui concerne la fan-zone, dans ses permissions, le SEP demande la présence de stands de sensibilisation comme Carrefour addictionS (avec deux tentes sur le site) qui est une faïtière luttant contre les problèmes d'alcool, de cannabis et tous les phénomènes de dépendance en général. Ils s'adressent à une population jeune pour prévenir tout risque lié à des phénomènes de dépendance. La prévention doit être faite par des professionnels de la santé, car il s'agit d'une problématique de santé publique.

Le président demande à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ce qu'elle pense d'un signe affiché sur une personne ne buvant pas d'alcool.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond qu'elle a l'impression qu'un signe de distinction mettrait plutôt une pression sur la personne, vu qu'elle serait rendue plus visible. Elle ne boit pas d'alcool et elle n'aimerait pas se balader avec un panneau l'indiquant à tout le monde. Dans les fêtes, et conformément à la loi, ce qui est important est de trouver à des prix raisonnables des boissons non alcoolisées moins chères que des boissons alcoolisées. Elle a l'impression qu'un panneau tel que proposé par la motion ne ferait que stigmatiser la personne.

Un commissaire remercie pour les explications. Il revient sur le CPRR. Il souhaite savoir s'il s'agit bien d'une condition de délivrance de l'autorisation et demande s'ils ont un modèle qu'ils fournissent aux organisateurs à ce propos ou si c'est de leur responsabilité d'établir des mesures.

M<sup>me</sup> Chavan répond que la situation est encadrée, car les grandes manifestations sont d'importance cantonale. La permission d'autorisation du Département

Motion: une signalétique anti-alcool lors de soirées et d'événements

(cantonal) des institutions et du numérique n'est donnée que si ce concept est respecté. Par conséquent, l'organisateur s'engage à mettre en place toutes ces conditions. S'il ne devait pas le faire, la manifestation ne pourrait pas avoir lieu.

Le commissaire demande s'ils peuvent leur transmettre le modèle.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis pense que la vraie problématique est celle de la pression venant d'un groupe dont les autres membres boivent de l'alcool. Il n'est pas évident de résister si on est la seule personne à ne pas boire. A son sens, la motion stigmatise encore plus la personne qui est déjà dans une position pas forcément évidente dans le groupe.

Le président indique qu'une invite de la motion propose aux commerces et aux débits de boissons dans la commune de participer sur une base volontaire.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis affirme qu'ils n'ont pas la compétence d'imposer cette façon de faire aux débits de boissons. La police municipale fait des actions, notamment avec la police cantonale, en ce qui concerne la vente d'alcool aux mineurs ou en dehors des heures autorisées, mais ils ne peuvent pas imposer, sur une base volontaire, ce qui est demandé par la motion à des commerçants.

M<sup>me</sup> Chavan indique que les établissements publics obtiennent les autorisations d'exploiter de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), étant précisé que le SEP n'a pas de compétence en lien avec l'intérieur des établissements publics, et, partant, de la composition de la carte proposée.

#### *Discussion et vote*

Le président, pour Ensemble à gauche, affirme que les signataires de la motion sont pour la plupart partis. Il ne se sent pas lié par cet objet et il ne voit pas l'utilité de la signalétique proposée. Il met au vote la motion M-1523.

Mise aux voix, la motion M-1523 est refusée à l'unanimité des membres présents.

—\*\*\*—

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est refusé à l'unanimité (64 non).*

**12. Propositions des membres du Conseil municipal.**

Néant.

**13. Interpellations.**

Néant.

**14. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous, une bonne nuit, et nous nous retrouvons demain.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	6042
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	6042
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6042
4. Motions d'ordonnancement . . . . .	6042
5. Motion du 14 janvier 2025 de M <sup>mes</sup> et MM. Roger Gaberell, Luc Zimmermann, Yves Herren, Aurélien Borgeaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron et Mark Giannelli: «Dialogue contre la polarisation» (M-1855) . . . . .	6047
6. Motion du 28 avril 2021 de M <sup>mes</sup> et MM. Rémy Burri, Vincent Latapie, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Sebastian Aeschbach et John Rossi: «A bas les vaubans!» (M-1619) . . . . .	6049
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 22 août 2024 sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour la création des Bains du Rhône» (IN-8 A) . . . . .	6050
(Interventions). . . . .	6062
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif du 4 septembre 2024 sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour un réseau d'espaces de détente végétalisés et ombragés» (IN-9 A) . . . . .	6073
(Interventions). . . . .	6096
9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 mars 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 638 500 francs destiné à la végétalisation de zones à trafic modéré, la reconversion d'espaces de stationnement en conflit avec des arbres existants et la plantation de rues et d'espaces publics situés sur le domaine public communal (PR-1614 A) . . . . .	6114
(Interventions). . . . .	6147

10. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 en vue de l'ouverture de deux crédits (délibérations I et II) pour un montant total de 13 451 300 francs, soit:
- Délibération I: 13 300 000 francs destinés à la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
  - Délibération II: 151 300 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1626 A) . . . . . 6161
- (Interventions) . . . . . 6171
11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et M. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli et Dalya Mitri Davidshofer: «Non merci, pas d'alcool! – pour une signalétique lors de soirées et d'événements» (M-1523 A) . . . . . 6174
12. Propositions des membres du Conseil municipal . . . . . 6183
13. Interpellations . . . . . 6183
14. Questions écrites . . . . . 6183

Le mémorialiste:  
*Gérard-Philippe Riedi*